

P 8941B

62-1980

511

CAHIERS DE **CLIO**

Périodique trimestriel

Numéro 62

Deuxième trimestre 1980



Bruxelles

Liège

Centre de la pédagogie de l'histoire et des sciences de l'homme

**SCIENCES DE L'HOMME
ET DE SON ENVIRONNEMENT**

COMITE DE PATRONAGE :

John BARTIER (†) - Marinette BRUIER - Giovanni BUSINO - Roger CHRISTE - Gilbert DE LANDSHEERE - Huguette DUSSAULT-DUMAS - Pierre GOUBERT - Paul HARSIN - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - André JORIS - Christian LAVILLE - Jacques LE GOFF - Louis-Théo MAES (†) - Lucile MARBEAU - Philippe MOUREAUX - Albert SOBOUL - Jacques STIENNON.

COMITE DE REDACTION :

Minna AJZENBERG-KARNY - Françoise BOVY-LIENAU - Pervenche BRIEGLEB - René CORNET - Josette DEBACKER - Liliane DE KEYSER - Gérard DELCROIX - Jacqueline DELROT - Denise DENBLYDEN-LAMBRETTE - Jean DUGNOILLE - Arlette GODFROID-LAURENT - Maggy HODEIGE - Nicole JOZIC-HIERNAUX - Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Michel REVELARD - René ROBBRECHT - Freddy SCHANER - Gérard TURPIN - Jenny VANROELEN - René VAN SANTBERGEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT 1980 (4 numéros) :

* Belgique, pays faisant partie de la Communauté économique européenne sauf le Royaume-Uni :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	400,— fr. b.
Professeurs retraités	350,— fr. b.
Etudiants	300,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie terrestre) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	500,— fr. b.
Etudiants	400,— fr. b.
Etudiants	500,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie aérienne) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	600,— fr. b.
---	--------------

Les abonnés belges verseront le montant de leur abonnement au compte 704-0423333-82 du Centre de la pédagogie de l'histoire - 4000 Liège, avec la mention « Cahiers de Clio, 1980 ». Les paiements peuvent se faire par virement bancaire, par virement postal ou par mandat postal.

Les abonnés étrangers verseront le montant de leur abonnement soit au compte bancaire 704-0420050-97, soit au compte chèque postal 000-0016824-43 de la Caisse d'Epargne IPPA - 4000 Liège (Belgique), avec la mention « D.S. 10.750.713, Centre de la pédagogie de l'histoire, abonnement Cahiers de Clio, 1980 ». Les bureaux de poste étrangers peuvent envoyer un mandat de poste international, de même d'ailleurs que les banques. Ces dernières peuvent également acheminer votre paiement par le truchement d'une banque belge.

Prix du numéro :

* Belgique et pays de la Communauté économique européenne :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	120,— fr. b.
Etudiants	100,— fr. b.

* Autres pays (expédition par voie terrestre ou par voie aérienne) :

Professeurs, bibliothécaires, institutions diverses	150,— fr. b.
Etudiants	130,— fr. b.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques

ADRESSE POSTALE (tant pour les articles que pour les abonnements) :

Maggy HODEIGE, rue Saint-Gilles, 343/054 — B - 4000 LIEGE (Belgique) —
Téléphone (041) 52 55 94.

CAHIERS DE CLIO

IN MEMORIAM

John BARTIER, Professeur à l'Université libre de Bruxelles

La mort du professeur John Bartier, survenue le 15 février 1980, a frappé douloureusement ses collègues, ses étudiants, ses anciens étudiants et ses nombreux amis.

Né en Angleterre en 1915, John Bartier fit ses études à l'Athénée de Schaerbeek et à l'Université libre de Bruxelles où il obtint, en 1938, les titres de licencié en histoire et d'agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Mobilisé en 1939, blessé au cours de la campagne de 1940, il fut fait prisonnier par les Allemands. Professeur à l'Athénée de Forest pendant la guerre, il consacra sa thèse de doctorat aux *Légistes et gens de finance au XV^e siècle* et publia un remarquable *Charles le Téméraire* qui fit de lui un spécialiste indiscuté de la période bourguignonne. Docteur en philosophie et lettres en 1950, assistant dès 1949 à la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université libre de Bruxelles, il voua dès lors sa carrière au professorat et l'assuma avec un dévouement et une compétence qui en firent très rapidement, pour ses étudiants, une figure de proue parmi leurs professeurs. Dans ses cours d'histoire diplomatique, il sut mettre en évidence les aspects marquants de l'histoire contemporaine, que ce soit à travers notre histoire coloniale, le contexte politique du Congrès de Vienne, le *Risorgimento*, la politique internationale ou encore l'histoire contemporaine de la Belgique. En 1965, il fut nommé titulaire des cours d'« Histoire de l'Eglise » et d'« Explications de textes contemporains relatifs au christianisme ».

Le grand public avait appris à le connaître et à l'apprécier lors de sa participation, ces dernières années, aux grands dossiers historiques télévisés de la radio-télévision belge où son flegme, son humour, son souci d'objectivité, son souci de vérité séduisaient.

Il n'eut pas le temps de tirer parti de l'immense documentation qu'il avait accumulée et qu'il a léguée à la bibliothèque de son université. Son livre essentiel reste l'étude sur *Charles le Téméraire*, republiée il y a quelques années avec de nombreux remaniements.

Notre revue avait toute sa sympathie, comme en témoigne sa fidèle participation au Comité de patronage.

Pour le Comité de Rédaction des *Cahiers de Clio*,
un de ses anciens étudiants,
René ROBBRECHT

INFORMATION SCIENTIFIQUE

POLYBE OU LA GRÈCE CONQUISE PAR LES ROMAINS⁽¹⁾

Polybe me paraît être à la fois l'un des auteurs grecs les plus fréquemment cités et utilisés et l'un des auteurs grecs importants les moins étudiés. Je voudrais tenter de rendre compte de ce paradoxe, et montrer que le grand historien de la conquête romaine peut présenter un grand intérêt non seulement pour le spécialiste, mais aussi pour l'homme d'aujourd'hui en général, et, entre les deux, pour l'enseignant du secondaire et ses élèves.

Il faut, tout d'abord, rappeler quelques faits indispensables à la compréhension de ce qui va suivre.

* * *

Polybe est un historien du II^e siècle avant Jésus-Christ. Ses dates de naissance et de mort les plus probables sont respectivement 208 et 132⁽²⁾. Il est né à Mégalo polis, la cité arcadienne fondée par Epaminondas, et qui fait partie, à ce moment, de la Confédération achéenne.

A l'époque hellénistique, les cités importantes de la période classique sont en déclin ; Athènes, notamment, ne joue pratiquement plus aucun rôle politique. Les Etats qui comptent désormais en Grèce continentale sont la Macédoine au nord, Sparte au sud, et au milieu, deux confédérations de cités : les Achéens dans le Péloponnèse et les Etoliens en Grèce du Nord-Ouest. L'histoire de la Grèce du III^e siècle et du début du II^e est celle de leurs démêlés.

Polybe est donc citoyen d'un Etat puissant, et, ce qui est plus important encore, il va jouer lui-même un rôle politique non négligeable auprès des dirigeants achéens de l'époque, Philopoemen et son propre père Lycortas. Il sera notamment hipparque (adjo int du stratège, c'est-à-dire second personnage de l'Etat).

En tant qu'homme politique achéen de premier plan à partir des environs de 180, il va vivre l'intervention croissante de Rome dans les affaires de la Grèce. Depuis Cynoscéphales et la proclamation de Flaminius, en 196, la Grèce est en principe libre et maîtresse de son destin. En fait, les différents Etats grecs ont pris l'habitude de consulter systématiquement le Sénat romain et de le prendre pour arbitre chaque fois qu'un différend ou une contestation quelconque les met aux prises.

(1) Conférence faite à l'Université de Liège le 24 octobre 1979, dans le cadre des « Entretiens sur l'Antiquité gréco-romaine » (troisième série).

(2) Ce ne sont pas, cependant, les dates que l'on trouvera dans les ouvrages de référence. On verra la justification de celles que j'avance dans mon article *Note sur la mort de Polybe*, à paraître dans la *Revue des Etudes Grecques*.

Dans chacun de ces Etats, de plus en plus tournés vers Rome, apparaissent, en gros, trois partis. Le premier est celui des romanophiles fanatiques, — des collaborateurs. Leur mot d'ordre est de se plier en tout aux désirs des Romains, voire de les prévenir. Le second est celui des adversaires de Rome. Leur opposition a pris très vite un caractère social : c'est la lutte des pauvres contre les riches, des démocrates contre les oligarques, — ceux-ci étant vus d'un bon œil par Rome à une époque où son propre régime a un caractère timocratique accentué. Quant au troisième parti, il rassemble des gens à la fois modérés et réalistes, qui reconnaissent qu'il est devenu inévitable pour les Grecs de vivre sous le protectorat de Rome, qui, d'autre part, préfèrent encore la domination romaine à la révolution sociale et aux réformes agraires qui suivraient le triomphe du parti anti-romain, mais qui refusent d'abdiquer pour autant toute dignité, et ne croient pas qu'il soit nécessaire de se conduire comme des carpettes *ὑπερυβλιστᾶν* (3). Ils revendiquent notamment le droit de mener leur propre politique étrangère : ainsi l'Achéen Philopoemen tient à pouvoir régler ses comptes avec Sparte ou à entretenir d'étroites relations avec l'Egypte sans que Rome intervienne à tout moment pour lui dicter sa conduite.

Polybe appartient à ce parti modéré, qui dirige les affaires achéennes entre 180 et 168.

L'heure de vérité sonne avec la guerre entre Persée et Rome et la révolte anti-romaine qui éclate à cette occasion dans certaines cités. Les modérés, dans la Confédération achéenne, adoptent une position neutraliste : sans être favorables à l'entreprise du roi de Macédoine (que Polybe traite de démagogue)⁽⁴⁾, ils n'acceptent pas pour autant d'aider Rome à vaincre leurs compatriotes.

L'échec final de Persée à Pydna amène un net durcissement de l'attitude romaine. Plusieurs cités, notamment Rhodes, sont punies d'avoir cherché à s'interposer entre les belligérants ; ailleurs, une réaction de panique porte au pouvoir les partisans les plus acharnés de Rome. C'est ce qui se passe chez les Achéens, où le nouveau stratège, Callicratès, cherchant à la fois à bien asseoir son régime et à se faire bien voir des Romains, leur remet en otages un millier de personnes jugées trop tièdes envers Rome, — ou envers Callicratès lui-même.

Et parmi ces 1.000 exilés, dont 300 à peine reverront, dix-huit ans plus tard, leur patrie, se trouve l'hipparque de 169, — Polybe de Mégalopolis.

Il se trouve, par rapport à ses compagnons d'infortune, dans une situation privilégiée ; il est déjà, en effet, l'ami de plusieurs Romains en vue. Ainsi, alors que les autres exilés sont dispersés dans les municipes d'Italie, il devra à la protection de Paul-Emile, le vainqueur de Pydna, de rester à Rome, où il devient le précepteur et l'ami de Scipion Emilien, futur vainqueur de Carthage et de Numance.

C'est à Rome qu'il va entreprendre la rédaction d'un certain nombre de pièces justificatives et de pamphlets dirigés contre Callicratès, mais aussi la composition, nous verrons plus loin dans quel esprit, de son *Histoire universelle*.

L'ouvrage comportait 40 livres. Les deux premiers forment une introduction résumant la période qui va de 264 (début de la première guerre punique) à 220 ;

(3) POLYBE, XXVIII, 6, 6.

(4) XXV, 3, 1.

l'*Histoire* proprement dite va de 220 à 146. Le livre VI est une étude des institutions romaines, le livre XII est consacré aux problèmes méthodologiques et à la critique des historiens antérieurs, le livre XXXIV aux problèmes géographiques, le livre XL enfin contenait une table des matières et un index récapitulatif.

De cette œuvre énorme, nous avons conservé les livres I à V en entier (soit l'introduction et l'histoire de la période allant de 220 à 216) et d'importants fragments des autres livres ; en tout, estime-t-on, environ un tiers de l'œuvre complète. Telle quelle, l'*Histoire* de Polybe, dans la traduction de Roussel, compte encore 1.200 pages. Il faut ajouter que Tite-Live, dans les livres XXX à XLV, l'imita de très près, quand il ne le traduisait pas servilement ; nous avons par lui une idée assez nette du contenu des parties qui nous manquent.

* * *

Nous pouvons en revenir, à présent, au paradoxe que je formulais pour commencer. Pourquoi Polybe est-il l'un des auteurs grecs les plus souvent cités ?

C'est, tout d'abord, qu'il est constamment utilisé par les historiens de la période hellénistique. Ceux-ci trouvent en lui le fil conducteur qui permet d'interpréter inscriptions, papyrus et sources secondaires ; il n'est pas rare qu'ils doivent se fier aveuglément à lui pour écrire l'histoire de périodes entières. Pour ne citer qu'un exemple, la guerre qui opposa Carthage à ses propres mercenaires après la première guerre punique, et qui est le sujet de *Salammô*, ne nous est connue que par Polybe⁽⁵⁾.

Même quand les historiens modernes peuvent également disposer d'autres sources, Polybe garde pour eux une importance primordiale. L'auteur d'un ouvrage récent sur les campagnes d'Hannibal rappelle ainsi que chaque fois que Polybe et Tite-Live (nos deux sources principales) se contredisent, la prudence commande de suivre Polybe⁽⁶⁾.

Il est enfin l'une des sources fondamentales en matière d'histoire romaine. Certains détails institutionnels ne sont connus que par lui ; toutes les reconstitutions du *pilum*, comme celles du camp et de son organisation, sont fondées sur son témoignage ; et Juste-Lipse pouvait intituler *De militia Romana* (« Sur les institutions militaires des Romains ») un ouvrage qui n'est qu'un commentaire, au fil du texte, du livre VI de notre historien.

Pourquoi, dans ce cas, Polybe, auteur si important, est-il si peu étudié pour lui-même ?

Ses utilisateurs habituels, les historiens au sens restreint du terme, se soucient peu de telles études ; Polybe leur fournit les matériaux de leurs synthèses et ils se satisfont des notions qu'ils possèdent sur ses sources et sur sa crédibilité.

Quant aux gens dont le métier est de s'occuper d'un auteur sous tous ses aspects et d'en comprendre le texte en profondeur, — les philologues, — une tradition séculaire les fait se presser en foule dans les traces de leurs devanciers et consacrer, comme eux, l'essentiel de leurs énergies à la période dite « classique ».

(5) I, 65-88.

(6) J.F. LAZENBY, *Hannibal's War*, pp. 259-260, Warminster, 1978.

Il y aurait assurément beaucoup à dire sur ce dédain où on tient trop souvent les auteurs grecs d'après Aristote, et il ne serait pas inutile d'en rechercher les causes, — dont l'une des principales est, sans nul doute, une confusion abusive, et souvent inconsciente, entre le déclin politique de la Grèce continentale et un déclin culturel du monde grec tout entier. La notion de décadence est certes dépassée ; cela ne l'empêche pas d'avoir la vie dure.

Ajoutons à cela un culte de la forme littéraire hérité d'une époque où les auteurs grecs et latins ont été considérés davantage comme des modèles de style que comme de précieux témoignages sur une civilisation exceptionnelle, et l'on comprendra peut-être pourquoi Polybe, notamment, auteur tardif et au style réputé lourd et difficile, est à ce point absent des programmes, tant de l'enseignement secondaire que de l'enseignement universitaire.

Malgré un certain regain de faveur dans le monde scientifique⁽⁷⁾, Polybe reste donc, dans une large mesure, pour l'helléniste moyen, un auteur grec à découvrir.

* * *

Je voudrais tenter de montrer l'intérêt qu'il présente en choisissant, parmi bien d'autres, deux perspectives d'approche, qu'on peut résumer commodément au moyen de deux citations.

La première est le jugement, que je reproduis tel quel, d'une historienne soviétique : « Polybe a surpassé tous les historiens antiques par la profondeur théorique de sa conception de l'histoire en tant que science »⁽⁸⁾.

La seconde est une phrase de notre compatriote récemment disparue, Claire Préaux : « Polybe n'est pas seulement pour nous un historien ; il est un fait culturel en soi »⁽⁹⁾.

C'est surtout sur ce second aspect que j'insisterai, dans la mesure où il a inspiré le titre de cet exposé et où il me paraît, moins bien que l'autre, mis en valeur dans la recherche actuelle.

Mais il me faut tout d'abord tenter de justifier la première assertion, qui paraîtra assez fracassante aux hellénistes nourris dans le culte de Thucydide ; je me risquerais même à lui donner une forme plus agressive encore : à mon sens, Polybe est le seul historien de l'Antiquité, je veux dire le seul vraiment digne de ce nom.

Polybe est en effet le seul auteur ancien que nous puissions considérer, en fonction de nos exigences actuelles en la matière, comme un historien professionnel, c'est-à-dire quelqu'un pour qui l'histoire n'est pas un genre littéraire, mais bien une discipline scientifique au même titre que la géographie ou l'astronomie, quelqu'un aussi qui a beaucoup réfléchi et s'est beaucoup exprimé sur le statut épistémologique de cette branche du savoir et, d'autre part, sur sa méthodologie.

(7) On remarquera que la bibliographie qui figure à la fin de cet article ne comprend guère que des ouvrages récents ou très récents.

(8) A. I. NEMIROVSKIJ, *Polybe en tant qu'historien*, dans *Voprosy istorii (Problèmes d'histoire)*, n° 6, pp. 87-106, 1974.

(9) CL. PRÉAUX, *Le monde hellénistique*, t. 1, p. 83, coll. « Nouvelle Clio », n° 6, Paris, 1978.

Je vais tenter de donner une idée très sommaire de quelques-unes de ses conceptions en la matière. On trouvera un traitement fouillé et un exposé mieux charpenté de la question dans l'ouvrage essentiel de P. PÉDECH, *La méthode historique de Polybe* (voir bibliographie ci-dessous).

* * *

La première des choses dont Polybe est persuadé, c'est qu'on ne peut pas écrire l'histoire de n'importe quoi. Il considère notamment que l'ère des histoires particulières, cité par cité, est révolue. Les auteurs de tels ouvrages ne peuvent plus, en effet, prétendre à rendre compte du réel ; ils n'expliquent plus les phénomènes qu'ils constatent, car les causes de ceux-ci agissent à un niveau plus large que celui des différents Etats.

En fait, l'interaction des événements, leur *συμπλοκή*, oblige l'historien qui recherche le vrai à déterminer un ensemble cohérent (*σωματοειδής*), un système rendant compte des interactions de toutes les causes des faits constatés. Si cet ensemble est trop restreint ou trop étendu, on n'explique plus rien. D'autre part, il faut se garder de croire que l'histoire de ce tout peut être faite grâce à l'addition des différentes histoires particulières. Le tout, dit Polybe, n'est pas égal à la somme de ses parties⁽¹⁰⁾.

Dans cet aperçu, beaucoup trop schématisé, d'un des thèmes dominants de la pensée de notre historien, on aura reconnu, sans doute, d'une part un type de démarche qui est de tous les temps, mais auquel notre époque a donné, sous le nom de *structuralisme*, une importance toute particulière, et de l'autre une préoccupation, celle de la détermination par l'historien des *ensembles intelligibles*, qui fait invinciblement songer à un grand théoricien de notre temps, Arnold Toynbee. Il s'agit d'ailleurs moins, dans ce dernier cas, d'une coïncidence ou d'une prémonition que d'une filiation effective.

Cet ensemble intelligible qui donnera tout leur sens aux événements de son temps, Polybe l'a trouvé dans la Méditerranée gréco-romaine, dont il est le premier à écrire l'histoire, qu'il veut générale (*κοινή*) et universelle (*καθολική*).

Cette histoire, plus que toute autre auparavant, se veut résolument *rationnaliste*. Les dieux, la Fortune (*τύχη*), et en général tout facteur surnaturel ou irrationnel, sont écartés et qualifiés sans ambages d'alibi de notre paresse intellectuelle⁽¹¹⁾. Cette conception est liée, chez l'homme Polybe, à une absence à peu près totale de sentiment religieux, voire même de compréhension du fait religieux, sur laquelle il n'aurait pas été sans intérêt de s'étendre quelque peu, si le temps l'avait permis. Mais plusieurs bons articles, cités dans la bibliographie de Pédech, ont été écrits sur cette question, et l'on pourra s'y reporter le cas échéant.

Polybe élabore ainsi toute une théorie de la *causalité* en histoire, sur laquelle je n'ai pas non plus le temps de m'étendre ; il s'en explique lui-même très clairement⁽¹²⁾.

(10) I, 4, 7-11.

(11) X, 5, 8.

(12) III, 6.

Si Polybe se distingue de ses devanciers, et même de Thucydide, par une réflexion théorique beaucoup plus élaborée, il les rejoint, au contraire, en ce qu'il écrit une histoire centrée avant tout sur les faits politiques et militaires.

Il est un partisan si résolu de l'histoire que nous appelons maintenant *événementielle* qu'il a forgé le mot : *πραγματικὴ ἱστορία*, c'est-à-dire l'histoire des *πράγματα*, les événements politiques et militaires, — ceux du moins, il ne faut pas le perdre de vue, qui sont significatifs dans le cadre de son interprétation globale de l'histoire universelle. Il condamne sans appel, au contraire, les amateurs d'histoire anecdotique ou de « petite histoire ».

Ainsi conçue, l'histoire est aussi une discipline *utilitaire*. En dernière analyse, si Polybe cherche à expliquer les faits, c'est pour qu'ils servent d'exemple et de leçon aux hommes d'Etat de l'avenir. Il suit, en cela encore, l'exemple de ses devanciers, et paraphrase à ce propos le *κτῆμα ἐς αἰεὶ* de Thucydide⁽¹³⁾.

Polybe continue donc la tradition thucydidéenne d'une histoire rationaliste des faits politiques, tout en l'insérant dans une réflexion théorique et philosophique beaucoup plus élaborée. Il s'en distingue cependant, au point de vue de la méthodologie, sur un certain nombre de points qui justifient la haute estime où le tiennent les historiens modernes.

Je voudrais en sélectionner trois.

Tout d'abord, l'histoire de Polybe, contrairement à celle de Thucydide, n'est pas limitée aux faits purement politiques. Polybe perçoit très bien, et fait entrer en ligne de compte, la dimension *sociale* et *économique* des problèmes. Un exemple caractéristique : il a très bien compris l'aspect social des révoltes anti-romaines en Grèce, et attribue notamment les incidents de 146, où des légats romains furent expulsés de l'assemblée achéenne, à la présence, ce jour-là, d'un nombre tout à fait inhabituel d'artisans et de travailleurs manuels⁽¹⁴⁾.

Les notations de ce genre sont légion, et le jugement défavorable qu'il porte sur de telles manifestations en fonction de ses propres options politiques (comme la plupart des écrivains anciens, il est conservateur bon teint) ne l'empêche nullement d'en comprendre l'importance en tant que cause historique. On ne retrouvera plus une telle conscience des faits sociaux avant Ibn Khaldoun, au XIV^e siècle.

En second lieu, il faut faire ressortir tout particulièrement sa rigueur et sa probité scientifique. Il est probablement le seul historien ancien à faire un usage aussi abondant des témoignages oraux directs et des documents originaux⁽¹⁵⁾ ; il est certainement le seul à s'abstenir de décrire au lecteur un endroit (ville ou champ de bataille) qu'il n'a pas personnellement visité⁽¹⁶⁾. Il est aussi le seul à rejeter catégoriquement le procédé consistant à composer soi-même des discours ou à les arranger en fonction d'une reconstitution *a posteriori* des événements. Bien qu'il s'arrange pour ne pas le citer, c'est certainement à Thucydide qu'il

(13) POLYBE, III, 31, 12 = THUCYDIDE, I, 22, 4.

(14) XXXVIII, 12, 5.

(15) IX, 25 ; X, 3, etc. - III, 22.

(16) Cfr F. W. WALBANK, *Polybius*, pp. 117-121, Berkeley, 1972.

pense quand il condamne cette pratique⁽¹⁷⁾. Pour lui, l'historien ne doit citer un discours que lorsqu'il en possède le texte (ce qui, grâce à l'utilisation des archives romaines, est fréquemment son cas).

Enfin, Polybe, plus que tout autre, insiste sur la nécessité de savoir ce dont on parle, de préférence pour l'avoir soi-même expérimenté (αὐτοπαθεία). L'historien doit avoir été lui-même, autant que possible, chef politique et militaire. Lui-même ne s'en laisse pas conter : il a refait sur plan, voire sur maquette, toutes les batailles dont il parle, et démontre, par exemple, que le récit fait par son prédécesseur Zénon de la bataille de Panion est topographiquement et tactiquement impossible⁽¹⁸⁾. Son *Histoire* est pleine de remarques de ce genre (ce sont des passages généralement fort amusants), mais aussi de conseils d'ordre purement technique : on peut citer pêle-mêle l'emploi des signaux doubles, la façon de calculer la longueur optimale des échelles de siège, ainsi qu'un nouveau système cryptographique auquel il ne consacre pas moins de cinq chapitres⁽¹⁹⁾.

Si Polybe est celui des Anciens qui se rapproche le plus de notre conception moderne de l'historien, on comprendra qu'il ait occupé, dans l'Antiquité, une position originale et isolée. Ses rapports avec ses devanciers immédiats, amateurs d'histoire anecdotique et romancée, comme Timée et Phylarque, sont caractérisés par une polémique acerbe, — autre trait montrant que l'histoire devient une discipline scientifique.

Dans la suite, Polybe est vivement critiqué au point de vue formel (Denys d'Halicarnasse le juge illisible, mais il fait, il est vrai, le même genre de reproche à Thucydide) ; et, même si Posidonios, puis Strabon, entreprennent de le continuer, certaines de ses conceptions, les plus originales, sombrent dans l'oubli, tandis que ses recommandations les plus élémentaires, sur l'impartialité et la méthode de l'historien, par exemple, tombent en quelque sorte dans le domaine public. On les retrouve ainsi, sans référence à leur auteur, dans l'opuscule que Lucien a consacré à *La manière d'écrire l'histoire*.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'à Rome, au contraire, Polybe jouira toujours d'une certaine faveur : Cicéron le cite avec éloge, Salluste en imite des passages, et Brutus ne dédaignait pas de passer ses loisirs à en faire un abrégé.

* * *

Revenons maintenant à la seconde citation. Polybe est donc « un fait culturel en soi ». On ne me reprochera pas, sans doute, de mettre davantage l'accent sur cet aspect à une époque où, pour certaines écoles de pensée tout au moins, le rationalisme et le positivisme semblent bien désuets.

Le moment est venu d'expliquer et de justifier le titre que j'ai donné à cet exposé. Sa forme d'abord : on se sera aperçu, sans doute, qu'il n'est pas de moi. Il s'agit, en hommage à un autre grand historien, du titre de la thèse de doctorat de Fustel de Coulanges, publiée en 1858. Si j'ai choisi cette formule, ce n'est pas

(17) II, 56, 10. Cfr WALBANK, *op. cit.*, pp. 43-46.

(18) XVI, 18-20.

(19) X, 43-47.

seulement, bien entendu, en souvenir de Fustel, mais surtout parce qu'elle indique bien le sens dans lequel je voudrais aller.

Si Polybe est pour nous un fait culturel, c'est parce qu'il incarne, le premier, la rencontre de la Grèce avec Rome. Celle-ci peut être envisagée sous un double aspect, politique et culturel, — au sens large, disons ethnographique, du terme.

Politiquement, — c'est là surtout ce qui intéressait Fustel, — il s'agit de la collaboration de certains Grecs, dont Polybe, avec le pouvoir romain, de la résistance de certains autres, et des motifs de leurs attitudes respectives. Nous allons y revenir.

Culturellement parlant, on peut distinguer dans ce contact des Grecs, et notamment de Polybe, avec Rome, deux dimensions complémentaires.

Tout d'abord, un Grec vient à Rome. Il joue ainsi, comme la bibliothèque de Persée ramenée par Paul-Émile, comme Carnéade, venu faire à Rome, en 156, une conférence assez retentissante, un rôle dans l'importation à Rome des concepts et des modes de pensée des Grecs, mais aussi de leurs valeurs et de leurs façons de vivre.

Polybe, qui appartient au fameux « cercle des Scipions », tient dans ce processus une place extrêmement importante. Pour ne citer qu'un cas précis, il a exercé sur les conceptions politiques de Cicéron (qui l'appelle quelque part *Polybius noster*) une influence énorme. Au fur et à mesure que la recherche progresse dans ce domaine, elle met davantage l'accent sur le rôle de Polybe lui-même en la matière, aux dépens notamment de Panaitios.

Le sujet est intéressant, mais le temps, hélas, me manque pour le traiter ici. On me permettra de passer aussitôt à son correspondant : un Grec découvre Rome. Le premier sans doute, il vit pendant plus de quinze ans en contact avec la mentalité romaine.

Ici encore, on peut considérer ce fait de deux façons.

On peut d'abord s'intéresser à tout ce que peut nous apprendre de neuf sur Rome un Grec qui la voit pour la première fois. Les institutions romaines sont évidemment vues d'un œil différent par les Romains eux-mêmes et par un étranger. Le regard de ce dernier peut être déformant, et mener à une incompréhension qui, d'ailleurs, est en elle-même un phénomène captivant ; il peut aussi être plein d'enseignements sur certains aspects de leur système dont les Romains eux-mêmes finissent par n'être plus conscients, et qu'un étranger mettra, quant à lui, davantage en lumière. Le « regard ethnographique » a d'ailleurs été fréquemment employé comme procédé littéraire, afin de décrire, d'une façon inattendue, certains traits caractéristiques d'un peuple (je songe notamment aux *Lettres persanes*).

Un exemple suffira. La description du fonctionnement des institutions romaines chez Polybe est axée sur l'équilibre et l'interaction mutuelle de trois pouvoirs : les consuls, le Sénat et le peuple. Cette façon de considérer le jeu politique romain résulte de l'application à Rome des cadres de pensée grecs : Rome a une « constitution mixte », puisque les consuls y représentent le principe monarchique, le Sénat le principe oligarchique et le peuple le principe démocratique.

Il s'agit d'une vision des choses à première vue tout à fait artificielle (on plaque sur Rome des cadres grecs) et déformante (le rôle des magistrats, par exemple, est complètement passé sous silence). Elle ne correspond nullement aux jugements des Romains eux-mêmes sur leur propre système politique ; ils ne le voient nullement de la même façon.

Or, si l'on considère les choses d'un point de vue pragmatique, en s'attachant au fonctionnement réel du système, et non à sa description juridique, la façon dont Polybe décrit la constitution romaine, loin d'être faussée et déformée, correspond davantage à la réalité, de l'avis des historiens modernes, que les témoignages des Romains eux-mêmes⁽²⁰⁾.

L'autre aspect que l'on peut envisager dans ce contact d'un Grec avec Rome, c'est la façon dont cette expérience l'a marqué personnellement ; et c'est ce point que je voudrais plus particulièrement développer. Je voudrais, en fait, proposer une interprétation de l'évolution intellectuelle de Polybe et de ses relations avec Rome qui intègre à la fois la dimension politique et la dimension culturelle du problème.

* * *

La préoccupation essentielle de Fustel, pour en revenir à lui, c'est le jugement moral à porter sur Polybe. Est-il, oui ou non, ce que nous appelons aujourd'hui un collaborateur ?

Il faudrait, pour répondre objectivement à cette question, tenir compte de l'avis de ses compatriotes eux-mêmes, — après tout les plus directement intéressés. Tous les témoignages que nous avons sont formels : la popularité de Polybe en Grèce ne souffrit pas, bien au contraire, des missions qu'il accomplit pour le compte de Rome ; nombreuses furent les cités qui, sensibles à ses efforts pour améliorer le sort des Grecs, lui votèrent des témoignages de reconnaissance et lui érigèrent des statues. Il faudrait aussi prendre en considération les passages de son œuvre où Polybe lui-même s'est expliqué sur ce genre de question. Il n'est pas sans intérêt, par exemple, de constater qu'il donne tort, *a posteriori*, à Démosthène ; il l'accuse d'avoir eu l'esprit étroit et de s'être préoccupé trop exclusivement des intérêts athéniens. Pour notre historien, la mainmise de Philippe sur la Grèce a, en fin de compte, eu des conséquences bénéfiques pour celle-ci dans son ensemble ; et il faut, assure-t-il, en tenir compte quand on considère le cas des gens qui furent favorables aux entreprises du roi de Macédoine (Eschine, par exemple) et ne pas employer à la légère le nom de « traîtres » à leur propos⁽²¹⁾.

Voilà quelques-uns des éléments qu'il faudrait avoir à l'esprit si l'on veut comprendre les mobiles de l'attitude de Polybe envers Rome.

Toutefois, on esquivera toujours, à mon sens, le fond du problème, et l'on s'en tiendra aux banalités moralisatrices, tant qu'on se cantonnera sur le terrain

(20) Cfr C. NICOLET, *Polybe et les institutions romaines*, dans *Polybe* (Fondation Hardt, « Entretiens sur l'Antiquité classique », t. 20, pp. 207-265), Genève, Vandoeuvres, 1974.

(21) XVIII, 14.

politique. Il est impossible, en réalité, de dissocier celui-ci de l'influence exercée par Rome sur la pensée de Polybe et sur sa vision du monde.

Polybe vient à Rome, il faut le rappeler, déjà subjugué. Les Grecs ont été vaincus militairement et soumis politiquement en cinquante ans à peine. Les Romains ont donc prouvé leur éclatante supériorité. Pour un esprit aussi pragmatique et aussi sensible à l'efficacité que celui de notre historien, la réaction inévitable est celle d'une curiosité passionnée pour les institutions et les mœurs du vainqueur. Polybe relève ainsi une série de traits caractéristiques des Romains, tout d'abord dans le domaine militaire : il démontre la supériorité de la légion sur la phalange⁽²²⁾ et en général de l'ordre de bataille romain sur tous les autres⁽²³⁾ ; il relève les avantages techniques des pieux du retranchement romain (un procédé que nous ferions bien d'imiter, déclare-t-il)⁽²⁴⁾. L'organisation du camp⁽²⁵⁾, celle du pillage⁽²⁶⁾, leur façon loyale de combattre (ils sont d'après lui les seuls à refuser de recourir aux embuscades)⁽²⁷⁾, et en matière politique leur intégrité⁽²⁸⁾, leur capacité d'adaptation⁽²⁹⁾, de nombreux autres traits encore sont notés avec intérêt, souvent avec éloge. L'expression κατὰ τὸ παρ' αὐτοῖς ἔθος devient un véritable *leitmotiv*, et elle n'accompagne généralement que des traits jugés positifs.

Polybe exprime aussi, à l'occasion, des points de vue d'origine romaine. Je ne veux pas parler ici des jugements négatifs qu'il porte sur les lois agraires de Flaminius⁽³⁰⁾ ou sur le comportement du consul Varron⁽³¹⁾, et qui sont le reflet de ses sources (Fabius Pictor notamment) ou du milieu aristocratique où il vivait (les Scipions), mais, plus subtilement, de cette influence de la mentalité étrangère qui l'amène insensiblement à considérer les choses d'un point de vue romain.

Ainsi, la loyauté au combat dont parle Polybe n'est pas une remarque personnelle de sa part ; il s'agit de l'un des thèmes favoris de la propagande romaine, — Tite-Live fait dire à Hannibal, dans un discours fictif : « nos ennemis n'entendent rien aux ruses de guerre »⁽³²⁾. Mieux encore, Polybe adopte même le jugement des Romains sur les Carthaginois ; la *fides Punica* devient chez lui, à propos d'un stratagème d'Hannibal, un φοινικικὸν στρατήγημα (« ruse de Carthaginois »)⁽³³⁾.

Ailleurs, il justifiera l'intervention romaine contre Philippe et Antiochos en accablant ces derniers⁽³⁴⁾ ou attribuera, — comme plus tard Salluste, — la décadence de la moralité romaine au contact avec les Grecs⁽³⁵⁾.

(22) XVIII, 28-32.

(23) XV, 15, 6-7.

(24) XVIII, 18, 18.

(25) VI, 42.

(26) X, 16.

(27) XIII, 3 ; 7 ; - XXXVI, 9, 9.

(28) VI, 56, 14-15 ; - XVIII, 35.

(29) VI, 25, 11.

(30) II, 21, 8.

(31) III, 116, 13.

(32) TITE-LIVE, XXI, 54, 3.

(33) III, 78, 1.

(34) XV, 20, 6-7.

(35) XVIII, 35, 1 ; — XXXI, 25, 3-5.

Tout cela, dira-t-on, pourrait être le fait d'un collaborateur conscient, voire cynique.

Mais d'autres faits montrent que l'influence romaine va, dans son cas, beaucoup plus loin ; elle affecte, sans qu'il s'en rende clairement compte, l'ensemble de sa vision du monde. On a pu montrer, par exemple, que toute sa géographie est orientée non d'un point de vue grec, mais bien d'un point de vue romain. 'Η καθ' ἡμᾶς θάλαττα, chez lui, désigne ainsi non l'Egée, comme chez Hérodoté, mais la Méditerranée, — c'est le *mare nostrum* romain. En outre, une étude attentive de sa langue permet de montrer qu'il est parfaitement bilingue et qu'il a subi l'influence des modes d'expression et des tournures du latin, le plus souvent de manière inconsciente.

Tout cela montre que nous sommes en réalité en présence d'un phénomène d'*acculturation*. Polybe est un Grec romanisé, qui voit le monde en partie d'un œil romain. On comprendra que le problème du jugement moral à porter sur sa collaboration avec Rome perde, de ce fait, une bonne partie de son sens.

Ce phénomène serait, en soi, intéressant à étudier au point de vue du linguiste, du psychologue et de l'ethnologue. Ce n'est ni le lieu ni le moment pour cela.

Je voudrais seulement tenter ici de mieux comprendre l'évolution politique et intellectuelle de Polybe, et cerner d'un peu plus près le jugement d'ensemble qu'il porte sur la conquête romaine.

Walbank a bien mis en lumière la contradiction fondamentale qui caractérise son interprétation de ce fait historique majeur⁽³⁶⁾.

D'une part, en effet, la conquête est présentée comme le résultat d'une décision réfléchie, d'un plan longuement médité et appliqué étape par étape depuis le IV^e siècle. Polybe parle ainsi de l'ἐπιβολή des Romains et fait dire à Scipion avant Zama : « Nous combattons pour la domination universelle »⁽³⁷⁾.

Mais, d'autre part, chacune des guerres particulières qui forment les étapes de cette conquête du monde a éclaté, d'après Polybe, à cause de l'adversaire, et Rome s'est chaque fois trouvée sur la défensive. Ainsi, après Trasimène, Philippe avait songé à un débarquement en Italie. Celui des deux qui a le premier menacé l'autre n'est donc pas l'Etat romain. Quant à la cause principale de la troisième guerre de Macédoine, elle réside, toujours d'après Polybe, dans le fait que Persée a hérité des visées de son père sur la domination universelle et qu'il menace directement Rome. Comme le dit G. Colin, « il est impossible de mieux présenter les choses au point de vue romain »⁽³⁸⁾.

L'origine de ces deux visions des faits est très claire : il s'agit respectivement du point de vue grec et du point de vue romain. En elles-mêmes, ces explications sont toutes deux défendables, et d'ailleurs le débat continue, aujourd'hui encore, entre les historiens modernes.

(36) F. W. WALBANK, *op. cit.*, p. 162.

(37) XV, 10, 2.

(38) XXII, 22 (cfr XV, 24, 6) ; — G. COLIN, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant Jésus-Christ*, p. 374, Paris, 1905.

Mais ce qui pose un problème, c'est évidemment la coexistence chez le même homme de ces deux conceptions totalement inconciliables. Une telle contradiction, chez un historien aussi méthodique et aussi rigoureux, ne peut, à mon sens, s'expliquer que de la manière suivante : le processus d'acculturation auquel j'ai fait allusion n'a pas réussi, l'intégration n'est pas arrivée à son terme et a laissé subsister dans la pensée et dans la psychologie de Polybe une dichotomie fondamentale. Il pense et réagit tantôt en Grec et tantôt en Romain.

Cette constatation permet de mieux comprendre la fin de sa vie et la dernière partie de son œuvre.

Une fois libéré, en 150, Polybe, qui a désormais toute la confiance des Romains, est chargé par eux d'une mission en Grèce : il s'agit d'éviter le pire, à un moment où une nouvelle conflagration menace, et de maintenir le statut de semi-autonomie des Grecs en contribuant à désamorcer la révolte et à consolider la collaboration volontaire des Grecs modérés avec Rome. On peut soupçonner que ce fut là, pour Polybe, rendu enfin à la politique active et sincèrement persuadé que le bien des Grecs passait par leur association, sur un pied de relative égalité, avec le vainqueur, une tâche qu'il jugea essentielle et d'une certaine manière le point culminant de sa vie.

Sans doute ne pouvait-on éviter l'inévitable. Comme en 168, le modéré Polybe se heurte aux extrémistes, menés cette fois par Diaios. La révolte éclate, est durement matée (à Leucopetra), et suivie d'une répression féroce (Mummius saccage Corinthe). Polybe s'interpose, améliore le sort de ses compatriotes, — de là les témoignages de reconnaissance auxquels j'ai fait allusion ; mais le rêve est brisé, et les Grecs, cette fois, définitivement soumis et administrés directement par des magistrats romains.

C'est aussi, semble-t-il, à partir de 150 qu'il avait entrepris la rédaction des livres XXXI à XL, qui n'étaient pas prévus dans le plan primitif. Ils couvrent la période qui va de 168 à 146 et étaient destinés à répondre à une interrogation fondamentale : cette conquête romaine dont le déroulement a été retracé dans les trente premiers livres, quel est le jugement qu'il convient en définitive de porter sur elle ? A-t-elle, pour les peuples conquis, des effets positifs ou négatifs ?

Il s'agit là d'un problème essentiel tant pour Polybe que pour toute sa génération, celui qui préoccupera désormais tous les intellectuels grecs : comment se définir par rapport à l'impérialisme romain ?

Or, ce qui frappe à la lecture de cette partie de l'œuvre de Polybe, c'est que cette recherche a tourné court. Au lieu du jugement d'ensemble promis, nous avons une collection d'événements d'où émerge une vision désabusée des choses, ainsi qu'une série de remarques plus ou moins cyniques sur la politique romaine et des attaques personnelles contre ses adversaires achéens.

Cette constatation prend tout son sens si on la met en relation avec l'échec politique de Polybe et avec les problèmes psychologiques que dut lui poser son incomplète romanisation. A cet égard, il serait peut-être éclairant de comparer son cas à celui d'un autre bilingue célèbre : Lawrence d'Arabie.

T. E. Lawrence, Anglais de naissance, d'abord archéologue, ressent l'appel du désert et s'arabise. Il acquiert la vision du monde et les conceptions des

Bédouins, et il vit cette acculturation de façon très conflictuelle. Son témoignage, dans les *Sept piliers de la sagesse*, est particulièrement poignant :

« Dans mon cas particulier [écrit-il], un effort, prolongé pendant des années, pour vivre dans le costume des Arabes et me plier à leur moule mental m'a dépouillé de ma personnalité anglaise : j'ai pu ainsi considérer l'Occident et ses conventions avec des yeux neufs, — en fait, cesser d'y croire. [...] »

[La folie] est proche, je crois, de tout homme qui peut voir simultanément l'univers à travers les voiles de deux coutumes, de deux éducations, de deux milieux »⁽³⁹⁾.

Au point de vue de l'action politique, Lawrence s'est engagé à fond dans la révolte arabe contre les Turcs, pour s'apercevoir, en 1918, que cette glorieuse épopée qui devait voir l'avènement de la nation arabe tournait court et n'avait été, dans l'esprit de ses chefs anglais, qu'une manœuvre de diversion destinée à dégarnir d'autres fronts. L'échec de l'œuvre de sa vie amena Lawrence au bord de la folie ; il termina sa carrière en multipliant les actes d'automutilation psychologique.

Sans pousser la comparaison trop loin, on peut trouver dans la carrière de Polybe quelques points communs avec celle de Lawrence.

Comme ce dernier, l'historien achéen a subi un processus d'acculturation inachevé. Comme lui également, Polybe a cru en une collaboration politique entre les deux peuples dont il vivait la culture, et il a dramatiquement échoué.

Sa réaction à cet échec, nous l'avons déjà vue dans la façon dont la dernière partie de son œuvre a tourné court : l'historien, privé de la foi qui l'avait soutenu, n'est pas allé jusqu'au bout de sa recherche.

Nous pouvons également chercher des traces de la façon dont il vécut cet effondrement de ses espoirs dans ce que nous savons de la fin de sa vie. Les spécialistes nous disent qu'il accomplit, de 146 à 132, une série de voyages tout à fait impressionnante : il visite l'Asie mineure, l'Égypte, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule, — tout cela en détail, et avec la rigueur qu'il apportait à toute chose ; il refit, par exemple, l'itinéraire d'Hannibal à travers les Alpes. Il effectua même un périple dans l'océan Atlantique (allant jusqu'aux Canaries). Ce qui ressort de tout cela, c'est que, incapable désormais de tenir en place, et sillonnant à plusieurs reprises tout le monde antique, il ne revint pourtant jamais dans sa patrie ; et s'il resta fidèle à Scipion, qu'il accompagnait encore au siège de Numance, il ne semble pas non plus être jamais retourné à Rome.

Assurément, ceci est du domaine de la conjecture et de la reconstruction ; mais il me semble voir, dans ce comportement de Polybe à la fin de sa vie, quelque chose de comparable au refus de Lawrence de rencontrer les compagnons de son épopée et à son engagement comme simple soldat dans la *R.A.F.* : les traces de la crise psychologique et morale qui suivit l'effondrement d'un grand rêve.

* * *

Il faudrait dire, pour conclure, que ces deux aspects sous lesquels j'ai choisi de considérer Polybe ici, — la rigueur de sa conception du métier d'historien et le

(39) T.E. LAWRENCE, *Les sept piliers de la sagesse*, trad. par Ch. Mauron, t. 1, pp. 30-31, coll. « Petite Bibliothèque Payot », n° 36, Paris, Payot.

problème de ses relations avec Rome, — ne sont pas, en fait, totalement étrangers l'un à l'autre.

Polybe, dès le départ, n'est en aucune manière un Grec caractéristique de son temps, et c'est ce qui explique son admiration pour Rome. Si, en effet, comme la majorité des Grecs l'ont sans nul doute fait, on attribue le succès de Rome à la *τύχη*, — hasard ou Fortune, — il n'y a aucune raison d'admirer le vainqueur, ni même de lui porter un quelconque intérêt. Il suffit de le subir. Rome ou un autre peuple, quelle importance ? Polybe, lui, ne croit pas à la *τύχη*, — nom de notre ignorance. Tout succès s'explique par des causes objectives, par une supériorité dont il faut rechercher la nature et les raisons. Il entreprend donc de considérer Rome de près, et, persuadé d'avance de l'excellence de ses institutions, — car c'est la seule façon, pour lui, d'expliquer son triomphe, — il ne tarde pas à se laisser subjuguer par l'admiration.

Telle est donc sa démarche intellectuelle. Ce sont ses conceptions scientifiques, son rationalisme, qui expliquent son intérêt pour Rome au départ et l'influence croissante des modes de pensée romains sur sa conception du monde.

Tout en se romanisant, il a consacré sa vie à la recherche d'une collaboration entre Grecs et Romains ; son histoire est aussi celle de cet échec. Plus tard, les historiens grecs de Rome, ses successeurs (de Diodore à Dion Cassius), vivront dans un monde où la soumission des Grecs à Rome est désormais un fait acquis, mais aussi un monde où les Grecs ont su, autrement sans doute que ne l'espérait Polybe, et moins dignement peut-être, se ménager une place dans le pouvoir romain.

Michel DUBUISSON

Bibliographie sommaire

(limitée aux ouvrages généraux, autant que possible en langue française)

Editions

- Coll. des Universités de France : le livre XII a paru en 1961 (P. PEDECH). Depuis 1969, l'édition de l'œuvre a été entreprise par P. PEDECH et J.-A. de FOUCAULT, puis par R. WEIL ; les livres I à VI sont sortis.
- Traduction française complète : D. ROUSSEL, Bibl. de la Pléiade, Paris, 1970 (instrument de travail fondamental : notes très abondantes, résumés des événements permettant de relier entre eux les passages fragmentaires, index, cartes, lexique des termes techniques).
- Texte grec complet avec traduction anglaise : W.R. PATON, Loeb Classical Library, 6 vol. entre 1922 et 1927 (constamment réimprimés).

Commentaire

- F.W. WALBANK, *A Historical Commentary on Polybius*, Oxford, t. 1 (livres I-VI), 1957 ; t. 2 (livres VII-XVIII), 1967 ; t. 3 (livres XIX-XL), 1979. (Le point sur tous les problèmes d'ordre historique ; à jour jusqu'en 1975 grâce aux *addenda* du t. 3).

Ouvrages sur Polybe

- F.W. WALBANK, *Polybius*, Berkeley, 1972 (la meilleure étude d'ensemble).
- P. PEDECH, *La méthode historique de Polybe*, Paris, Belles Lettres, 1964.
- J.-A. de FOUCAULT, *Recherches sur la langue et le style de Polybe*, Paris, 1972.
- A. MAUERSBERGER, *Polybios-Lexikon*, Berlin, 1956-1975 (un véritable dictionnaire, très élaboré ; va actuellement jusqu'à la lettre o).
- *Polybe* (Fondation Hardt, « Entretiens sur l'Antiquité classique », t. 20), Genève, Vandoeuvres, 1974.

Histoire de la période

- E. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique*, t. 2, 2^e éd., Nancy, 1979 (« événementiel »).
- Cl. PREAUX, *Le monde hellénistique*, coll. « Nouvelle Clio », n^{os} 6 et 6bis, Paris, P.U.F., 1978 (thématique).
- Cl. NICOLET, *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t. 2 : *Genèse d'un empire*, coll. « Nouvelle Clio », n^o 8bis, Paris, P.U.F., 1978.
- B. FORTE, *Rome and the Romans as the Greeks saw them*, Rome, 1972.
- P. GRIMAL, *Le siècle des Scipions*, 2^e éd., Paris, 1975.

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL⁽¹⁾

Introduction

Vais-je à nouveau vous entretenir d'une soi-disant discipline particulière et vous répéter que l'histoire est vraiment indispensable ? Je ne suis pas tellement sûr que le problème se pose à ce niveau et je tenterai d'élargir le débat. Si je pense vraiment que l'histoire peut vous apporter beaucoup, je n'ignore pas que l'histoire ne peut vous apporter quelque chose que par l'intermédiaire des historiens : si bonne histoire il doit y avoir, c'est qu'au préalable, bon historien on doit former. A mon avis, ce problème doit être aussi posé. Il est trop facile de dire aux responsables de l'enseignement secondaire, ou même de l'enseignement primaire : « Mais vous oubliez l'histoire, vous faites une trop petite part à l'histoire ». Et nous, à l'Université, que faisons-nous de l'histoire ? Qu'est-ce que cette histoire à base de diplomatique, de paléographie, de bibliographie, etc. ? A longueur d'années, nous arrivons ainsi à former des historiens qui savent le tout de rien ou le rien de tout.

Afin de poser clairement les problèmes, — ils sont difficiles, il faut le reconnaître, — je vais tenter de redéfinir ce qui pour moi constitue le point de départ. L'enseignement dont il est question au cours de ces débats se caractérise par la coexistence de deux types : l'enseignement traditionnel et l'enseignement rénové. Quelle est la situation dans l'enseignement traditionnel ? Dans l'enseignement général, deux périodes hebdomadaires sont consacrées à l'histoire ; dans l'enseignement technique secondaire, une période hebdomadaire est réservée à cette branche ; dans l'enseignement technique supérieur, de type court ou long, l'horaire est variable selon les écoles et les institutions et, le plus souvent, il n'y a pas de cours d'histoire ; dans l'enseignement professionnel, ou le cours n'existe pas ou il est limité à une période hebdomadaire traitant de problèmes d'actualité, — nous aurons à voir ce que signifie cet intitulé. L'enseignement rénové a partagé le mépris, — que je ne crois pas totalement injustifié, — de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel pour l'histoire, mépris régnant d'ailleurs aussi dans l'enseignement général mais ici sans conséquences pratiques⁽²⁾. L'enseignement rénové accorde à l'histoire deux périodes hebdo-

(1) L'auteur s'est ici efforcé de garder au texte son caractère moins apprêté, plus spontané de conférence. Celle-ci a été faite aux membres de l'enseignement général, technique et professionnel en 1975 à l'occasion d'un colloque *Enseignement technique et histoire*. Le rapport de ce colloque a été publié dans les *Cahiers de Clio, Sciences de l'homme et de son environnement*, n° 52, pp. 55-78, Bruxelles-Liège, Centre de la pédagogie de l'histoire, 1977.

(2) C'est chose faite depuis 1979 : onze heures au lieu de douze pour les six années de l'enseignement secondaire général traditionnel ; deux heures et demie au lieu de quatre dans les deux premières années du rénové, quatre heures au lieu de six dans les quatre dernières années du rénové dans l'enseignement secondaire général... sans parler du technique et du professionnel.

madaires dans les deux premières années ; les prolongements ne sont plus que des réductions : pour les quatre années suivantes, six périodes hebdomadaires sont prévues dans l'enseignement général ; dans l'enseignement technique, une heure de « sciences humaines » est prévue. Quelle est la raison de cet intitulé : « sciences humaines », cours axé sur l'actualité ? Dans l'enseignement professionnel, nous ne trouvons ni un cours d'histoire, ni un cours de « sciences humaines » mais simplement l'étude de problèmes d'actualité. En somme, que constatons-nous dans ce bilan ? Outre le traditionnel général, selon les cas, l'histoire voit son rôle réduit une première fois au profit de ce qu'on appelle « sciences humaines », une deuxième fois au profit de la seule « actualité » située ou non dans un enseignement de sciences humaines. Alors, devant cette situation, nous devons nous poser des questions et tenter d'y répondre.

Les questions et les principes de réponse

Ces choix sont-ils cohérents ? Une première chose est de faire des choix cohérents. Ensuite, le rejet partiel et parfois total de l'histoire s'effectue-t-il après avoir utilisé toutes les possibilités de celle-ci, — en tenant compte des critiques concernant l'insuffisance de formation des historiens ? Troisièmement, l'intitulé « sciences humaines » ne cache-t-il pas une idéologie mutilatrice du passé et mystificatrice du futur ? Enfin, si un problème d'actualité peut être l'objet d'une *praxis*, d'une pratique authentiquement vécue, — je pense par exemple à la condition ouvrière pour un ouvrier, — quelle signification peut bien revêtir son exposé anecdotique ? La mutilation et la mystification ne sont-elles pas ici élevées au carré ? Les réponses à ces questions se situeront à un niveau d'analyse que notre auditoire partagera aisément mais qui n'est évidemment pas celui de la réflexion qui, à notre avis, pourrait être proposée aux élèves. Loin s'en faut. Par contre la nature des réponses ne changerait en rien si l'on descendait du niveau d'abstraction, — on s'en apercevra aisément.

Par suite de ce que l'on nous a demandé de faire, nos exemples seront spécialement choisis dans le secteur des phénomènes économiques, mais les idées ici proposées sont indépendantes de cette limitation, par ailleurs nécessaire. Ces idées s'appliqueraient aussi bien à n'importe quelle autre science sociale dont on envisagerait les rapports avec l'histoire.

Prenons les choses au départ. Tout acte de connaissance, toute analyse du réel suppose une découpe de celui-ci. Et cette découpe peut s'effectuer de deux façons : spatio-temporellement ou disciplinairement. Ce que cela veut dire est fort simple : on découpe le réel, car on ne peut pas tout étudier. Par conséquent on doit étudier quelque chose qui est limité dans le temps et qui est limité dans l'espace. Et, comme il s'agit de sciences humaines, d'hommes, on envisage des ensembles d'hommes, limités dans l'espace et dans le temps. D'autre part, seconde découpe, on étudiera les ensembles humains à un certain point de vue : du point de vue économique, du point de vue politique, du point de vue religieux, etc. Tout chercheur découpe donc dans la totalité du réel un domaine et un objet d'étude. Prenons un exemple : l'ensemble humain « belge » de 1770 à 1975.

Le chercheur tente de reconstruire le réel envisagé au moyen de certaines méthodes. Quelles méthodes ? N'importe lesquelles. Partout où il trouve son bien, il le prend : et les méthodes statistiques, et les méthodes mathématiques, et l'ordinateur, et toutes les méthodes possibles et imaginables. Or reconstruire le réel au moyen de certaines méthodes, ce n'est rien d'autre qu'en construire la théorie. Ces théories, ce sont des tentatives d'explication des phénomènes observés. Au fond, cela représente des choses bien simples couvertes de noms compliqués. Tout travail de recherche, toute étude est d'abord construction, donc vie. En conséquence, ce travail recèle d'éminentes vertus, non plus seulement pour apprendre aux jeunes la façon d'apprendre, comme on nous a dit, mais la façon de vivre. Or, comme on ne vit pas seul mais inséré dans une société, vivre c'est savoir faire le tri, c'est-à-dire à la fois et en même temps, s'enrichir du passé pour imaginer et créer le futur. Voilà, si vous voulez, les propositions générales.

Appliquons ces propositions générales à notre exemple « L'économie belge, 1770-1975 ». La découpe spatio-temporelle correspond aux hommes qui ont vécu pendant cette période sur les territoires qu'un beau jour on appellera « Belgique ». La découpe disciplinaire, c'est la restriction de l'étude de ce groupe, de cet ensemble, à son analyse économique. C'est donc faire l'analyse économique, et non pas l'analyse démographique ou l'analyse religieuse ou l'analyse politique. Cette double découpe, inévitable, est une première et nécessaire mutilation du réel. Cela mutile véritablement, authentiquement, pleinement le réel. En face de cette situation, l'histoire devrait, — je dis : *devrait*, peut-être dans le reste de l'exposé dirai-je qu'elle le fait, — remplir trois rôles que je désignerai par trois termes : concrétude, synchronisme, diachronisme. Examinons successivement ces trois démarches à partir de notre cas économique.

La concrétude

Dans sa première tâche, l'histoire est un exercice de très haute qualité pour les futurs économistes, et en l'occurrence pour tous les élèves de toutes les écoles de commerce. Il faut, dans une atmosphère perpétuelle de critique des documents, des faits et des idées, étudier sur pièces, comme en laboratoire, les mécanismes dont les autres cours auront donné une connaissance théorique. Ainsi la loi de l'offre et de la demande, la fixation du revenu national par le jeu de l'épargne et de l'investissement, l'insertion du crédit et des institutions de crédit dans le processus économique, le rôle de la politique économique de l'Etat, les modes d'extraction de la plus-value, l'accumulation du capital, les fluctuations économiques concrètes, — cycles, crises, mouvements de longue durée, croissance, — enfin, encore, l'influence du commerce extérieur. Voilà une série de problèmes que les cours économiques auront envisagés mais qu'il serait très bon de revoir sur pièces, à partir d'un cas déterminé. Ces phénomènes seront réétudiés dans le contexte belge. D'une part on aura analysé les mécanismes, les élèves auront appris à manipuler un certain nombre de variables, un certain nombre de concepts, d'autre part ils devront en faire l'application au cas belge depuis la révolution industrielle. Il faudrait surtout montrer comment se produit une révolution industrielle, processus infiniment plus complexe dans son déclenchement et sa généralisation que la simple instauration d'un machinisme généralisé qui

serait le résultat d'un calcul économique sur les productivités marginales des facteurs de production. Cette dernière observation sur la révolution industrielle nous conduit à découvrir la deuxième tâche de l'histoire.

La synchronie

A côté de la concrétude, à côté de la possibilité de montrer sur pièces comment fonctionnent les mécanismes que l'on étudie par ailleurs et comment surtout ils ne fonctionnent pas, l'histoire a une seconde tâche : souligner combien elle qui étudie la vie des hommes est par nature synchronique, combien elle vise à dépasser les découpes disciplinaires. Je vous ai dit au début que l'on divisait, que l'on découpait disciplinairement les matières économiques, démographiques, etc. L'histoire vise à dépasser cela. Certes, elle doit manipuler les différents instruments relatifs à ces différentes disciplines, mais elle doit dépasser ces limitations. Dans le cas envisagé de la révolution industrielle, il s'agit de dépasser le point de vue économique, ou le point de vue technologique. L'histoire doit tenter de montrer les influences réciproques des divers secteurs d'une société, — j'ai bien dit les influences réciproques, — sans préalable, sans *a priori*, bien que chacun ait ses choix, mais sans instance déterminante, ce qui n'implique pas qu'on n'arrivera pas à une instance déterminante. Cette histoire est explicative de la structure d'une société déterminée en tant que totalité complexe, réalité globale.

Si de la révolution industrielle nous passons à l'analyse de ce qui a suivi, que les économistes appellent croissance économique auto-entretenu, *self sustained growth*, c'est-à-dire la croissance que nous connaissons, nous voici obligés de constater que la croissance économique belge n'est pas uniquement croissance économique, qu'elle est aussi affaire de relations internationales, — pensons au rôle du commerce extérieur, — qu'elle est aussi affaire de politique, — pensons au rôle de l'Etat qui ne fut jamais, au grand jamais, abstentionniste, de Frère-Orban à Tindemans, — avec des variations mineures dans les préoccupations mais majeures dans les instruments d'action. Après celui de la révolution industrielle, la croissance économique belge est un second exemple de l'exigence synchronique que seule l'histoire peut satisfaire. Si le mot d'histoire vous déplaît, prenez-en un autre ; peu importe. Mais cette exigence-là doit être satisfaite si on veut comprendre quelque chose à la réalité sociale.

La diachronie

Après l'exigence synchronique se place l'exigence diachronique, troisième tâche de l'historien, — je vous les rappelle : concrétude, synchronie, diachronie. En effet, nous sommes obligés de constater que l'économie belge a vécu de 1770 à 1975, non pas une seule période homogène mais des structures différentes successives, au moins cinq et probablement davantage.

D'abord, nous trouvons la mutation qu'a constitué la révolution industrielle, de 1770 à 1847 environ, — pour tous nos chiffres, considérez qu'il y a un « environ » qui les précède. Ensuite, se déroule la croissance 1847-1913, c'est-à-dire la croissance dans un cadre relativement homogène : la Belgique ne connaît

pas de guerre, la monnaie est stable (les prix varient mais la monnaie est stable), le pouvoir politique à l'intérieur est une des formes du pouvoir censitaire, le pouvoir d'une certaine catégorie d'individus. Donc c'est une période relativement stable et homogène. Puis, troisième période, arrivent les grandes crises de 1914 à 1945 : les deux guerres ; 1917 évidemment ; 1920 comme crise économique ; 1929, la grande crise ; 1930-36, la grande dépression, etc. Bref, c'est une période de bouleversements. Puis succède la période 1945-1972, où l'Etat doté d'une théorie économique, la théorie keynésienne (1936), et disposant de statistiques relativement sérieuses, — je pense à la comptabilité nationale élaborée par l'Institut national de statistique, — tente de s'insérer davantage dans une vie économique qui, dès lors, prend des reflets de mixité. Enfin, arrivent les années plus récentes où l'insuffisance du capitalisme, tant privé que public, doublé des effets de dominations des puissances que l'on dit grandes mais qui ne sont qu'écrasantes, engendre une transformation des comportements sociaux, — repensez à la perspective synchronique, — de tous les comportements sociaux, dont l'inflation n'est qu'un aspect résistant par nature, par définition, à toute thérapeutique économiquement limitée, — on ne guérit pas l'inflation que nous vivons par une thérapeutique économique. La contrainte de la synchronie, liée à celle de la concrétude, réapparaît et renforce celle de la diachronie pour élever au carré la nécessité de l'histoire et pour poser à cette histoire, des exigences qui, je dois le reconnaître, ne sont pas souvent satisfaites dans la formation des historiens.

La succession diachronique des structures que nous venons de rappeler constitue la troisième tâche de l'historien. Précisons cette troisième tâche, celle de la diachronie. Il ne s'agit pas seulement d'énoncer, de raconter des histoires, en l'occurrence la succession des structures. Vous connaissez ces exposés où il y a toujours un grand tournant qui précède un autre grand tournant, l'histoire devenant ridiculement circulaire. Mais il s'agit de montrer l'enchaînement des structures successives et différentes, un enchaînement où s'engendrent ces structures différentes selon l'ordre des déterminismes d'une part et selon l'ordre des libertés d'autre part. Non pas qu'il soit possible, en chaque passage de structure à structure différente, de faire la part du domaine du déterminisme et la part du domaine de la liberté mais que l'on doive découvrir que dans chaque passage, déterminisme et imagination créatrice sont étroitement unis. Pour chaque passage, les hommes sont à la fois ce qu'ils furent et ce qu'ils se font. Cette conclusion de l'analyse fondamentale de tout processus historique nous paraît particulièrement importante aujourd'hui.

Conclusions

L'histoire continue à nous donner un enseignement essentiel par les trois exigences qu'inlassablement elle nous pose et qui correspondent aux trois tâches principales qui lui sont reconnues et aux trois tâches principales que nous avons le droit d'exiger de tout historien et, par conséquent, le droit d'exiger de l'institution qui les forme.

Je rappelle ces trois tâches. Premièrement, avant et après qu'aient été satisfaites les exigences de l'abstraction, aussi faible que soit le niveau de celui-ci,

il y a obligation d'un appel au concret. Deuxièmement, la réunification synchrone des secteurs d'une société est indispensable pour comprendre le fonctionnement de celle-ci, faute de quoi on ne comprend rien. Troisièmement, s'impose la restauration diachronique globale des transformations des structures. Et, en fin de course, on risque de découvrir les insuffisances de toute société, partant les responsabilités de tout homme et de tous les hommes dans des projets d'avenir qui ne sont pas extrapolations technocratiques, qui ne sont pas prospectives plus ou moins linéaires ou exponentielles, mais qui sont essentiellement œuvre vive.

Nous pouvons à présent répondre aux questions posées au début. Voici mes réponses que je souhaiterais voir discuter. D'abord les sciences humaines particulières, l'économie comme toutes les autres, ne peuvent remplacer l'histoire dans sa vision globalisante. A moins qu'il ne s'agisse que d'un simple changement de mot et dans ce cas il n'y aura pas des sciences humaines, il n'y aura plus qu'une science humaine. Autant garder l'ancien terme. Ensuite, les problèmes d'actualité, — c'est la seconde façon de remplacer l'histoire, — ces problèmes d'actualité eux aussi, comme les sciences humaines, ramènent, repoussent vers l'histoire. Car ces problèmes d'actualité, s'ils sont du plus haut intérêt, ne peuvent être traités sans avoir été replacés dans une perspective historique totalisante, selon la société et selon la durée où ils se posent.

Ainsi donc, détectrice des idéologies mutilantes, particulièrement en économie, l'histoire authentique en est un important antidote. Elle constitue un lieu privilégié pour donner aux jeunes, en même temps que le sens du concret, le sens des limites des spécialités, — dont la spécialité économique, — le sens de la relativité des sociétés, la force de lutter pour un monde sans idéologie aliénante.

Il reste à savoir si l'histoire acceptera cette tâche, l'historien, son outil et la société, sa propre mise en cause.

Pierre LEBRUN,
Professeur à l'Université de Liège,
Novembre 1975

ÉVOLUTION DES SYSTÈMES ÉLECTORAUX DANS LES PAYS DU BENELUX⁽¹⁾ (1814-1921)

Depuis l'époque où, de 1815 à 1830, les trois pays du Benelux, — Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, — formaient un seul royaume sous une monarchie constitutionnelle, les systèmes électoraux y ont suivi une évolution parallèle, à quelques particularités près ; on y est passé en un siècle du vote censitaire et indirect au suffrage universel pur et simple en passant par plusieurs étapes qui ont été franchies plus tôt dans un pays, plus tard dans l'autre, mais qui ont généralement été engendrées par les mêmes causes politiques et sociales dans les trois pays.

Il est évidemment impossible d'exposer en détail dans un bref article, l'ensemble des systèmes électoraux des trois pays à chaque phase de leur évolution, en même temps que les causes de cette évolution, les effets des systèmes électoraux sur les élections, sur la formation et l'évolution des partis politiques, sur les rapports entre gouvernés et gouvernants, les transformations sociales du corps électoral, la sociographie des électeurs et celle des élus, pour ne citer que les principaux aspects des problèmes soulevés par l'extension du droit de suffrage.

Notre étude comparative de l'évolution juridique des systèmes électoraux dans les trois pays envisagés sera limitée aux cinq phases principales de cette évolution :

- le système de vote indirect et censitaire dans le Royaume des Pays-Bas, correspondant au Benelux de 1815 à 1830, et sa persistance aux Pays-Bas jusqu'en 1848 ;
- le système de vote direct et censitaire dans chacun des trois pays ;
- le système à vote plural ;
- le suffrage universel pur et simple ;
- la représentation proportionnelle et l'adoption de l'appareillement.

A titre d'introduction, il paraît utile de rappeler très brièvement les grandes étapes de l'histoire constitutionnelle des trois Etats du Benelux, l'évolution du régime représentatif et des systèmes électoraux étant inscrite dans les constitutions et leurs révisions⁽²⁾.

(1) Le présent article est la version française d'un rapport présenté en allemand au colloque organisé en mai 1978 par la *Historische Kommission zu Berlin* sur *Wählerbewegung in der europäischen Geschichte*. Les rapports paraîtront en 1980 dans un recueil portant ce titre.

(2) Bibliographie sommaire sur l'évolution des systèmes électoraux en Europe en général : J. CHARBONNIER, *Organisation électorale et représentation dans tous les pays civilisés*, Paris, 1873 ; E. VILLEY, *Législation électorale comparée des principaux pays de l'Europe*, Paris, 1895 ; A. LEFEBVRE-PONTALIS, *Les élections en Europe à la fin du XIX^e siècle*, Paris, 1902 ; A. MENZEL, *Systeme*

1. Etapes de l'histoire constitutionnelle des pays du Benelux

Nous avons pris comme point de départ de notre exposé l'époque où, à la suite des défaites de Napoléon, l'espace situé entre le nord de la France et l'ouest de l'Allemagne forme le Royaume des Pays-Bas, gouverné par le Roi Guillaume I^{er}, descendant des *Stadhouders* de Hollande. Les Alliés avaient ainsi reconstitué en 1814-1815 une situation qui avait existé au XVI^e siècle, lorsque les nombreuses principautés de cette région, — Flandre, Brabant, Hollande, Hainaut, Luxembourg, Gueldre, Frise et autres, — avaient été réunies sous l'autorité de Charles Quint, empereur du Saint Empire, et ensuite de son fils Philippe II, roi d'Espagne, pour former les « Pays de par deçà ». Mais les guerres de religion avaient ensuite séparé dès la fin du XVI^e siècle les principautés du nord, — appelées dorénavant les Provinces-Unies, — de celles du sud, appelées Pays-Bas espagnols, puis autrichiens, ou encore Provinces belgiques. Celles-ci furent conquises par la France au début de la Révolution ; intégrées à la République en 1795, elles restèrent françaises pendant vingt ans. C'est alors qu'elles participèrent pour la première fois à des élections, à savoir à celles de 1797 (an V de la République), pour élire leurs députés au *Conseil des Cinq Cents* et au *Conseil des Anciens* à l'époque du Directoire, et aussi pour élire les membres des institutions départementales et municipales, ainsi que les juges. Sous le Consulat et l'Empire, le système électoral français est par conséquent appliqué dans les départements belges ; les élections eurent finalement lieu suivant un système indirect, à deux degrés.

Pendant cette période, les Provinces-Unies devinrent en 1795 la République batave, en 1806 le Royaume de Hollande, pour être incorporées à la France de 1810 à 1813. Des *Staatsregelingen*, inspirés des constitutions françaises de 1795 et 1800, y introduisirent des systèmes électoraux assez similaires à ceux de la France.

Libérées quelques mois plus tôt que les provinces méridionales, les provinces du nord adoptèrent en 1814 une constitution (*Grondwet*) qui y est encore en vigueur aujourd'hui, mais a été souvent modifiée. La première révision fut celle de 1815, rendue nécessaire pour adapter la constitution à l'union des provinces du sud et celles du nord dans le Royaume des Pays-Bas. A ce moment le Benelux formait un Etat unitaire, sous réserve des relations du Luxembourg avec la Confédération germanique.

La Révolution belge aboutit à la proclamation de l'indépendance de la Belgique, le 4 octobre 1830. Le *Gouvernement provisoire* fit élire 200 députés pour former un *Congrès national* chargé de rédiger la constitution du nouvel Etat ; adoptée le 7 février 1831, largement inspirée des constitutions françaises de 1791, 1814 et 1830, mais aussi de celle des Pays-Bas de 1815, elle fut longtemps considérée comme la plus libérale d'Europe.

des Wahlrechts, 2^e éd., Berlin, 1906 ; R. DE LA GRASSERIE, *Systèmes électoraux des différents peuples*, Paris, 1911 ; G. LACHAPPELLE, *Les régimes électoraux*, Paris, 1934 ; M. DUVERGER, *L'influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, coll. « Cahiers de la Fondation nationale de Science politique », n° 16, Paris, 1950 ; H.H. ZWAGEN, *De motivering van het algemeen kiesrecht in Europa, Een historische studie*, Groningen, 1958 ; W. BIRKE, *European Elections by direct suffrage (comparative study of the electoral systems used in Western Europe...)*, Leiden, 1971 ; E. LAKEMAN, *How Democracies vote: a study of majority and proportional electoral systems*, 4^e éd., London, 1974 ; J.M. COTTERET et C. EMERI, *Les systèmes électoraux*, coll. « Que sais-je ? », 3^e éd., Paris 1978.

A ce moment la province de Luxembourg fit partie de la Belgique. Le traité de Londres (ou des XXIV Articles) imposé par les grandes puissances à la Belgique et aux Pays-Bas en 1831, ne fut finalement accepté et exécuté que le 11 juin 1839 ; en vertu de ses dispositions, la partie allemande de la province de Luxembourg fut reprise par le roi Guillaume I^{er}, en qualité de grand-duc, en toute souveraineté. Depuis lors, il y a donc trois Etats : Belgique (comprenant aussi le quartier wallon du Luxembourg), Pays-Bas et Grand-Duché de Luxembourg.

Mais, entre les Pays-Bas et le Luxembourg subsista une union personnelle, le même souverain étant roi des Pays-Bas et grand-duc de Luxembourg. Cette union personnelle cessa en 1890, à la mort de Guillaume III, par suite de principes différents pour régler la succession au trône : aux Pays-Bas, à défaut de fils, la fille du roi défunt pouvait lui succéder ; depuis lors, le trône des Pays-Bas est occupé par des femmes : Wilhelmine (1890-1948), puis Juliana (1948). Au Luxembourg, la succession féminine était alors interdite en présence de prétendants mâles⁽³⁾ : Adolphe de Nassau devint grand-duc (1890-1905), suivi par Guillaume IV (1905-1912) ; celui-ci promulgua en 1907 un nouveau *Pacte de famille*, permettant à sa fille de lui succéder : Marie-Adélaïde (1912-1919), puis Charlotte (1919-1964) ; son fils Jean (1964) est l'actuel grand-duc.

Le Grand-Duché de Luxembourg reçut de Guillaume II en 1841 sa première constitution, qui était encore un *Ständeverfassung*. Mais, dès 1848, sous l'effet des idées révolutionnaires, une nouvelle constitution fut adoptée, largement inspirée de la constitution belge de 1831. Le roi grand-duc Guillaume III l'abrogea en 1856 et le remplaça par une constitution plus réactionnaire, assez similaire à celle de 1841. Il ne put toutefois pas la maintenir devant une opposition grandissante ; lorsqu'en 1866, la dissolution de la Confédération germanique rendit nécessaire un remaniement de certaines dispositions constitutionnelles et qu'un traité de Londres consacra l'indépendance (et la neutralité) absolue du Grand-Duché, une nouvelle constitution fut promulguée, en 1868, qui reprit les principales dispositions de celle de 1848.

La constitution de 1868 est encore en vigueur au Luxembourg ; elle a connu trois révisions : en 1919 pour notamment introduire le suffrage universel, en 1948 pour supprimer la mention de la neutralité perpétuelle et modifier entre autres le régime électoral (art. 51-53), en 1956 pour notamment permettre au Luxembourg d'entrer dans des institutions supranationales telles que la C.E.E.⁽⁴⁾

La Belgique eut, pendant plus d'un siècle, une histoire constitutionnelle relativement calme ; elle ne connut alors que deux révisions constitutionnelles en fonction, toutes deux, du système électoral ; celle de 1893 remplaça le régime

(3) En vertu de l'art. 3 de la constitution et conformément au Pacte de famille de la Maison de Nassau.

(4) Sur l'histoire constitutionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, voir P. WEBER, *Les Constitutions du XIX^e siècle*, dans *Le Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg*, Livre jubilaire 1856-1956, pp. 303-362, Luxembourg, 1957 (pas de bibliographie) ; L. HOMMEL, *Les étapes constitutionnelles du Grand-Duché de Luxembourg*, Bruxelles, s.d. ; P. MAJERUS, *L'Etat luxembourgeois*, 2^e éd., Luxembourg, 1959 ; Dr. EYSCHEN, *Das Staatsrecht des Grossherzogtums Luxemburg*, Tübingen, 1910, dans JELLINCK, LABAND et PILOTY, *Das öffentliche Recht der Gegenwart*, Band XI ; même auteur, même titre (mais comprenant de plus amples exposés historiques) dans *Marquardsens Handbuch des öffentlichen Rechts*, Fribourg, 1890 ; P. MÜLLENDORFF, *Das Grossherzogtum Luxemburg unter Wilhelm I (1815-1840)*, Luxembourg, 1921.

censitaire par le suffrage universel, mitigé par le vote plural ; celle de 1919 fit adopter le suffrage universel pur et simple. Depuis lors, une troisième révision de la constitution, en 1969-1971, a profondément modifié la structure et les organes de l'Etat ; à la place de l'Etat unitaire de 1830, elle a adopté un régime complexe, créant deux communautés et trois régions. Une quatrième révision est en cours. Mais ces révisions ne touchent guère au droit électoral, si ce n'est qu'elles créent de nouvelles institutions dont les membres sont élus au suffrage universel⁽⁵⁾.

Aux Pays-Bas la constitution de 1814-1815 a subi onze révisions. Celle de 1848, en adoptant un régime parlementaire, a introduit aux Pays-Bas un grand nombre, — pas toutes, — de dispositions de la constitution belge de 1831. Celle de 1887 tendit surtout à étendre le droit de suffrage, le nombre d'électeurs censitaires et capacitaires passant de 100.000 à 350.000 environ. Le suffrage universel fut introduit par la révision constitutionnelle de 1917, puis par celle de 1922 qui l'étendit aux femmes et aussi à la Première Chambre. Les autres révisions, — 1936, 1946, 1952, 1963, 1972, — ne concernent plus guère le droit électoral ; par les deux dernières, le droit de vote est abaissé d'abord à 21 ans, puis à 18 ans⁽⁶⁾.

(5) Il n'existe pas d'histoire constitutionnelle de la Belgique aux XIX^e et XX^e siècles ; on en trouve des éléments dans les principaux traités de droit public belge, notamment l'introduction historique dans O. ORBAN, *Le droit constitutionnel de la Belgique*, t. 1, pp. 44-126, Liège-Paris, 1906 ; A. MASU, *Les Pays du Benelux*, coll. « Comment ils sont gouvernés », Paris, 1960 ; J. GILISSEN, *Le régime représentatif Belgique depuis 1790*, coll. « Notre Passé », Bruxelles, 1958 ; ID., *Gouvernés et gouvernants en Belgique depuis 1815*, dans *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. 26, pp. 81-149, Bruxelles, 1965 ; ID., *Introduction historique au droit*, pp. 401-408, Bruxelles, 1979.

Sur l'histoire des systèmes électoraux en Belgique, l'ouvrage fondamental reste J. BARTHELEMY, *L'organisation du suffrage et l'expérience belge : suffrage censitaire, capacitaire, universel, suffrage plural, vote obligatoire, sincérité des opérations électorales, scrutin de liste, scrutin uninominal, représentation des intérêts, représentation proportionnelle*, Paris, 1912. Après la rédaction du présent article a paru un numéro de *la Tijdschrift voor Geschiedenis* (92^e année, t. 3, 1979) sous le titre général *Kiesstelsels en stemgedrag* (Systèmes électoraux et conduite électorale) ; il n'a pu en être tenu compte. Mais, parmi les articles les plus intéressants, citons : E. WITTE, *Verkiezingsonderzoek in België*, pp. 293 et sv., C.B. WELS, *Stemmen en kiezen 1795-1922*, pp. 315 et sv., R. VAN EENOO, *De evolutie van de kieswetgeving in België van 1830 tot 1919*, pp. 333 et sv., L. BLOK, *Van een wettelijk fictie tot een waarheid. Beschouwingen over kiesstelsel en kiesrecht in Nederland in de eerste helft van de negentiende eeuw*, pp. 319 et sv., J. Th. J. VAN DEN BERG, *De evenredige vertegenwoordiging in Nederland*, pp. 452 et sv., W. DEWACHTER, *De machtstoewijzingsfunctie van de voorkeurstemmen bij de Belgische parlementsverkiezingen*, pp. 492 et sv.

(6) On trouve le texte des constitutions qui ont successivement été promulguées aux Pays-Bas dans G.W. BANNIER, *Grondwetten van Nederland*, Zwolle, 1936 et dans W.J.C. VAN HASSELT, *Verzameling van Nederlandse staatsregelingen en grondwetten*, 15^e éd. par J.C. SOMER, Alphen, 1964. Sur l'évolution du droit public au XIX^e siècle, voir les principaux traités de droit public, notamment ceux de J. DE BOSCH KEMPER (1865), de J.-Th. BUYS (1883-87), de A.A.H. STRUYCKEN (1915), de A.F. DE SAVORNIN LOHMANN (4^e éd., 1926) ; J. VALKHOFF e.a., *Grondwet en maatschappij in Nederland 1848-1948*, La Haye, 1948 ; P.J. OUD, *Honder jaren 1840-1940. Een eeuw van staatkundige vormgeving in Nederland*, 3^e éd., Assen, 1967 ; ID., *Het constitutioneel recht van het Koninkrijk der Nederlanden*, 2^e éd., Zwolle, 1970, sur l'histoire des systèmes électoraux aux Pays-Bas, une bonne synthèse dans G.A. VAN POELJE et A.B. GOHRES, *De kieswet*, Alphen, 1933 (introduction historique 1848-1933 : pp. 47-94) et dans D.B. GOHRES et W.K.J.J. VAN OMMEN KLOEKE, *Kieswet*, Alphen, 1958 (introduction historique 1948-1958, pp. 1-47).

Constitutions, révisions et systèmes électoraux

Années	Belgique	Grand-Duché de Luxembourg	Pays-Bas
1814 1815	—	— Constitution de 1815 : révision de celle de 1814 (élections indirectes dans villes et campagnes) (cens différentiel)	Constitution de 1814
1830	Constitution de 1831 (élections directes - cens	différentiel)	
1839 1840-41 1848	→ (cens uniforme: 42,32 fr.)	Constitution de 1841 Constitution de 1848 (élections directes : cens : 10 fr.)	→ : révision de 1840 → : révision de 1848 (élections directes : cens différentiel)
1856		Constitution de 1856 (cens : 30 fr.)	
1868 1887		→ : révision de 1868	→ : révision de 1887 (scrutin uninominal)
1893	→ : révision de 1893 (suffrage universel avec vote plural)		
1899	→ (représentation propor- tionnelle)		
1917			→ : révision de 1917 (Suffrage universel - re- présentation propor- tionnelle - apparen- tment)
1919		→ : révision de 1919 (suffrage universel - re- présentation propor- tionnelle)	
1920-22	→ : 2 ^e révision (1919-21) (suffrage universel - re- présentation propor- tionnelle - apparen- tment)		→ : révision de 1922 (suffrage universel fé- minin)

2. L'élection indirecte

Le premier système électoral à analyser est celui des élections des membres de la *Deuxième Chambre des Etats généraux*, telles qu'elles furent organisées par la constitution de 1815 et les lois électorales complémentaires.

Ce régime n'était plus celui d'une *Ständeverfassung*, quoique l'organe représentatif s'appelât *Etats généraux*, — *Staten generaal*, — comme sous le régime d'avant 1795 ; bien au contraire, constitutionnellement, le régime était représentatif ; l'article 77 de la constitution l'affirmait expressément : « Les *Etats généraux* représentent la Nation ».

Mais l'organisation de ces *Etats généraux* rappelait encore, par quelques détails, le rôle des ordres sous l'Ancien Régime. C'était un système bicaméral⁽⁷⁾, les *Etats généraux* comprenant une *Première Chambre* et une *Seconde Chambre*. La *Première Chambre* n'était pas élective ; ses membres, — 40 à 60, — étaient nommés à vie par le roi parmi les notabilités ; elle ressemblait à la *Chambre des Pairs* en France où, à part quelques « pairs de droit », ne siégeaient que des pairs nommés à vie.

La *Seconde Chambre* était composée de 110 membres *élus* ; elle était donc le seul corps représentatif. Mais ses membres étaient élus par les *Etats (Staten)* des provinces, pour trois ans, renouvelés par tiers chaque année. Or, ces *Etats provinciaux* se composaient de trois ordres : noblesse, villes et campagnes. Trois ordres, comme sous l'Ancien Régime, du moins en Belgique ; mais ce n'étaient pas les mêmes ordres : le clergé en tant qu'ordre, avait disparu, comme il avait disparu à la fin du XVI^e siècle aux Provinces-Unies ; il est remplacé par la campagne. L'ancien Tiers Etat avait donc acquis une double représentation : villes et campagnes (comme l'avait souhaité Vonck en 1790).

C'était au sein de ces deux ordres que fonctionna le système électoral⁽⁸⁾. Les représentants des villes sont élus par les régences municipales (*regentschappen*). Certaines villes, telles Gand, Bruxelles, Anvers, éalisaient 13 ou 14 représentants ; les petites villes un seul.

A leur tour les membres des régences (allant de 5 dans les petites villes à 40 dans les grandes) étaient élus par des « électeurs », dont cette élection constituait l'unique fonction. Les électeurs devaient choisir les régents « parmi les habitants les plus éclairés et les plus aisés de la ville » ; il ne s'agissait donc pas, en principe, d'un choix guidé par les idées politiques des candidats.

Le collège des électeurs était composé d'un nombre double de celui des régents, donc de 10 à 80 selon l'importance de la ville. Mais la moitié seulement d'entre eux participent au vote ; cette moitié était désignée par *tirage au sort* ; en effet, des billets numérotés, en nombre égal à celui des électeurs présents, étaient déposés dans une urne ; chaque électeur en retirait un ; ceux qui avaient tiré les numéros les moins élevés étaient les véritables électeurs ; les autres se retiraient. Ce système de tirage au sort des « électeurs » éliminait donc toute possibilité de choix politique, et par conséquent, de formation de partis politiques ; on espérait ainsi faire vraiment désigner les plus éclairés. Ce système rappelle celui qui a existé dans quelques villes médiévales, notamment à Gand aux XIV^e-XV^e siècles.

Les « électeurs » étaient élus (les textes de l'époque disent « nommés ») eux-mêmes par les « votants » (*stemgerechtigden*). Le droit de vote était accordé en 1817 aux personnes majeures (21 ans) résidant dans la ville et payant une certaine somme (cens) à titre de contributions directes. Une loi de 1824 fut plus

(7) Non en 1814, mais depuis 1815. Cette modification très importante avait été proposée par les membres belges de la Commission de constitution et soutenue par le Prince Souverain Guillaume d'Orange. Un membre belge, Raepsaet, avait même insisté pour rétablir les trois ordres, comme avant 1794 ; mais les membres libéraux et les Hollandais s'y étaient opposés : H. J. COLENBRANDER, *Ontwerp der Grondwet. Bronnenverzameling*, t. 2, pp. 194 sv, La Haye, 1909.

(8) J. GILISSEN, *Le régime représentatif en Belgique depuis 1790*, pp. 60-77, Bruxelles, 1958 ; C.W. VAN DER POT, *De bestuur- en rechtsinstellingen der Nederlandse provinciën*, Zwolle, 1949.

exigeante : il fallait avoir 23 ans, habiter depuis un an dans la ville et payer un cens variant, selon les villes, de 20 à 50 florins.

La façon d'exercer le droit de vote est très curieuse : chaque « votant » reçoit à son domicile un billet indiquant le nombre de places d'électeurs à élire ; il y inscrit le nom de ceux qu'il choisit, puis signe, cachète le billet et le remet au délégué communal qui vient le recueillir à domicile, dans une boîte métallique fermée à clé, le quatrième jour après la distribution. Ceux qui ont obtenu la majorité relative des voix sont électeurs ; en cas de parité de voix, le sort décide.

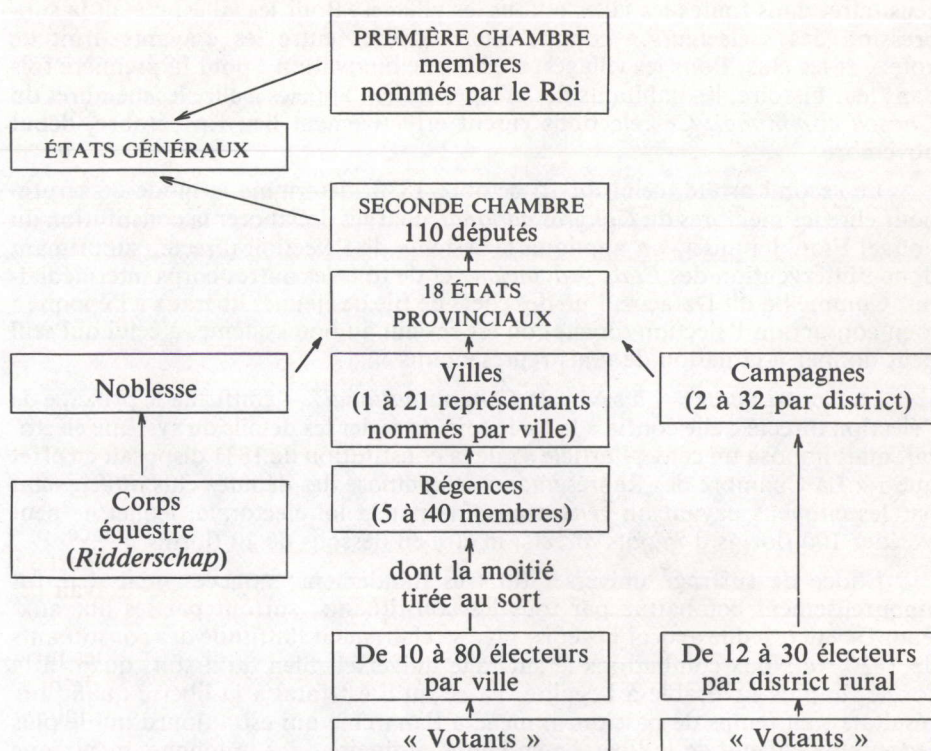
Dans le troisième ordre, celui des campagnes, le système électoral est quelque peu moins compliqué que dans les villes par l'exclusion d'un rouage, les régences. Les députés des *Etats provinciaux* étaient élus par les « électeurs » des districts ruraux ; dans chaque district, il y avait six fois autant d'électeurs que de députés à élire, avec un minimum de douze. Les électeurs étaient eux-mêmes élus par les « votants » (*stemgerechtigden*) du district, dans les mêmes conditions et suivant la même procédure d'élection à domicile que dans les villes.

On a évalué le nombre de « votants » à environ 60.000 pour l'ensemble du Benelux, sur une population d'environ 6.000.000 d'habitants, soit environ 1 %. C'étaient les plus riches, du moins les plus taxés ; le cens, c'est-à-dire l'impôt direct à payer pour avoir le droit de vote, variait d'ailleurs d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre. Le taux du cens était relativement bas : en France, à la même époque, il était de 300 francs (soit environ 150 florins) ; dans la plupart des autres pays, sauf la Suède et quelques principautés allemandes, il n'y avait pas d'élections.

Il faut d'ailleurs interpréter le sens des élections comme le faisaient les juristes et les hommes politiques de l'époque. Selon Thorbeke, professeur de droit public à l'Université de Gand avant 1830, dans la suite, homme politique éminent aux Pays-Bas, le but des élections n'est pas d'extérioriser la volonté du peuple, mais uniquement d'assurer la participation des membres les plus éminents de la Nation à l'œuvre du Gouvernement ; « représenter la nation » veut dire que les membres des *Etats généraux* doivent exercer leurs pouvoirs dans l'intérêt de la nation tout entière, et non de telle région ou de tel parti.

Le système électoral ne devait pas tendre à assurer la représentation de toutes les tendances de l'opinion publique, encore moins une représentation proportionnelle au nombre de partisans des diverses tendances politiques. Ce qui importait, c'était de faire siéger aux Chambres les hommes les plus aptes, les plus qualifiés pour aider le Roi à gouverner. Il faut donc, par un procédé d'élection de plusieurs degrés, assurer ce choix des meilleurs, peu importe leur tendance ou opinion politique ; les nobles et la riche bourgeoisie paraissaient, en ce temps, aux yeux des gouvernants, les plus qualifiés à trouver ces « ἀριστοι », ces « meilleurs ».

Formation des Etats généraux



3. Le système électoral direct et censitaire

Le système électoral à plusieurs degrés était l'un des reproches, à côté de beaucoup d'autres, que les jeunes libéraux belges adressèrent au gouvernement de Guillaume I^{er} au cours des années 1825-1830. Ils furent influencés par la réforme qu'une loi de 1817 avait introduite en France ; depuis lors, le système d'élection directe y avait été appliqué pour les élections des membres de la *Chambre des Députés* ; et la révolution de juillet-août 1830 l'y avait maintenu et développé.

En Belgique

Lorsqu'éclata, fin août et septembre 1830, la révolte des Belges contre Guillaume I^{er}, et qu'un *Gouvernement provisoire* s'installa à Bruxelles, ce furent surtout les revendications des jeunes libéraux qui furent satisfaites. Dès les 8 et 10 octobre 1830, deux arrêtés du *Gouvernement provisoire* fixent les principes du nouveau système électoral.

Le premier organisa les élections communales : bourgmestre, échevins et régents (= conseillers communaux) devaient être élus au suffrage direct, mais censitaire, dans toutes les villes et tous les villages. Pour les villes, c'était la suppression des « électeurs » comme intermédiaires entre les « ayants droit de vote » et les élus. Pour les villages, c'était une innovation : pour la première fois dans leur histoire, les habitants des villages étaient appelés à élire les membres du *Conseil communal*. Ces élections eurent effectivement lieu fin octobre, début novembre.

Le second arrêté, celui du 10 octobre 1830, détermine le mode de scrutin pour élire les membres du *Congrès national*, chargés d'élaborer la constitution du nouvel Etat. Ici aussi, on appliqua le système de l'élection directe, supprimant donc l'intervention des *Etats provinciaux* et de tous les autres corps intermédiaires. Comme l'a dit Defacqz, l'un des chefs de file des jeunes libéraux à l'époque : « en consacrant l'élection directe, on est revenu au bon système, à celui qui seul peut donner à la nation de vrais représentants ».

La *Constituante*, — à savoir le *Congrès national*, — confirma le principe de l'élection directe ; elle confia à la loi le soin de régler les détails du système électoral, mais imposa un cens ; l'article 47 de la constitution de 1831 disposait en effet que : « La Chambre des Représentants se compose des députés élus *directement* par les citoyens payant un *cens* déterminé par la loi électorale, lequel ne peut excéder 100 florins d'impôts directs, ni être en dessous de 20 florins »⁽⁹⁾.

L'idée de suffrage universel fut très timidement énoncée ; mais elle fut vigoureusement combattue par tous les constituants, surtout par les libéraux. Paul Devaux, jeune avocat liégeois, précisa clairement l'attitude des constituants de 1830 : « Nous combattons le suffrage universel, bien qu'il soit, quant à la forme, le plus favorable à l'égalité, parce qu'il est fatal à la liberté quant aux résultats : en temps de passion, il mène à l'anarchie qui est aujourd'hui le plus redoutable ennemi de la liberté ; en temps ordinaire, et à la longue, mieux que tout autre système, il assure l'influence exclusive de l'aristocratie et lui sacrifie la liberté du peuple ». Et Defacqz d'ajouter : « Quelque beau, quelque séduisant que fût le spectacle d'un peuple concourant tout entier à l'élection de ses mandataires, nous savons malheureusement que cela est impossible »⁽¹⁰⁾.

Les temps n'étaient pas encore mûrs pour le suffrage universel : les électeurs doivent offrir des garanties ; et les meilleures sont, selon Forgeur, « le paiement d'un cens qui représente une fortune, une position sociale afin qu'ils soient intéressés au bien-être et à la prospérité de la société »⁽¹¹⁾.

(9) Sur les origines et la rédaction de la constitution belge de 1831 : E. DESCAMPS, *La mosaïque constitutionnelle. Essai sur les sources du texte de la constitution belge*, Louvain, 1892 ; J. GILISSEN, *La constitution belge de 1831 : ses sources, son influence*, dans *Res Publica*, t. 10, pp. 107-141, 1968 ; en allemand : *Die belgische Verfassung von 1831. Ihr Ursprung und ihr Einfluss*, dans *Geschichte in Wissenschaft und Unterricht*, Beiheft, pp. 38-69, Stuttgart, 1967 ; W. VAN DEN STEENE, *De Belgische Grondwetcommissie (okt.-nov. 1830). Tekst van haar notulen en ontstaans van de Belgische Grondwet*, dans *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie*, n° 47, Bruxelles, 1963 ; E. HUYTTENS, *Discussions du Congrès national de Belgique, 1830-1831*, 5 vol., Bruxelles, 1844.

(10) E. HUYTTENS, *Discussions du Congrès national*, t. 2, p. 28.

(11) *Ibidem*, t. 2, p. 29.

Ainsi la *Constituante* adopta sans difficulté l'article 47, qui consacrait le système censitaire ; mais il permettait aussi un système de cens différentiel. Autrement dit, comme avant 1830, le cens fut différent d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre. La loi électorale du 3 mars 1831, votée par le *Congrès national*, maintint la distinction entre villes et campagnes : très bas dans les campagnes (20 florins dans les provinces de Luxembourg et de Namur, 25 ou 30 florins ailleurs), le cens oscillait entre 35 et 80 florins dans les villes, 80 étant le cens pour les plus grandes : Bruxelles, Anvers, Gand ; pour les petites villes, le cens était toutefois le même que celui des campagnes ; ainsi, au Luxembourg, seule la ville de Luxembourg avait un cens plus élevé.

Il restait le problème des « capacitaires » : fallait-il donner droit de vote à ceux qui, sans payer le cens requis, possédaient des « capacités » ? L'arrêté du *Gouvernement provisoire* du 10 octobre 1830, organisant les élections pour le *Congrès national* l'avait fait : tout magistrat, avocat, médecin, ministre d'un culte, tout porteur d'un diplôme universitaire, tous ceux qui exercent une profession dite libérale, avaient eu droit de vote. Au *Congrès national*, le principe du « capacitariat » fut rejeté : « il ne faut de privilège pour personne dans un gouvernement libre » (Forgeur) ; seul « le propriétaire, parce qu'il a pris racine dans le sol, est intéressé à la prospérité du pays » (De Hon) !

Le système du suffrage direct fut non seulement adopté pour l'élection des membres de la *Seconde Chambre*, la *Chambre des Représentants*, mais également, — après un long débat, — pour l'élection de ceux de la *Première Chambre*, le *Sénat*. La seule différence entre les deux chambres fut dès lors l'âge de leurs membres (40 ans minimum pour les sénateurs, 25 ans pour les députés) et le cens d'éligibilité, qui fut fixé à l'énorme somme de 1.000 florins (2.116 francs) pour le *Sénat*, alors qu'aucun cens d'éligibilité n'était requis pour la *Chambre*⁽¹²⁾.

Tel était le système électoral qui allait régir la Belgique de 1830 à 1893, sous réserve de la suppression du cens différentiel en 1848.

Aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le système de 1815 fut maintenu jusqu'en 1848. Guillaume I^{er}, puis Guillaume II, s'opposèrent à toute réforme ; une révision de la constitution, en 1840, n'avait pas touché au système électoral. Tandis que déferlait sur l'Europe un esprit révolutionnaire aboutissant à des systèmes très démocratiques, notamment en France et en Allemagne, les Pays-Bas modifièrent en 1848 leur constitution dans le sens du système électoral adopté dix-huit ans plus tôt en Belgique. Pour la *Seconde Chambre*, le système électoral direct fut introduit, avec un cens différentiel oscillant entre 20 et 160 florins⁽¹³⁾, c'est-à-dire dans certains cas bien plus élevé qu'en Belgique. La *Première Chambre* n'était plus composée de membres élus par le Roi, mais de membres élus par les *Etats provinciaux* (c'est-à-dire le système jusqu'alors adopté par la *Seconde Chambre*) parmi les plus imposés.

(12) J. STENGERS e.a., *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Commission de la *Biographie nationale*, Bruxelles, 1975.

(13) Loi du 4 juillet 1850.

Les *Etats provinciaux* étaient eux-mêmes élus directement par les mêmes électeurs que les membres de la *Seconde Chambre*. Pour les élections communales, le cens était réduit de moitié.

Toute cette révision de la constitution a été faite sous la pression des événements révolutionnaires en Europe, mais aussi sous la pression de l'aile libérale de la *Seconde Chambre* ; dès 1844, un groupe de neuf députés (de *Negenmanen*) parmi lesquels Thorbeke, avaient fait des propositions de révision de la constitution qui furent reprises en 1848. Le premier ministre Schimmelpennick, dans son *Rapport aan de Koning* du 11 mai 1848, déclara qu'il fallait essayer de modifier la constitution *niet naar de vroeger aangewezen beginselen, maar naar die der Belgische Staatsregeling* (non selon les principes précédemment appliqués, mais selon ceux de la constitution belge) ; le nouveau régime politique devait être *een proeve van de vestiging van een zwak Koningschap op republiekeïnse grondslagen* (un essai de fixation d'une royauté faible sur des bases républicaines). En ce qui concerne le système électoral, le nouvel article de la constitution fut une copie littérale de l'article 47 de la constitution belge de 1831.

Cependant, au moment précis où les Pays-Bas adoptaient le système belge d'élection directe avec cens différentiel, ce cens différentiel fut supprimé en Belgique. Sous la pression des événements de Paris de février 1848, le gouvernement libéral, tout en réagissant avec énergie contre les fauteurs de trouble (notamment par l'expulsion de Karl Marx), se montra conciliant envers les idées de réforme ; une loi du 12 mars 1848, votée en quelques jours à l'unanimité, fit définitivement disparaître le cens différentiel pour les élections législatives et provinciales et abaissa le cens au minimum fixé par la constitution, soit 20 florins (ou 42,32 francs)⁽¹⁴⁾. Le « pays légal » était ainsi sensiblement élargi ; le nombre d'électeurs passa de 46.000 à plus de 79.000⁽¹⁵⁾.

Au Grand-Duché

L'évolution du système électoral a été à cette époque similaire au Luxembourg, quoique beaucoup plus compliquée. La province de Luxembourg avait participé à la révolution belge en 1830 ; seule la ville de Luxembourg était restée sous l'autorité de Guillaume I^{er}, étant dominée par la garnison prussienne au nom de la *Confédération germanique*. En 1839, la partie allemande de la province fut restituée à Guillaume I^{er} et devint le Grand-Duché. Les élections de 1830 à 1837 y avaient eu lieu dans le cadre de la constitution et des lois belges, c'est-à-dire des élections directes et censitaires. La première constitution du Grand-Duché, celle de 1841, octroyée par Guillaume II, rétablissait la monarchie constitutionnelle, avec reconnaissance du principe monarchique⁽¹⁶⁾. Elle fut assez semblable à celle de 1815, les *Etats* ou *Abgeordnetenkamer*, étant cepen-

(14) Pour les élections communales, le cens différentiel fut maintenu, mais abaissé (n'étant pas fixé dans la constitution) à 15 francs dans les petites villes.

(15) J. BARTHÉLEMY, *L'organisation du suffrage*, op. cit. ; J. GILISSEN, *Le régime représentatif depuis 1790*, op. cit., p. 94 sv ; A. GIRON, *Manuel de droit électoral*, Bruxelles, 1890.

(16) Un projet de constitution, fait par neuf notables luxembourgeois, et inspiré par la constitution belge de 1831, fut rejeté par Guillaume II.

dant formés sans distinction d'ordres « jusqu'à ce que le Roi-Grand-Duc en ait autrement disposé »⁽¹⁷⁾. Les 34 membres de ces Etats furent nommés par le Roi-Grand-Duc en 1841, mais élus en 1845, selon un système similaire à celui des Pays-Bas ; furent *Urwähler*, « ayants-droit de vote » ceux qui paiaient un cens de 20 florins ; ils éalisaient des *Wahlmänner* (électeurs) qui choisissaient les *Abgeordneten* (députés).

1848 eut au Luxembourg les mêmes conséquences qu'aux Pays-Bas. Une nouvelle constitution y fut élaborée qui consacra le « principe démocratique ». Une *Assemblée constituante*, de 74 membres élus, approuva un texte rédigé par trois de ses membres (Metz, Servais, Munchen) qui suivait de très près le modèle belge. Il n'y eut toutefois qu'une seule assemblée législative, en raison du petit nombre d'habitants ; mais les projets de loi furent soumis à la règle du double vote. La constitution était muette sur le cens électoral, ce qui aurait permis à la loi d'adopter le suffrage universel, qui venait d'être introduit en France et en Allemagne ; mais la loi électorale fixa un cens, il est vrai très bas : 10 francs, c'est-à-dire le quart du minimum constitutionnel en Belgique ; il n'y avait plus de cens différentiel⁽¹⁸⁾. Le Luxembourg connut alors le système électoral le plus démocratique des trois pays du Benelux⁽¹⁹⁾.

Pas pour longtemps ! Dès 1851, des *Bundesbeschlüsse* de la *Confédération germanique* obligèrent à modifier la constitution : il fallait revenir à un système représentatif appliquant le principe monarchique⁽²⁰⁾. Ce fut fait par Guillaume III qui « octroya » en 1856 une *landständische Verfassung*, à peu près identique à celle de 1841. Les *Etats* eurent des pouvoirs beaucoup plus réduits que la *Chambre* de 1848 ; leurs membres furent toutefois élus directement, mais on prévoyait un cens minimum de 30 francs (les *Dressigfrang-Menner*). Un *Conseil d'Etat*, dont les membres sont nommés par le Grand-Duc, joue dorénavant notamment le rôle de *Première Chambre* ou *Sénat*.

Le système politique libéral de 1848 fut toutefois rétabli en 1868. Par suite des événements internationaux et de la disparition de la *Confédération germanique*, la constitution luxembourgeoise dut être modifiée ; on reprit l'organisation politique, avec séparation des pouvoirs, du texte de 1848 et par conséquent de la constitution belge de 1831. La *Chambre des Députés*, unique, est composée d'une quarantaine de députés⁽²¹⁾ élus au suffrage direct mais censitaire ; le cens est maintenu à 30 francs⁽²²⁾. Le *Conseil d'Etat* est maintenu. Ce système resta en vigueur au Luxembourg jusqu'en 1919.

(17) V. MOLITOR, *Histoire de l'idéologie politique dans le Grand-Duché de Luxembourg de 1841 à 1867*, p. 42, Luxembourg, 1939.

(18) P. WEBER, *Constitutions du XIX^e siècle*, dans *Conseil d'Etat*, op. cit., pp. 319-320 ; V. MOLITOR, op. cit., pp. 83-93 ; L. RICHARD, *La constitution de 1848*, Luxembourg, 1894. Pour les élections communales, le cens fut réduit à 5 francs.

(19) Un amendement déposé par le groupe radical à la Constituante de 1848 et tendant à supprimer tout cens, c'est-à-dire à introduire le suffrage universel, fut rejeté, la majorité se référant à l'exemple de la Belgique et des Pays-Bas (V. MOLITOR, op. cit., p. 94).

(20) EYSCHEN, *Staatsrecht*, op. cit., p. 56 ; P. WEBER, op. cit., pp. 360-362.

(21) Le nombre de députés est proportionnel à la population : un par 5.000 ; un dénombrement, fait tous les six ans, fixe le nombre de députés à élire par canton. Une loi du 18 décembre 1877 fixa le nombre à 42, jusqu'à ce que le gouvernement ait fait procéder à un nouveau dénombrement. Les députés sont élus pour six ans ; mais, comme en Belgique, ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

(22) Loi électorale du 1^{er} décembre 1860, modifiée par celle du 30 novembre 1868. Aucun cens n'est exigé des candidats à la députation.

En général

La procédure électorale était à peu près identique dans les trois pays du Benelux. Il n'y avait pas de liste des candidats, du moins jusqu'en 1877 en Belgique, jusqu'en 1887 aux Pays-Bas ; l'électeur inscrivait librement les noms de ceux qu'il voulait élire⁽²³⁾. Ceux qui obtenaient plus de la moitié des voix étaient élus ; si tous les sièges n'étaient pas pourvus, il y avait ballottage entre ceux qui avaient le plus de voix, au nombre de deux par siège à pourvoir.

Durant la majeure partie du XIX^e siècle, la fraude électorale sévit sur une grande échelle ; surtout à partir du moment, vers 1860, où la lutte des partis devint plus âpre. Le parti au pouvoir parvint en général à faire adopter des lois qui « créent » ou « suppriment » des électeurs, par exemple en incorporant ou en éliminant des impôts directs dans le cens. Le redécoupage géographique des districts électoraux est conçu pour avantager le parti au pouvoir ; un exemple d'un tel *gerrymandering* est la loi néerlandaise de 1869. Les listes électorales étaient parfois tronquées par l'administration communale. Le clergé et la noblesse faisaient surveiller certains électeurs, forçant à voter à billet ouvert. Enfin, des fraudes étaient commises lors du dépouillement : bulletins escamotés, calculs inexacts, etc. Des mesures législatives nombreuses furent prises dans chaque pays pour lutter contre ces fraudes. Celles-ci diminuèrent considérablement vers la fin du siècle, grâce notamment aux diverses dispositions assurant le secret du vote et à la surveillance des délégués des associations politiques.

4. La lutte pour le suffrage universel : suffrage universel à vote plural en Belgique, suffrage censitaire étendu aux Pays-Bas

La campagne pour le suffrage universel commence en Belgique vers 1864-65, aux Pays-Bas quelques années plus tard. Au Luxembourg aussi, mais aucune réforme partielle ne fut réalisée ; il fallut attendre 1917-1919 pour y voir introduire alors le suffrage pur et simple.

En Belgique

En Belgique, elle fut menée d'une part par les libéraux progressistes, d'autre part par le mouvement ouvrier et socialiste⁽²⁴⁾. Les avocats libéraux bruxellois Paul Janson et Edmond Picard s'en firent les défenseurs dans leur journal *La Liberté*. En 1866, un *Manifeste des ouvriers* fut lancé pour réclamer l'abolition du cens et l'égalité dans le droit de suffrage ; en 1867, l'ancien député Castiaux publia une brochure, *Souveraineté nationale et suffrage universel*, qui

(23) Aux Pays-Bas, la loi électorale de 1850 prévoyait encore la remise du bulletin de vote au domicile de l'électeur, mais l'obligation pour celui-ci de venir le remettre personnellement dans l'urne le jour des élections.

(24) J. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, pp. 251-510 ; L. DUPRIEZ, *L'organisation du suffrage universel en Belgique : vote plural, vote obligatoire, représentation proportionnelle*, Paris, 1901 ; C. RENARD, *La conquête du suffrage universel en Belgique*, Bruxelles, Fondation J. Jacquemotte, s.d. (1966) ; L. DELSINNE, *Le Parti ouvrier belge des origines à 1894*, Bruxelles, 1955.

eut un grand succès. Mais, pour introduire le suffrage universel, il fallait modifier l'article 47 de la constitution belge, qui prévoyait un cens minimum de 20 florins (42,32 francs). Des propositions de révision constitutionnelle, déposées par les libéraux progressistes en 1870 et en 1883, se heurtèrent à une opposition farouche tant des libéraux conservateurs que des catholiques.

En 1885 fut constitué, après de nombreux échecs, le *Parti ouvrier belge* c'est-à-dire un parti à tendance socialiste ; il se battit pour le suffrage universel, condition de son accès aux *Chambres*⁽²⁵⁾. Les catholiques eurent aussi, peu après, une aile gauche, la *Ligue démocratique belge* (1891), exprimant la tendance démocrate-chrétienne. Le gouvernement catholique Beernaert accepta dès lors l'idée de la révision constitutionnelle, car « il voulait plutôt la faire que la subir ».

Cette révision eut lieu en avril 1893, sous la pression de la grève générale déclenchée par le *Parti ouvrier belge*. Une majorité fut trouvée au Parlement qui ne comptait que des catholiques et des libéraux, pour adopter le suffrage universel, ce qui donna satisfaction aux socialistes et progressistes, mais en accordant deux ou trois voix à certains électeurs, ce qui calma les conservateurs tant libéraux que catholiques.

Le système adopté, proposé par le professeur Nyssens, de l'Université catholique de Louvain, était le suivant⁽²⁶⁾ :

- avaient une voix, tous les Belges de sexe masculin, âgés de 25 ans ;
- avaient une voix supplémentaire,
 - le père de famille âgé de 35 ans et occupant une habitation,
 - le propriétaire d'un immeuble valant 2.000 francs ;
- avaient deux voix supplémentaires, les porteurs d'un diplôme universitaire ou de fin d'enseignement secondaire.

Aucun électeur ne pouvait toutefois cumuler plus de trois voix.

Dans la pratique, il y eut en 1894 environ :

- 850.000 électeurs à une voix,
- 290.000 électeurs à deux voix, soit 580.000 voix,
- 220.000 électeurs à trois voix, soit 660.000 voix.

Aux premières élections organisées selon ce système, les catholiques obtinrent 962.835 voix, les libéraux 537.310 voix, les socialistes 310.505 voix. Ces derniers firent leur entrée au Parlement, avec 28 sièges. Mais, les catholiques conservèrent la majorité avec 104 sièges sur 152 ; les libéraux furent les grands perdants, n'obtenant que 20 sièges, c'est-à-dire 13% des sièges, alors qu'ils avaient 28% des voix. Cette anomalie justifiera la campagne qu'ils mèneront pour obtenir la représentation proportionnelle⁽²⁷⁾.

(25) LÉON DEFUISSEAU, *Les hontes du suffrage censitaire*, Bruxelles, 1887.

(26) A. NYSENS avait exposé ses idées dès 1890 dans son livre : *Le suffrage universel tempéré*, Bruxelles, 1890.

(27) L. DUPRIEZ, *op. cit.*, Paris, 1901 ; M. MAURANGES, *Le vote plural. Son application dans les élections belges*, thèse, Paris, 1900 ; LABAND, *Die Reform des Wahlrechts in Belgien*, *Deutsche Juristenzeitung*, pp. 218 sv., 1900.

L'évolution du droit électoral fut assez différente aux Pays-Bas, quoique les motifs de cette évolution furent identiques : libéraux progressistes et socialistes réclamèrent le suffrage universel ; les autres groupes admirent qu'il fallait étendre le droit de vote, mais d'une manière limitée. La lutte atteignit un sommet lors d'une grande manifestation ouvrière et socialiste en faveur du suffrage universel à La Haye, le 20 septembre 1885. Le Gouvernement, — alors libéral, — admit qu'il fallait faire accorder le droit de vote à l'« ouvrier établi », à l'« ouvrier aisé » (*in zijn stand geseten werkmán*) ; le Ministre Heemskerk préconisa un système accordant le droit de vote à tout chef de ménage (*Huisman*) ; comme en Grande-Bretagne, comme Beernaert en Belgique, il voulait rattacher le droit de vote à l'occupation d'une maison d'une certaine valeur locative ; mais il fallait en tout cas exclure le suffrage universel.

La révision de la constitution eut lieu en 1887⁽²⁸⁾. Certains souhaitaient voir confier, par un article de la constitution (*blanco artikel*), le droit de régler le système électoral au législateur, comme au Luxembourg ; ils espéraient alors pouvoir introduire plus tard le suffrage universel sans nouvelle révision constitutionnelle. D'autres étaient résolument contre. La solution transactionnelle fut un article 80 qu'on a appelé « *Kentekenkiesrecht* » : a le droit de vote toute personne qui possède les signes particuliers d'aptitude et d'aisance sociale ; la constitution n'exigeait donc plus de cens électoral.

Une loi électorale provisoire doubla immédiatement le nombre d'électeurs : 300.000 au lieu de 137.000. Mais le vote de la loi définitive, définissant les signes particuliers, ne fut finalement adopté qu'en 1896. Un projet de loi de 1891 avait proposé un système qui aboutissait à peu près au suffrage universel ; mais il fut rejeté. Un autre projet, en 1892, fixait deux critères : un critère d'aptitude, savoir lire et écrire, et un critère d'aisance : être un chef de famille qui pourvoit à l'entretien de sa famille. Après une dissolution des *Chambres* et un changement de majorité, la loi électorale, dite *Wet Van Houtem* du 7 septembre 1896 (165 articles) introduisit un système créant six espèces d'électeurs : électeurs censitaires (mais le cens est réduit au minimum : 1 florin, de n'importe quel impôt), électeurs capacitaires, électeurs occupant un logement d'un loyer déterminé, électeurs ayant un salaire d'un montant déterminé, etc. Le nombre d'électeurs passa ainsi de 300.000 à 624.000 ; mais ce n'était pas encore le suffrage universel, car il y avait alors 1.162.000 hommes de plus de 25 ans ; à peu près la moitié n'avait pas de droit de vote.

Le scrutin devint uninominal, comme en Angleterre et en France. Les Pays-Bas furent divisés en autant d'arrondissements qu'il y avait de députés à élire.

(28) A.R. ARNTZENIUS, *Handelingen over de herziening der Grondwet*, 10 vol., La Haye, 1884-1888 ; P.J. OUD, *Honder jaren*, op. cit., pp. 133 sv ; H. Ph. DE KANTER, R.J.H. PATIJN et P. RINK, *Het Kiesrechtvraagstuk*, Zutphen, 1903.

5. Le suffrage universel pur et simple (1917-1922)

La dernière étape de la démocratisation fut réalisée à peu près en même temps dans les trois pays du Benelux : en 1917 aux Pays-Bas, en 1919 au Luxembourg, en 1919-1921 en Belgique.

Les Pays-Bas étaient restés en dehors de la guerre entre 1914 et 1918 ; ils eurent donc une activité politique normale durant ces années. La Belgique et le Luxembourg avaient été envahis et occupés par l'Allemagne ; toute vie politique fut impossible en Belgique, mais non au Luxembourg. En réalité la lutte pour le suffrage universel avait été gagnée politiquement dans les trois pays dès avant 1914.

Aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, les différentes fractions des libéraux exigèrent ensemble, en 1913, le suffrage universel et la représentation proportionnelle ; ils gagnèrent les élections, avec les socialistes, au détriment des partis conservateurs. Le gouvernement Cort van der Linden chargea une commission (Oppenheim) d'élaborer le projet de révision constitutionnelle ; dès octobre 1915, les principes du nouveau système électoral furent admis ; la révision de la constitution le réalisa en 1917. Le suffrage universel des hommes, à l'âge de 25 ans, fut admis sans difficulté ; le suffrage des femmes fut rendu possible, mais il fallait que la loi électorale le précise, ce qu'elle ne fit qu'en 1919 (*Wet Marchant*). La représentation proportionnelle fut introduite pour les élections à la *Seconde Chambre*, aux *Etats provinciaux* et aux *Conseils communaux*.

En 1922, la constitution fut à nouveau remaniée, pour y introduire le vote des femmes, — déjà admis en 1919, — pour supprimer l'obligation de voter (qui y avait été introduite en 1917) et pour appliquer la représentation proportionnelle à l'élection des membres de la *Première Chambre*, dont la durée du mandat fut réduite à six ans (au lieu de neuf)⁽²⁹⁾.

En Belgique

En Belgique, le parti catholique avait eu sans interruption la majorité au *Parlement* depuis 1884, nonobstant l'introduction du suffrage universel avec vote plural en 1893. Le *Parti ouvrier belge* organisa en 1902 une première grève générale pour arracher le suffrage universel pur et simple, mais il échoua ; une autre grève générale, en avril 1913, réussit, grâce à l'appui des coopératives, des mutualités et des syndicats socialistes ; le premier ministre catholique de Broqueville promit la révision de la constitution pour 1916. Mais à cette date, la Belgique était presque entièrement occupée. En novembre 1918, le roi Albert, rentrant en vainqueur à Bruxelles, prononça un discours politique devant le *Parlement*, avec

(29) F.J.A. HUART, *Grondwetsherziening 1917 en 1922*, Arnhem, 1925.

l'accord des trois partis, — catholiques, libéraux et socialistes, — annonçant le suffrage universel pur et simple pour les hommes à 21 ans.

Une difficulté subsista : allait-on convoquer des *Chambres constituantes* en appliquant l'ancien système à vote plural ? Le Gouvernement considéra comme une « impossibilité morale » de ne pas donner droit de vote à tous les soldats. Aussi adopta-t-on le 9 mai 1919 une loi électorale, — inconstitutionnelle, il est vrai, — qui appliqua le système *one man, one vote*.

La révision constitutionnelle fut dès lors, sur ce point, une formalité. Le 7 février 1921, l'article 47 fut modifié dans le sens du suffrage universel pur et simple. La droite conservatrice essaya mollement, — et en vain, — de faire accorder une double voix au père de famille. L'effort de la droite pour introduire l'électorat féminin, qu'elle espérait plus conservateur, fut partiellement couronné de succès ; comme aux Pays-Bas en 1917, le vote des femmes ne fut pas inscrit dans la constitution, mais pas interdit ; une simple loi pouvait l'introduire, mais cette loi devait être votée à la majorité des deux tiers des voix. Devant l'opposition de la gauche, surtout des socialistes, pour des raisons d'opportunité politique, le vote des femmes ne fut finalement admis qu'en 1948.

Au Grand-Duché

Au Luxembourg, la « dernière étape »⁽³⁰⁾ fut réalisée de la même manière qu'aux Pays-Bas et en Belgique. Dès avant-guerre, la décision d'une révision constitutionnelle était prise ; en 1912, une commission spéciale est chargée de faire rapport au Gouvernement qui est d'ailleurs libéral-socialiste. Le projet de révision fut déposé à la *Chambre* en 1917, en pleine guerre et nonobstant l'occupation allemande. La *Constituante* fut élue par l'électorat censitaire, — le cens avait déjà été réduit à 10 francs, — le 28 juillet 1918, c'est-à-dire avant la fin de la guerre, et en même temps qu'aux Pays-Bas.

Un nouvel article 52 établit le suffrage universel pur et simple à l'âge de 21 ans au profit tant des femmes que des hommes. La représentation proportionnelle fut introduite. Le principe du *referendum* fut admis ; en fait, il n'y en eut que deux depuis lors. Le 17 octobre 1919, le président de la *Chambre*, en levant la séance, put dire : « Messieurs, la dernière *Chambre* censitaire vient d'expirer ».

* * *

Ainsi, les trois pays du Benelux atteignirent la démocratie parlementaire en même temps : entre 1917 et 1922 (sauf réserve du vote des femmes en Belgique). La lutte pour le suffrage universel avait été l'œuvre des partis socialistes, aidés par l'aile progressiste du parti libéral et par une fraction démocrate chrétienne dans le parti catholique. Le parti socialiste fut aussi le grand bénéficiaire de la réforme électorale : en Belgique, il passa en 1919 de 40 à 70 sièges et devint aussi puissant que la parti catholique ; aux Pays-Bas, il gagna 7 sièges en 1918, passant de 15 à 22 sur 100. Le parti libéral fut le grand perdant aux Pays-Bas : 13 au lieu de 32 sièges.

(30) Luc HOMMEL, *Les étapes constitutionnelles*, pp. 33-35.

6. Représentation proportionnelle et apparentement

La représentation proportionnelle a été introduite en Belgique en 1899, aux Pays-Bas en 1917, au Luxembourg en 1919. Elle est encore actuellement appliquée dans les trois pays. Elle a remplacé le scrutin majoritaire uninominal aux Pays-Bas, le scrutin majoritaire de liste en Belgique et au Luxembourg. C'est l'exemple belge qui sert de plate-forme politique et de précédent législatif aux Pays-Bas et au Luxembourg.

En Belgique

En Belgique, le vote plural introduit en 1893 avait largement favorisé le *Parti catholique* ; comme nous l'avons déjà dit, les libéraux, avec 28% de voix, n'obtenaient que 13% des sièges. Cette situation subsiste encore en Grande-Bretagne ; en Belgique, elle était aggravée par le scrutin de liste ; dans beaucoup d'arrondissements, il fallait élire plusieurs députés, jusqu'à 11 à Anvers, 16 à Bruxelles ; la liste qui, après ballottage éventuel, obtenait le plus de voix, était entièrement élue, les autres groupes n'obtenant aucun siège. Les minorités, dans ce cas surtout les libéraux, étaient donc sacrifiées. Aussi commencèrent-ils la bataille, soutenus par les socialistes, pour obtenir la représentation proportionnelle.

L'idée de représentation proportionnelle était dans l'air depuis longtemps. En Grande-Bretagne, Thomas Hare et Stuart Mill avaient développé un système de *personal representation* dès 1859⁽³¹⁾. En Belgique, une *Association réformatrice* pour réclamer la représentation proportionnelle est instituée dès 1881⁽³²⁾ ; elle compte des catholiques comme des libéraux et publie une revue *La représentation proportionnelle*, comme moyen de pression⁽³³⁾. En 1895, la loi sur les élections communales applique timidement la représentation proportionnelle : si aucune liste n'obtenait la majorité absolue, on renonçait au ballottage et on répartissait les sièges proportionnellement aux voix obtenues par chaque liste. Pour les élections législatives, le gouvernement catholique ne voulut d'abord introduire la représentation proportionnelle que dans les arrondissements où son parti n'avait pas la majorité ! Des manifestations et des commotions populaires le contraignirent à admettre le vote libre sur la proposition de loi libérale.

La représentation proportionnelle fut finalement admise par la loi du 29

- (31) THOMAS HARE, *Treatise on the election of Representatives Parliamentary and Municipal*, Londres, 1859 ; STUART MILL, *Representative Government*, Londres, 1862 ; STUART MILL, *Personal Representation*, Londres, 1867 ; en Belgique : ROLIN JACQUEMYNS, *De la réforme électorale*, Bruxelles, 1865.
- (32) Une *Association réformatrice* a été créée à Genève en 1865 ; cfr E. NAVILLE (président de cette association), *La question électorale en Europe et en Amérique*, 1^{re} éd., Genève, 1867 ; 2^e éd., 1871. Le système proportionnel fut introduit au Danemark en 1855 ; il est inscrit dans la constitution (art. 40) en 1866 (NAVILLE, *op. cit.*, p., 127).
- (33) G. LACHAPPELLE, *La représentation proportionnelle en France et en Belgique*, 2^e éd., Paris, 1913 ; J. BARTHÉLEMY, *op. cit.*, pp. 512-753, 1912 ; L. DUPRIEZ, *op. cit.*, pp. 157-212 ; comte GOBLET D'ALVIELLA, *La représentation proportionnelle en Belgique. Histoire d'une réforme*, Bruxelles, 1900 ; N. SARIPOLOS, *La démocratie et l'élection proportionnelle. Etude historique, juridique et politique*, 2 vol., Paris, 1899.

décembre 1899, votée après de longs débats et à une faible majorité, d'ailleurs hétégorène : 70 contre 63 et 8 abstentions. On avait adopté le système exposé par le professeur d'Hondt, de l'Université de Gand, comme étant le système qui réduit au minimum les suffrages inefficaces⁽³⁴⁾. Ce système implique les opérations électorales suivantes dans chaque circonscription :

- on établit d'abord le *chiffre électoral* de chaque parti, c'est-à-dire le nombre total de voix, soit votes de liste, soit votes nominatifs pour un candidat donné ;
- on établit ensuite le *quotient électoral*, en divisant chaque chiffre électoral successivement par 1, 2, 3, 4, etc. et en classant les quotients dans l'ordre de leur importance, jusqu'au nombre de sièges à pourvoir ; le dernier chiffre est le diviseur électoral, ou encore le *quorum*, car les listes qui ont moins de voix n'ont pas d'élus ;
- on attribue les sièges en divisant le chiffre électoral par le diviseur électoral.

Dans l'exposé des motifs de la loi, on avait illustré le système par l'exemple suivant : supposons 5 sièges à conférer et 3 partis en présence : A. obtient 24.000 voix, B. 13.000, C. 10.000. Le diviseur électoral est ainsi calculé :

	A	B	C
Chiffre électoral :	24.000	13.000	10.000
Quot. électoraux :			
(div. par 1)	24.000 (1)	13.000 (2)	10.000 (4)
(div. par 2)	12.000 (3)	6.500	5.000
(div. par 3)	8.000 (5)	4.333	3.333

Les quotients rangés dans l'ordre de leur importance étant : (1) 24.000, (2) 13.000, (3) 12.000, (4) 10.000, (5) 8.000, le diviseur électoral serait donc de 8.000. Ce diviseur entre trois fois dans 24.000 : le parti A aura 3 élus ; une fois dans 13.000 et dans 10.000 : les partis B et C auront chacun un élu. Le système adopté assurait ainsi une représentation presque mathématique de toutes les opinions émises : les minorités sont représentées selon leur importance numérique, pour autant que les masses électorales se groupent en des cadres politiques, les partis.

La représentation proportionnelle de 1899 ne donna pas entière satisfaction. En effet, aux élections de 1900, les catholiques obtinrent 57% des sièges (86) avec seulement 49% des voix, alors que les libéraux n'eurent que 22% des sièges pour 25% de voix, et les socialistes 20% des sièges pour 22% des voix. Il restait de

(34) M. D'HONDT, *Le pourquoi du système de l'Association réformiste*, dans *Revue mensuelle de l'Association réformiste*, 14^e année, pp. 1-50, 1895 ; J. MOMMAERT, *Le mécanisme de la représentation proportionnelle d'après la loi du 29 décembre 1899*, Bruxelles, 1900 ; F. OUDENNE, *Essai sur la représentation proportionnelle. Analyse des lois électorales belges et étrangères*, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, pp. 58-76 et 158-198, 1922-23 ; H. ROSIN, *Minoritätenvertretung und Proportionalwahlen. Ein Überblick über deren Systeme, Verbreitung, Begründung*, pp. 19 sv., Berlin, 1892 ; J. GILISSEN, *Le régime représentatif depuis 1790*, pp. 126 sv.

nombreuses voix inemployées dans chaque circonscription : entre 7.500 et 15.000.

Deux solutions furent envisagées. Certains proposèrent d'attribuer les votes inemployés d'un parti à un autre parti à désigner par lui dans le même arrondissement ; cette solution de cartel fut toujours rejetée en Belgique. D'autres suggérèrent de réunir les voix inemployées d'un même parti dans plusieurs circonscriptions ; c'est ce qui fut admis par la réforme de 1919, introduisant ce qu'on a appelé l'*apparentement* dans le cadre provincial.

L'apparentement permet aux partis d'utiliser les votes qu'ils obtiennent dans les divers arrondissements d'une même province et qui ne servent pas à leur faire attribuer un siège dans l'un de ceux-ci. Le système, assez compliqué, étend donc la représentation proportionnelle de l'arrondissement à la province, assurant ainsi une plus grande similitude entre le nombre des voix et celui des élus. Les candidats d'une liste peuvent déclarer former groupe, du point de vue de la répartition des sièges, avec les candidats de certaines listes présentées dans d'autres arrondissements de la même province. S'il est fait usage de ce droit de groupement, il est établi, dans chaque arrondissement, un « diviseur électoral », en divisant le total des votes valables par le nombre de sièges à conférer. En divisant le nombre de voix obtenues par chaque liste par ce diviseur électoral, on détermine le nombre de sièges immédiatement acquis. Généralement, tous les sièges ne sont pas ainsi attribués ; ceux qu'il reste à attribuer, sont appelés des « sièges complémentaires », qui sont répartis après groupement des listes dans le cadre provincial, en tenant compte des sièges déjà obtenus. Le système d'Hondt, qui reste à la base de la représentation proportionnelle, est appliqué à ces diverses opérations⁽³⁵⁾.

(35) L. MOUREAU et Ch. GOOSSENS, *Evolution des idées concernant la représentation proportionnelle en Belgique*, dans *Revue internationale de droit comparé*, pp. 378-393, 1958.

Exemple d'apparementement

	LISTE I	LISTE II	LISTE III
ARRONDISSEMENT A			
Total des votes valables : 180.000			
Chiffres électoraux	100.000	60.000	20.000
Sièges à conférer : 5			
Diviseur électoral : $180.000 : 5 =$			
36.000			
Sièges immédiatement acquis	$\frac{100.000}{36.000} = 2$	$\frac{60.000}{36.000} = 1$	$\frac{20.000}{36.000} = 0$
Sièges complémentaires : $5 - 3 = 2$			
ARRONDISSEMENT B			
Total des votes valables : 138.000			
Chiffres électoraux	32.000	54.000	52.000
Sièges à conférer : 4			
Diviseur électoral : $138.000 : 4 =$			
34.500			
Sièges immédiatement acquis	$\frac{32.000}{34.500} = 0$	$\frac{54.000}{34.500} = 1$	$\frac{52.000}{34.500} = 1$
Sièges complémentaires : $4 - 2 = 2$			
PROVINCE			
Chiffres électoraux	100.000 + 32.000	60.000 + 54.000	20.000 + 52.000
	= 132.000	= 114.000	= 72.000
	2	2	1
Sièges déjà attribués			
Sièges complément. à conférer : $2 + 2$			
Quotients	$132.000 : 3 =$	$114.000 : 3 =$	$72.000 : 2 =$
	44.000	38.000	36.000
	$132.000 : 4 =$	$114.000 : 4 =$	$72.000 : 3 =$
	33.000	28.000	24.000
Nombre total des sièges par parti	$2 + 2 = 4$	$2 + 1 = 3$	$1 + 1 = 2$

Aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, la représentation proportionnelle fut inscrite dans la constitution lors de la révision de 1917 par la *Seconde Chambre*, les *Etats provinciaux* et les *Conseils communaux* ; elle fut étendue à la *Première Chambre* en 1922. Elle avait été réclamée depuis longtemps par les partis de gauche et inscrite dans l'accord gouvernemental de 1913.

Le système appliqué s'inspire du système belge, mais en l'étendant à tout le pays. La représentation proportionnelle n'a donc pas lieu au sein d'un arrondissement ou, comme en Belgique depuis 1919 par l'apparementement, au sein d'une province. C'est au niveau de tout le pays qu'on répartit les sièges proportionnellement aux voix des différentes listes. Les résultats des 18 districts électoraux sont réunis au *Bureau central* où l'on établit le quotient (ou « nombre unique ») à l'aide de la totalité des suffrages exprimés, divisée par le nombre de sièges à pourvoir ; on fait ensuite le total des voix de chaque parti, qui obtient autant de sièges

que le total de ses suffrages contient de fois le nombre unique. Les « sièges en l'air » sont ensuite attribués aux listes présentant les plus fort restes, à l'exclusion toutefois des listes qui n'ont pas obtenu 50% des voix du nombre unique ; ce système tend à éliminer les très petits partis ; ce pourcentage fut d'ailleurs porté à 75% en 1921, et à 100% en 1935⁽³⁶⁾.

Au Grand-Duché

Au Luxembourg, le système est encore un peu différent. On divise le nombre total de suffrages valables par le nombre de députés à élire (ex. : 6), plus un ; ce quotient est le « nombre électoral » (ex. : $106.413 : 7 = 15.202$) ; chaque liste reçoit autant de sièges que le nombre électoral est contenu de fois dans le nombre de suffrages qu'elle a recueillis (ex. : liste A : $53.316 : 15.202 = 3$ sièges ; liste B : $23.015 : 15.202 = 1$ siège ; liste C : $30.183 : 15.202 = 1$ siège ; il reste donc un siège à attribuer). La répartition supplémentaire est faite en divisant le nombre de voix de chaque liste par le nombre de sièges qu'elle a déjà obtenus, plus un ; le siège est attribué à la liste qui a le quotient le plus élevé

(liste A : $53.216 : (3 + 1) 4 = 13.304$;

liste B : $23.015 : (1 + 1) 2 = 11.507$;

liste C : $30.182 : (1 + 1) 2 = 15.091$; le 6^e siège va à C).

Les modes de calcul varient donc d'un pays à l'autre. Le système néerlandais paraît le plus équitable puisque la représentation proportionnelle se fait au niveau de tout le pays. Mais il n'y a plus guère de critiques ; les différents systèmes sont maintenant appliqués depuis plus de cinquante ans ; les lois électorales n'ont plus guère subi de modifications fondamentales ; il y eut par contre beaucoup d'améliorations techniques.

Conclusion

On constate donc un réel parallélisme dans l'évolution des systèmes électoraux dans les trois pays du Benelux au XIX^e et au début du XX^e siècle. Partis d'un tronc commun pendant la période de 1815-30, les systèmes électoraux se sont diversifiés dans la suite, tout en restant très proches les uns des autres.

La Belgique a été le pays le plus progressiste à partir de 1830 ; son système d'élection directe, d'abord avec cens différentiel, puis avec cens uniforme, a servi de modèle aux Pays-Bas et au Luxembourg en 1848. Le Luxembourg fut alors, pendant quelques années, le pays le plus démocratique des trois, grâce à un cens relativement minime. Les réformes de la fin du XIX^e siècle aboutirent d'abord aux Pays-Bas, par la révision de la constitution de 1887 ; mais elles ne furent réalisées par la loi électorale (1896) qu'après que la Belgique se fût dotée, en 1893, d'un système de suffrage universel avec vote plural.

(36) R.H. POS, *Evenredige vertegenwoordiging en Volksvertegenwoordiging*, dissertation doctorale, Leiden, 1929 ; J.-Th. VAN DEN BERG, *op. cit.*

L'idée du suffrage universel pur et simple fut acquise dès avant 1914 ; elle fut traduite dans la réalité d'abord aux Pays-Bas en 1917, ensuite au Luxembourg en 1919, enfin en Belgique (1919-1920).

Depuis lors, — à part l'extension du droit de vote aux femmes, — il n'y eut guère de modification aux trois systèmes électoraux : suffrage universel pur et simple, avec représentation proportionnelle. Il y eut bien de nombreuses modifications législatives, tendant à améliorer la technique des systèmes électoraux ; mais aucune ne toucha à une question de principe.

Malgré le parallélisme des évolutions des systèmes électoraux dans les trois pays étudiés, on trouve assez peu d'exemples d'influence directe de l'un sur l'autre. Certes, le système belge de 1830-1831 a servi d'exemple à la réforme aux Pays-Bas et au Luxembourg en 1848, et l'on trouve dans les livres et dans les articles de presse de nombreuses allusions à l'exemple belge. Mais les transformations de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle se font à peu près simultanément sans que, au Parlement ou dans la presse, on cite l'exemple des autres pays du Benelux. Il y a bien aux Pays-Bas quelques publications sur le système belge⁽³⁷⁾. C'est plutôt en citant l'exemple d'autres pays, surtout la Grande-Bretagne, aussi la France et l'Allemagne, que les réformes les plus démocratiques sont proposées à l'opinion publique.

John GILISSEN,
Professeur à l'Université libre de Bruxelles

(37) Exemple : J.F. VAN DE LEK DE CLERQ, *Enige opmerkingen over de regeling van het Belgische Kiesrecht*, thèse, Leyde, 1883.

INFORMATION PÉDAGOGIQUE

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

LE MÉCANISME DE LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT EN BELGIQUE

UN EXEMPLE D'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE POSSIBLE
À PARTIR D'EXTRAITS DE PRESSE
DANS LE CADRE DU PROBLÈME « L'HOMME ET L'ÉTAT »

En 1973 déjà, les *Cahiers de Clio* ont insisté sur l'importance du rôle que les moyens de communication sociale pouvaient jouer dans la formation des jeunes. Et parmi eux la presse quotidienne⁽¹⁾.

Est-il besoin d'insister sur la valeur éducative du journal ? Formation de l'esprit critique, intégration de l'enseignement dans le monde d'aujourd'hui, sensibilisation aux problèmes de la vie post-scolaire, moyen de rendre un enseignement plus vivant aussi sont, parmi bien d'autres, les raisons évidentes d'utiliser les ressources de la presse en milieu scolaire.

C'est ce que tente de montrer le présent travail réalisé dans le cadre de l'Atelier d'histoire de Liège durant l'année 1979⁽²⁾.

Les élections législatives anticipées du 17 décembre 1978 furent l'occasion d'étudier le mécanisme de la constitution d'un gouvernement en Belgique, sujet pouvant être abordé en deuxième année du premier degré de l'enseignement secondaire de type 1 (13-14 ans) dans le cadre du problème « *L'Homme et l'Etat - Initiation à la vie politique de la Belgique actuelle* »⁽³⁾. L'utilisation du journal en classe d'histoire peut donc, on le voit, parfaitement s'intégrer au programme d'enseignement.

Remarque préliminaire

L'objectif primordial du présent travail, sur le plan du savoir, est de faire en sorte que les élèves de 13-14 ans connaissent le mécanisme de la constitution d'un gouvernement en Belgique. Ce qui entraîne, sur le plan du savoir-faire, qu'ils sachent lire et utiliser la presse. Et, sur le plan du savoir-être, qu'ils se situent par rapport au sujet traité.

(1) N. BREUVAL, *Le journal à l'école*, dans les *Cahiers de Clio*, n° 35, pp. 59-67, Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1973.

(2) Cfr *Cahiers de Clio*, n° 56, p. 64, n. 2. Pour les renseignements utiles, contacter Maggy HODEIGE, rue Saint-Gilles, 343/054, à 4000 - Liège.

(3) *Etude du milieu naturel, humain et technique*, enseignement secondaire, premier degré, formation commune, Bruxelles, Ministère de l'Education nationale, 1978.

La mini-séquence d'enseignement ici présentée devra donc être intégrée dans un ensemble plus vaste, faisant apparaître par exemple l'évolution politique de la Belgique et s'appuyant sur d'autres types de documents, invitant aussi les élèves à se familiariser avec d'autres démarches pédagogiques.

Démarche suivie pour la préparation de la mini-séquence d'enseignement

Au départ, un volumineux dossier d'extraits de presse du journal *Le Soir* reprenant tous les articles s'échelonnant du 17 décembre 1978, date des élections législatives, au 14 avril 1979, date de la formation du gouvernement Martens, relatifs aux péripéties de la crise gouvernementale a été constitué au jour le jour. Le souci d'assurer à l'ensemble du dossier une plus grande homogénéité a limité le choix à un seul quotidien⁽⁴⁾. Le journal *Le Soir* a été retenu pour des raisons purement pratiques. Tout autre quotidien belge aux colonnes politiques suffisamment étoffées serait susceptible, nous semble-t-il, d'être utilisé.

Dans une seconde étape, une sévère ventilation a permis de réduire l'importance du dossier à 25 extraits de presse, seuls les articles relatifs aux diverses phases de la constitution du gouvernement étant conservés. Le désir préalable de ne retenir que les titres n'a pu se réaliser, certains éléments indispensables à la démonstration n'y figurant pas⁽⁵⁾.

Le recours à un questionnaire traditionnel initialement envisagé aurait nécessité une importante recherche de vocabulaire hors de proportion et sans rapport direct avec les objectifs fixés ; aussi a-t-il paru plus opportun de recourir à des schémas interrogatifs, chacun de ceux-ci correspondant à une phase distincte du processus de formation du gouvernement :

- consultations préalables du Roi (extraits 1 et 2),
- désignation d'un informateur (extraits 3 à 6),
- désignation d'un premier formateur (extraits 7 et 8),
- nouvelles consultations du Roi, désignation de médiateurs (extraits 9 à 13),
- désignation d'un deuxième formateur (extraits 14 à 16)
- désignation d'un troisième formateur et constitution du gouvernement par celui-ci (extraits 17 et 18),
- nomination du gouvernement par le Roi, approbation des partis politiques, approbation des Chambres législatives (extraits 19 à 25).

Le professeur attirera l'attention des élèves sur les innovations survenues lors du processus de formation du gouvernement (désignation de médiateurs). Il en profitera pour mettre l'accent sur la faculté d'adaptation des institutions aux conditions politiques nouvelles d'une part, sur le rôle essentiel de la coutume suppléant le laconisme de certains articles constitutionnels d'autre part. Vu la

(4) Il en aurait été autrement si nous avions décidé de privilégier un objectif tel que « établir une comparaison entre différents journaux belges sur la manière dont ils informent l'opinion publique ».

(5) La première hypothèse était de « travailler » seulement sur les titres, afin de surmonter, ou du moins de limiter, les problèmes liés à la compréhension du vocabulaire employé par les journalistes pour rendre compte des mécanismes institutionnels. De plus, les titres conservés à leur format réel par photocopie, sont plus alléchants qu'un texte dense pour des élèves de 13-14 ans.

complexité croissante de la vie politique belge, rien n'empêche d'ailleurs de se demander si ces innovations se répéteront lors de prochaines crises gouvernementales et acquerront ainsi valeur contraignante.

Pour répondre aux questionnaires, le travail de groupe semble indiqué. Chacun des schémas pourrait par exemple être confié à un groupe d'élèves ou à plusieurs groupes simultanément si le nombre de ceux-ci excède celui des notions à dégager.

La non-exhaustivité des questionnaires et peut-être aussi la complexité des problèmes abordés nécessiteront probablement un certain nombre de commentaires de la part du professeur.

Documents (extraits de presse du journal *Le Soir*)

Note liminaire

Pour des raisons d'économie, nous n'avons pas pu publier des clichés. Nous y suppléons par une présentation typographique proche des originaux. Les caractères gras utilisés dans les paragraphes rédigés sont une mise en évidence, de caractère pédagogique, des éléments primordiaux que les élèves peu doués pour la lecture ne saisiraient pas.

M. Vanden Boeynants a offert la démission de son gouvernement

Le Roi a reçu M. Vanden Boeynants, Premier ministre, en audience au palais royal. Comme le veut la tradition, M. Vanden Boeynants a offert au Roi la démission du gouvernement.

Le Roi a accepté cette démission et a chargé le gouvernement de l'expédition des affaires courantes.

Extrait 1, 17-12-1978

Tandis que le Roi consulte déjà, le jeu des hypothèses commence

Alors que le monde politique « se tâte » encore, le **Roi a commencé ses consultations**, mardi à 10 heures, en vue de former un gouvernement. Il a d'abord reçu MM. Edmond Leburton et Robert Vandekerckhove, présidents des Chambres sortantes, puis M. André Cools, président du Parti socialiste. L'après-midi, il a rencontré MM. Wilfried Martens, Willy De Clercq et Karel Van Miert, présidents du C.V.P., du P.V.V. et du B.S.P. Les autres présidents de parti doivent se rendre au Palais ce mercredi.

De l'avis général, cependant, même si un informateur doit être rapidement désigné, la **constitution d'une nouvelle majorité — qui devrait réunir les deux tiers des voix dans chaque groupe linguistique pour pouvoir, comme prévu, réviser la Constitution — risque d'être laborieuse et très longue.**

Extrait 2, 20-12-1978

M. Willy Claes poursuit toujours ses consultations

M. Willy Claes, l'informateur désigné par le Roi pour tenter de dénouer la crise, a poursuivi ses consultations mardi. Dans la matinée, il avait successivement reçu MM. Gendebien, président du R.W. et Cools, président du parti socialiste.

Après avoir également rencontré M. Leo Tindemans, l'informateur devrait encore recevoir dans l'après-midi MM. Houthuys, président de la C.S.C., Colle, président des syndicats libéraux, Dhaese, vice-gouverneur de la Banque Nationale, Margot, président des Classes moyennes chrétiennes flamandes et Debunne, secrétaire général de la F.G.T.B.

Extrait 3, 22-12-1978

M. Willy Claes s'informe

Dans le cadre de sa mission d'information, M. Willy Claes s'est entretenu vendredi matin avec MM. E. Leburton, président de la Chambre et R. Vandekerckhove, président du Sénat.

Et M. Willy Claes a eu vendredi après-midi des entretiens avec le Premier ministre, Paul Vanden Boeynants, ainsi qu'avec les présidents du P.S.C., Charles-Ferdinand Nothomb et du C.V.P., Wilfried Martens.

Samedi, l'informateur poursuivra sa mission par des entretiens avec les autres présidents de parti.

Extrait 4, 23-12-1978

L'informateur dégage prudemment la voie du futur formateur

Le monde politique est en vacances. Les bureaux des partis sont déserts. Les ministres expédient les affaires courantes et se préparent à passer la main au prochain titulaire de la charge. Quant à M. Willy Claes, ministre des Affaires économiques et informateur désigné par le Roi, il a poursuivi ses consultations sans trop de hâte et prépare le prochain rapport qu'il fera au Roi incessamment.

Extrait 5, 28-12-1978

La mission de M. Claes se heurte toujours à un dur blocage

Après une ultime tentative en vue de concilier les points de vue entre les présidents francophones et flamands des familles sociales-chrétiennes et socialistes, l'informateur Willy Claes demandera sans doute au Roi d'être relevé de sa mission en ce début de semaine. On s'attend généralement à ce que le Souverain désigne un formateur qui serait choisi dans les rangs des sociaux-chrétiens flamands.

Extrait 6, 7-1-1979

Choisi comme formateur M. Martens a demandé un jour de réflexion

Après avoir accédé à la demande de **M. Willy Claes d'être déchargé de sa mission d'informateur, le Roi a reçu**, lundi soir au château de Laeken, **M. Wilfried Martens, président du C.V.P., et l'a chargé de former le gouvernement**. M. Martens a demandé un **délai de réflexion de vingt-quatre heures**.

Extrait 7, 9-1-1979

Une première tentative de créer un gouvernement bipartite traditionnel?

Il est naturellement trop tôt pour savoir dans quelle direction le nouveau formateur, M. Wilfried Martens, va diriger sa mission. Il doit d'abord se livrer à une large revue des positions en présence avant de chercher la porte étroite par laquelle une solution pourrait éventuellement passer. Mercredi, il s'est déjà entretenu, à la résidence du Lambermont mise à sa disposition par le Premier ministre, avec MM. Edmond Leburton et Robert Vandekerckhove, présidents des Chambres, Paul Vanden Boeynants, Premier ministre, Willy Claes, ancien informateur, Charles-Ferdinand Nothomb, Karel Van Miert, André Cools et Willy De Clercq, respectivement présidents du P.S.C., du B.S.P., du P.S. et du P.V.V.

Le formateur recevra ce jeudi Mme Antoinette Spaak, présidente du F.D.F. ; M. André Damseaux, président du P.R.L.W. ; M. Louis Van Geyt, président du P.C., et les représentants de la F.E.B. et des syndicats.

Pendant ce temps, cependant, les stratèges sont déjà à l'œuvre dans toutes les formations politiques et on ne s'étonne guère de voir se dessiner, dans certains milieux du moins, une première tentative : la formation d'un gouvernement bipartite composé des sociaux-chrétiens et des socialistes.

Extrait 8, 11-1-1979

A sa demande, M. Martens est déchargé de sa mission de formateur par le Roi

Nouveau rebondissement, mais sans surprise, dans la longue crise politique belge. Lundi soir, le formateur, M. Wilfried Martens, a demandé au Roi a être déchargé de sa mission. Le Souverain a accédé à sa demande. Comme il fallait raisonnablement s'y attendre, vu le déroulement des événements politiques au cours des cinq semaines qu'a duré la mission de M. Martens, la crise est pratiquement revenue à son point de départ. C'est-à-dire à la fin de la mission d'informateur qui avait été confiée peu après les élections du 17 décembre à M. Willy Claes.

L'ex-formateur et les diverses formations politiques auxquelles il s'est successivement adressé ont buté sur les mêmes blocages : composition de la future coalition gouvernementale, contenu des prochaines réformes de l'Etat et révision de la Constitution, calendrier des modifications institutionnelles à mettre en œuvre.

Tout au long de ces cinq semaines pendant lesquelles M. Martens a occupé le devant de la scène, il est apparu clairement que le fossé séparant les partis signataires de la déclaration commune francophone (P.S., P.S.C. et F.D.F.) des deux principales formations politiques néerlandophones (C.V.P., B.S.P.) ne s'était absolument pas comblé. Par ailleurs, il est évident que l'échéance des élections européennes du 10 juin a pesé très lourdement sur le déroulement des négociations en ce sens qu'un parti comme le C.V.P. semble vouloir faire de ce scrutin un test politique national.

Extrait 9, 13-2-1979

Le choix d'un nouveau formateur s'avère extrêmement difficile

Le Roi s'est entretenu pendant plus de deux heures, mardi après-midi, avec l'actuel Premier ministre, M. Paul Vanden Boeynants. [...].

Le Roi doit poursuivre ses consultations ce mercredi. [...].

La veille, tard dans la soirée, le Souverain avait déjà reçu aussi longuement M. André Cools, président du parti socialiste.

Extrait 10, 14-2-1979

MM. Nothomb et Claes: tenter de jeter des ponts entre les communautés

« Pour la première fois, on n'est pas confronté à une crise traditionnelle. Celle-ci est plus sérieuse. Les deux communautés se sont dressées l'une contre l'autre », ont expliqué le président du P.S.C. et l'ancien président du B.S.P.

C'est, en effet, une mission particulièrement difficile que devront remplir les deux hommes. La situation est à ce point bloquée que les partis ne parviennent même plus à se mettre d'accord sur le nom d'un nouveau formateur. Aussi, pour la première fois dans l'histoire du pays, le Roi a dû faire appel simultanément à deux personnalités qui appartiennent chacune à une des deux grandes communautés du pays.

Extrait 11, 15-2-1979

Les « co-médiateurs » : le prochain gouvernement doit disposer des deux tiers au Parlement

Après avoir reçu MM. Descamps, Damseaux et De Clercq pour la famille libérale, MM. Schiltz, Gendebien et Mme Spaak, pour les partis communautaires, les deux « co-médiateurs » désignés par le Roi, MM. Claes et Nothomb, ont tenu une conférence de presse vendredi soir. [...].

L'hypothèse d'une bipartite, soit celle réunissant les sociaux-chrétiens et les socialistes, soit celle composée des sociaux-chrétiens et des libéraux est exclue.

Extrait 12, 17-2-1979

Grave incertitude politique après l'échec des deux médiateurs

Les deux hommes se sont dès lors rendus au château de Laeken où le Roi les a déchargés de cette mission.

Extrait 13, 27-2-1979

Le Souverain reprend ses consultations pour la quatrième fois depuis les élections

Extrait 14, 28-2-1979

M. Vanden Boeynants nouveau formateur : trois jours pour réussir

Chargé, lundi matin, par le Roi, d'une mission de formateur, le Premier ministre démissionnaire, M. Paul Vanden Boeynants, s'est donné trois jours pour juger ses propres chances de réussite. Il a décidé d'entamer sans attendre des négociations avec les six partis de

la majorité sortante : le C.V.P., le P.S., le B.S.P., le P.S.C., la V.U. et le F.D.F. Chacun des intéressés s'est déclaré prêt à entamer des pourparlers sur la base de propositions fournies par le formateur.

Extrait 15, 6-3-1979

Désaccord accru chez les « six » : V.D.B. aux limites de l'impossible

Extrait 16, 25/26-3-1979

Accord gouvernemental à cinq : la crise prend fin dans la lassitude

Sauf refus peu probable de l'un ou l'autre congrès de parti, la coalition sera donc composée du C.V.P., du P.S., du P.S.C., du B.S.P. et du F.D.F. De toute évidence, c'est M. Wilfried Martens, président du C.V.P., qui en prendra la tête.

Extrait 17, 31-3-1979

Le Roi a désigné M. Wilfried Martens comme formateur du gouvernement

Le Roi devait accorder deux audiences, lundi. Il devait d'abord recevoir M. Paul Vanden Boeynants, formateur sortant de charge, et déchargea ce dernier, à sa demande de sa mission de formateur. La deuxième audience était pour M. Wilfried Martens, président du parti chrétien flamand, que le Roi chargea de la tâche de constituer le prochain gouvernement.

La Belgique aura donc retrouvé lundi, un Premier ministre à part entière. De même, elle devrait disposer d'un gouvernement dans les très prochains jours. Les représentants des cinq partis qui ont dit « oui » à l'accord gouvernemental se sont retrouvés pour dessiner la structure de la nouvelle équipe, c'est-à-dire pour se répartir une bonne trentaine de portefeuilles ministériels.

Extrait 18, 3-4-1979

Le gouvernement prépare la déclaration qui sera lue devant les Chambres ce jeudi

Comme une cavale trop longtemps retenue à l'arrêt, la vie politique s'est tout à coup lancée au galop. Encore un peu et elle prenait le mors aux dents. M. Wilfried Martens est à peine resté formateur durant quelques heures ; il a constitué son équipe gouvernementale en un temps record et est donc devenu Premier ministre. Son équipe comprend vingt-cinq ministres et huit secrétaires d'Etat. M. Martens est secondé par trois vice-Premiers ministres : un Wallon, M. Guy Spitaels ; un Bruxellois, M. Paul Vanden Boeynants et un Flamand, M. Willy Claes. (Nous donnons dans nos pages intérieures la composition du gouvernement avec la répartition des portefeuilles). A 14 h déjà les nouveaux ministres prêtaient serment entre les mains du Roi. Ils et elles, — il y a trois femmes parmi les trente-trois excellences, — ont ensuite posé au 16 rue de la Loi pour la traditionnelle « photo de famille ».

Extrait 19, 4-4-1979

M. Martens est face au Parlement : l'examen va durer une semaine

Extrait 20, 6-4-1979

La Chambre a entamé, vendredi, l'examen de la déclaration gouvernementale

Extrait 21, 7-4-1979

La Haute Assemblée se prononce à son tour sur la déclaration d'intention du gouvernement

Extrait 22, 11-4-1979

La Chambre dit « oui » à M. Martens après vingt-quatre heures de séance

Extrait 23, 11-4-1979

Le Sénat a voté la confiance au gouvernement de M. Martens

Extrait 24, 12-4-1979

Bon vent au gouvernement de la dernière chance !

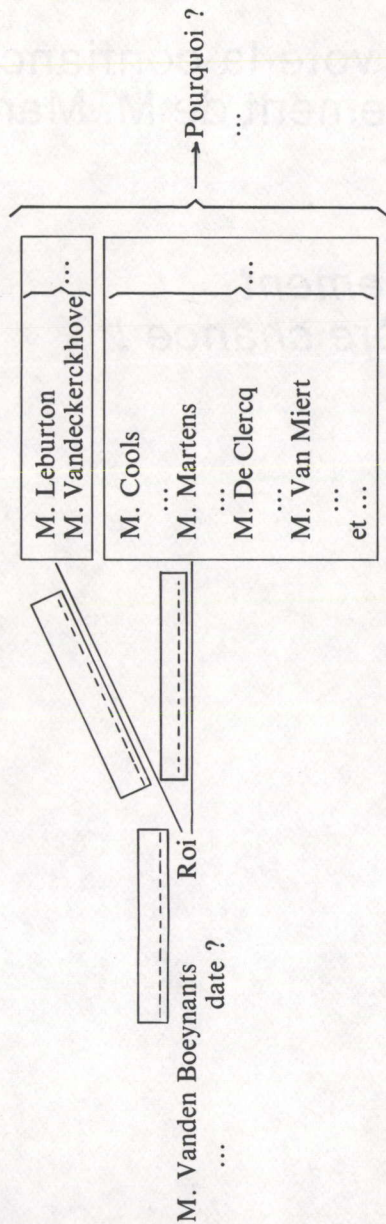
Extrait 25, 14-4-1979

Questionnaire (construit avec l'aide d'un professeur de mathématique)

Remarque : pour chacun des schémas, les élèves doivent indiquer

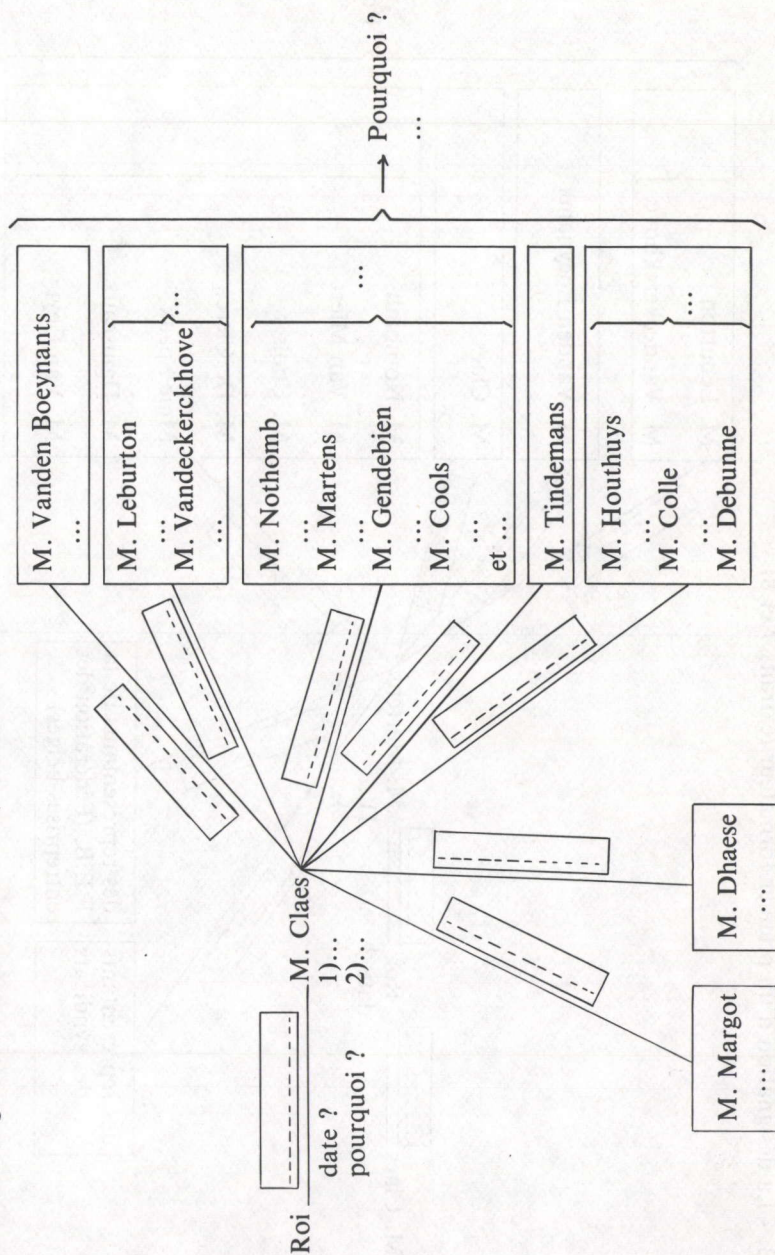
- 1) le sens des flèches : —→ ou ←— ou —→ ou —→
- 2) la signification des flèches :
- 3) la fonction ou les fonctions successives des personnes citées : ...

1. - Les consultations préalables du Roi (extraits 1 et 2)⁽⁵⁾

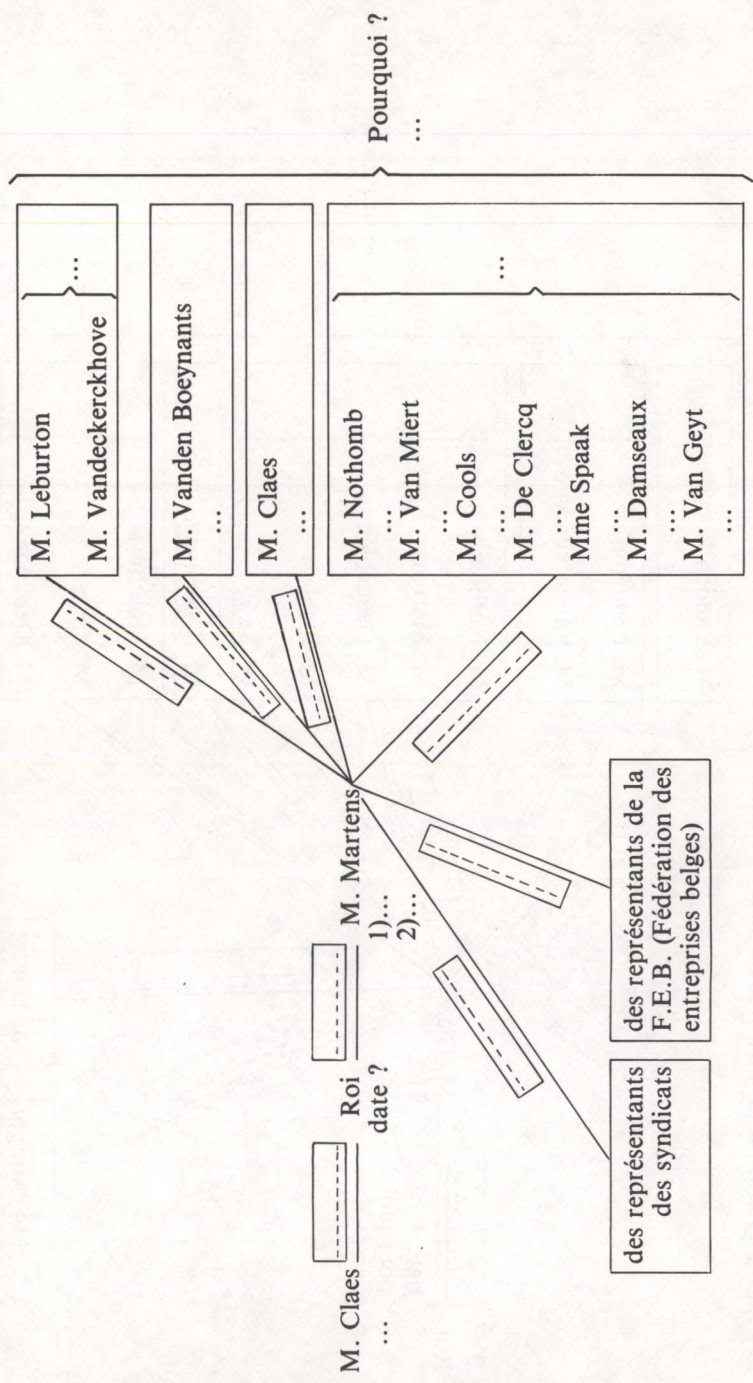


(5) Les titres de chacune des sept rubriques sont repris ici pour plus de clarté. En classe, ils pourraient être rédigés par les élèves de chacun des groupes en guise de synthèse.

2. - La désignation d'un informateur (extraits 3 à 6)



3. - La désignation d'un premier formateur (extraits 7 et 8)



4. - La désignation de médiateurs (extraits 9 à 13)

M. Martens Roi

... date ?

M. Vanden Boeynants
...
M. Cools
...

M. Nothomb
...
M. Claes
...

M. Schiltz
M. Gendebien
Mme Spaak
...

Pourquoi ces deux personnes ?

M. Descamps
M. Damseaux
M. De Clercq
...

M. Schiltz
M. Gendebien
Mme Spaak
...

Pourquoi ?
Résultats ? (date ?)

5. - La désignation d'un deuxième formateur (extraits 14 à 16)

Les deux médiateurs Roi ... puis M. Vanden Boeynants

date ? 1) ... 2) ...

31-3-79
= ?

ESSAI DE DÉTERMINATION D'UN PROGRAMME PAR OBJECTIFS POUR LE SECOND CYCLE POUR L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET L'INITIATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE⁽¹⁾

Introduction

Pressentie en 1972, née fin 1973, cette recherche a donc déjà près de cinq ans. Elle ne s'est cependant développée dans la plupart des équipes de ce groupe que depuis deux à quatre années.

Les *finalités* avaient été retenues sous le terme général d'*initiation à la compréhension du monde contemporain*. Le groupe qui a réfléchi en 1977 sur la formulation plus précise de ces finalités a rédigé un texte : il faudra en discuter et adapter au *consensus* un texte commun. Il convient, en effet, que cette recherche se déroule à partir de 1978-79 de façon très claire, précise, explicite. Non seulement la maturation de ce groupe le permet, mais tout le monde parle aujourd'hui de finalités et d'objectifs et il nous faut donc exprimer quels sont ceux que nous poursuivons.

La seconde phase de nos travaux doit nous permettre de préciser davantage nos *objectifs*. Le travail des équipes a été considérable : les objectifs ont été inventoriés par champs (concepts et catégories) et croisés. Tous les itinéraires pédagogiques parcourus en 1977-78 ont été analysés en termes d'objectifs. Il est possible de compléter et d'amender le tableau commun des objectifs retenus en 1977.

Mais au-delà de cette réflexion, les équipes ont à élucider sur le plan pédagogique ce que l'on peut entendre par *programme par objectifs* : l'objet de la recherche en cours est en effet de parvenir à le définir pour notre domaine d'enseignement. Certes, il s'oppose à un programme linéaire, rédigé sous la forme d'une suite de chapitres. Il dépasse de loin ce type de programme dans lequel seraient autorisés des choix. Selon, quels critères, du reste, seraient réalisés les choix ? Les choix devraient être déterminés de telle sorte que le programme, et donc la pédagogie de nos disciplines, conserve une cohérence et demeure valable pour des élèves de 15 à 18-19 ans. Cette idée de choix recèle la nécessité de réfléchir : pourquoi opérer des choix plutôt que de suivre le programme linéaire ?

(1) Communications faites au *Stage national de Grenoble*, juin 1978. Nos vifs remerciements à Madame L. Marbeau qui nous a autorisés à publier ces pages.

Notre démarche est tout autre ; le cheminement pédagogique est le résultat de décisions précises, relatives à la définition des finalités et objectifs ; nous avons fait l'hypothèse que divers itinéraires pédagogiques (suite visible des sujets d'étude utilisés) devraient permettre de les atteindre. Effectivement, ils ont été fort différents d'une équipe à l'autre, en seconde et en première. Cette situation n'est paradoxale qu'en apparence, mais il devient nécessaire de définir le schéma structurant sous-jacent et unique : il devrait, en effet, être le même pour toutes les équipes si le tableau des finalités et des objectifs est véritablement commun. Cette idée de schéma structurant pourrait être évoquée ainsi :

- quelle sera la suite la plus rationnelle des types d'intervention pédagogiques, des supports utilisés, en seconde, première et terminale de telle sorte que les finalités et objectifs retenus pour la fin du second cycle soient au mieux poursuivis ?
- quelles hypothèses de travail, et donc quel itinéraire pédagogique, doit-on mettre en œuvre pour que les lycéens atteignent des niveaux d'objectifs optima à la fin de la seconde, de la première, de la terminale ?
- quelle est donc la structure commune qui permet à chaque équipe de choisir la suite des sujets d'étude servant de supports valables pour poursuivre les divers objectifs retenus ? Les itinéraires possibles sont certainement nombreux ; par contre le schéma structurant unique et commun doit être défini.

A ce prix, nous pourrions passer tous ensemble à la phase d'expérimentation-évaluation, les classes de recherche, malgré la grande souplesse du choix des sujets d'étude, étant engagées désormais dans le même processus explicite.

C'est à ce prix aussi que nous pourrions proposer des solutions crédibles et opérationnelles à ceux qui ont la responsabilité des programmes et à nos collègues qui recherchent des solutions pour améliorer la pédagogie de nos disciplines dans le tronc commun du second cycle en ce dernier quart du XX^e siècle.

Lucile MARBEAU

Discussion ayant suivi cette introduction

Plusieurs collègues prennent la parole et souhaitent qu'un schéma structurant, commun à toutes les équipes, épine dorsale du programme par objectifs, soit élucidé et adopté avant la fin du stage national. Ils insistent sur plusieurs points :

- les types de sujets à retenir doivent être intégrateurs. S'agira-t-il d'études de sociétés ? Quelle sera la méthode d'approche ?
- parallèlement les objectifs spatio-temporels ne devront pas être négligés. Les activités d'éveil à l'Ecole élémentaire ont, entre autres, le but de parvenir à une telle structuration, au niveau des possibilités d'enfants de 6 à 11 ans. Mais les élèves actuellement scolarisés dans le second cycle n'ont pas

bénéficié de ces activités d'éveil définies par la recherche I.N.R.P.⁽²⁾ et largement retenues par les textes officiels déjà parus (C.P.)⁽³⁾ ou préparés (C.E.)⁽⁴⁾. Ils n'ont pas bénéficié non plus d'un premier cycle renoué. Bien que notre recherche de second cycle ait obligatoirement un caractère prospectif, il faut tenir compte de cette situation pour bien former les lycéens pendant cette phase « transitoire ». D'une façon générale, les savoir-faire, les attitudes, les concepts, les repères qui pourraient être acquis avant 15 ou 16 ans ne sont guère enracinés parmi les élèves qui entrent au lycée ;

- le *schéma structurant* qui sera retenu doit aussi tenir compte des *impératifs du baccalauréat actuel*. Certes les épreuves écrites, telles qu'elles ont été instaurées en 1978, répondent beaucoup mieux à notre attente pédagogique que l'ancien oral. Mieux encore, pourra-t-on espérer un baccalauréat expérimental ? Il ne semble pas que ce soit pour le moment une solution facile. Le schéma structurant, dans ces conditions, devra rendre possible, au moins temporairement, la *prise en compte des contenus* inscrits aux programmes officiels de la classe terminale. L'autorisation d'innover en dehors des programmes officiels obtenue pour cette recherche demeure cependant valable et ne pose pas de problèmes pour les classes de seconde et de première : par hypothèse, nos élèves doivent arriver en classe terminale avec une bien meilleure formation que les autres lycéens ; l'existence des épreuves du baccalauréat doit néanmoins obliger le groupe à tenir compte de cette situation « transitoire » sans remettre en question l'aspect prospectif de notre démarche.

Une autre idée est également évoquée, celle du nécessaire recyclage des professeurs. Les professeurs certifiés ou agrégés d'histoire et de géographie ont eu une formation initiale approfondie ; même en économie, sociologie ou sciences politiques, ils partent de certaines données qui leur sont familières. Cependant une formation continuée dans l'ensemble des sciences sociales, en particulier pour celles qu'ils n'ont pas abordées à l'université de façon spécifique, est indispensable pour suivre l'évolution des sciences et particulièrement pour maîtriser une pédagogie par objectifs. Les enseignants-chercheurs souhaitent que des notes de lecture soient publiées de telle sorte que l'ensemble du groupe bénéficie du travail de chacun. Dans le cadre d'une extension éventuelle d'un programme par objectifs à l'ensemble du second cycle, une formation continuée pour l'ensemble des collègues semble tout à fait indispensable, tant sur le plan épistémologique que dans le domaine des savoir-faire pédagogiques (méthodes en général et techniques d'évaluation).

Lucile MARBEAU

(2) Institut national de recherche pédagogique.

(3) Cours préparatoire (5-7 ans).

(4) Cours élémentaire (9-11 ans).

Le schéma structurant

La réunion nationale de recherche de Grenoble avait deux perspectives essentielles :

- continuer la mise en place du tableau des objectifs terminaux, ce qui supposait un travail sur deux plans :
 - poursuivre l'élaboration des grilles de notions et concepts (notamment sur temps et espace) ; ces grilles doivent être considérées comme des instruments de base pour le professeur ;
 - remettre en chantier le cadre du tableau lui-même, à partir de ce qui ne pouvait guère être considéré que comme un premier schéma, présenté à la fin du stage de novembre 1977 ;
- élaborer la stratégie d'ensemble des trois années du second cycle. Ce travail apparaissait indispensable d'une part pour assurer la cohérence de notre démarche, d'autre part pour assurer à l'ensemble des équipes travaillant sur le même tableau d'objectifs, mais avec des itinéraires différents, un cadre commun solide, « structurant » les objets.

Ces deux perspectives sont évidemment liées.

Si le remplissage du tableau n'est pas achevé (il est l'objet même de la recherche), les grandes lignes ont pourtant été suffisamment définies pour qu'un accord intervienne sur la stratégie commune. Celle-ci peut s'exprimer par la définition, année par année, d'objectifs à privilégier et par la mise en place d'un schéma structurant permettant d'atteindre ces objectifs. Ce schéma établit entre les trois années une véritable logique de travail, il ne pourrait donc être modifié pour une année sans que toute l'économie du projet ne se trouve elle-même modifiée. Il est donc bien une structure. Il doit sous-tendre le choix des sujets d'étude dont l'ensemble forme l'itinéraire.

Les équipes ont accepté que ce schéma soit contraignant, mais elles gardent la liberté du choix de leur itinéraire. Les professeurs, à partir de cette année, disposent donc de deux instruments leur permettant de travailler avec une certaine unité : le tableau d'objectifs et les grilles (champs, catégories, méthodologie) d'une part, le schéma structurant d'autre part. Ces deux documents doivent leur servir de guides dans la détermination de leurs itinéraires pédagogiques.

Le tableau suivant (réalisé et adopté au cours du stage national) permettra de saisir les relations ci-dessus évoquées et les traits essentiels du schéma structurant.

CLASSE DE SECONDE	CLASSE DE PREMIÈRE	CLASSE TERMINALE
ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE VISIBLE (suite de sujets d'étude correspondant, pour chaque classe, au schéma structurant)		
		
SCHEMA STRUCTURANT		
Divers types de sociétés dans diverses aires culturelles	Analyse de sociétés (composantes et évolutions)	Le monde actuel unité, diversité, relations
		
OBJECTIFS À PRIVILÉGIER		
Cadres spatio-temporels Cadres méthodologiques	Mécanismes économiques, sociaux, politiques, culturels — changement / permanence —	Complexité, interrelations

TABEAU des OBJECTIFS

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

1. Il n'opère aucune division histoire, géographie, initiation économique et sociale, parce que les sujets seront intégrés. Mais nous sommes très attachés à la spécificité des méthodes d'approche qui ne peuvent avoir d'efficacité pédagogique que si elles sont rigoureuses et distinctes. Les itinéraires devront tenir compte de cette exigence fondamentale. Le tableau d'objectifs et les grilles en feront état.
2. Chaque année verra privilégier certains objectifs ; mais ces objectifs, réellement fondamentaux, comme on peut en juger, devront évidemment être poursuivis tout au long du *cursus* ; par ailleurs, si les types de société étudiés en seconde ne le sont pas dans la complexité de leur mécanisme, si l'on doit s'attacher surtout à bien faire comprendre la diversité des aires culturelles, on ne pourra guère le faire sans parler des relations économiques ou du pouvoir, mais ceci à un niveau différent de ce qu'on fera en première année ou en terminale.
3. Le même cadre pourra être repris dans des perspectives différentes. Exemples :
 - l'aire culturelle « occidentale » déjà abordée en seconde année servira de cadre à la première année dans une analyse plus poussée de la société et de ses changements ;
 - l'U.R.S.S., sujet d'étude retenu en première année pour aborder une société en changement (1917) et aussi dans ses ressorts de société socialiste, sera en revanche étudiée en terminale pour son poids politique et économique dans le monde, en tant que grande puissance ;
 - le « milieu naturel » n'est nullement négligé. Il est présent à tous les niveaux, mais nous avons rejeté une étude ségrégative (type géographie physique de seconde année) parce qu'il nous paraît trop intimement lié à l'homme (interaction) pour l'en séparer artificiellement. La grille « champ naturel » donnera l'articulation de nos objectifs sur ce point. L'année de seconde nous paraît propre, à travers ses objectifs à la mise en place (ou remise en place) des grands ensembles naturels, mais c'est un objectif qui ne devra pas être perdu de vue les années suivantes.

Si cette perspective se révélait, comme nous l'espérons, opérationnelle, nous aurions là un schéma d'acquisition spiralaire qui permettrait reprises et consolidations sans jamais revenir sur le même « sujet d'étude », ce qui lasse bien entendu les élèves.

Ainsi, du C.P. au baccalauréat, cette hypothèse de J.S. Bruner demeure-t-elle féconde pour des élèves de 6 à 18 ans : l'individu mûrit en grandissant ; « les enfants perçoivent les idées significatives à leur propre manière, dans leur propre grammaire et leurs propres systèmes logiques. Les idées de base et les méthodes, — structure d'une discipline, — peuvent et doivent être introduites tôt, avec les langages appropriés aux stades de développement de l'enfant [...] ; l'organisation des programmes dont nous avons besoin est celle qui met l'accent sur les idées dès le début et retourne à nouveau et à nouveau encore aux idées dans des contextes divers et toujours plus complexes, — *des programmes en spirale* »⁽⁵⁾. Ainsi le tableau des objectifs élaboré par

(5) Souligné par les auteurs.

notre groupe de recherche de second cycle (et qui sera amendé, complété, amélioré...) comporte méthodes et idées (concepts) dont parle Bruner, le schéma structurant permettant de surcroît le choix « des contextes divers », des supports à privilégier à chaque moment du *cursus*, évitant ainsi tout à la fois répétitions inefficaces et lacunes graves.

4. Dans le schéma structurant, la classe de seconde devrait vérifier et consolider les grandes références spatio-temporelles (tout le globe, toute la chronologie) sans quoi on ne peut faire aucun travail efficace en sciences humaines - sciences sociales. Une règle d'or à ne pas perdre de vue, rien qui ne soit situé : temps, espace, société⁽⁶⁾.
5. Il nous a paru que le schéma de la classe de première pouvait tirer le meilleur parti de l'histoire récente (première-moitié du XX^e siècle) et de la situation présente.
6. Les classes terminales devraient aborder les problèmes à l'échelle mondiale. C'est probablement à ce niveau que pourraient être abordés les problèmes de domination (politique, économique, culturelle), le sous-développement... Il semble bien que, entre autres, l'étude des Etats-Unis y trouve sa place.

Ces quelques remarques rendent compte de réflexions émises au cours de la discussion. Si des exemples ont été donnés, il ne s'agit en aucun cas d'indication d'itinéraires ou de sujets d'étude, ceux-ci restant, il faut le redire, à la discrétion des équipes, sauf à respecter le schéma structurant et à viser des niveaux d'objectifs du tableau général.

On peut concevoir, par exemple, un itinéraire de seconde comportant cinq sujets d'étude ; les sujets d'étude peuvent être d'importance inégale ; bien entendu les approches pédagogiques peuvent être diverses. L'essentiel reste pour chaque équipe de déterminer un itinéraire valable (dans le cadre du schéma structurant retenu) donc apte à privilégier les objectifs retenus pour le niveau de seconde. Il en sera de même pour les classes de première et terminale.

L. MARBEAU et A.-M. PAVARD

Présentation du tableau d'objectifs tel qu'il se présente à la fin du stage national

Ce tableau, mis au point et adopté, lors du stage de Grenoble en juin 1978, reflète l'état de la réflexion collective du groupe de recherche. Il est encore *provisoire et incomplet*. C'est un instrument de travail et comme tel sera utilisé et amélioré (voir pp. 76-79).

- A. Il est divisé en deux grandes parties verticales, elles-mêmes subdivisées en deux autres colonnes. A gauche, les *objectifs généraux*, soit *communs* à toutes ou
- (6) Les participants, s'inspirant des travaux de l'équipe de Grenoble, ont proposé de retenir pour la classe de seconde les aires culturelles suivantes :
 - monde européen lui-même divisé en une aire occidentale et une aire orientale,
 - monde arabo-islamique,
 - monde africain noir,
 - une aire asiatique (Chine, Japon, Inde),
 - monde latino-américain.

Dans ce cadre, la liberté du choix des sujets d'étude et donc de l'itinéraire reste entière.

plusieurs disciplines, soit *spécifiques* au domaine des sciences sociales. *A droite*, les *objectifs intermédiaires* et les *objectifs opérationnels*. Ces derniers sont classés en deux groupes, les objectifs évaluable et les objectifs observables, c'est-à-dire ceux qui peuvent donner lieu à une évaluation quantitative et ceux qui plus qualitatifs peuvent donner lieu à observation. Nous rappelons que les objectifs opérationnels doivent être formulés en termes de comportements observables.

Pour qu'un *objectif opérationnel* soit bien défini, il faut avoir présent à l'esprit que ses composantes essentielles sont (d'après de Landsheere)⁽⁷⁾ :

1. qui produira le comportement souhaité ?
2. quel comportement observable démontrera que l'objectif est atteint ?
3. quel sera le produit de ce comportement ?
4. dans quelles conditions le comportement devra-t-il avoir lieu ?
5. quels seront les critères de réussite ?

B. Nous avons introduit dans le tableau, entre les objectifs psychomoteurs et les objectifs méthodologiques, les objectifs des « catégories » espace, temps et espace-temps, en ayant bien conscience que cela n'obéit pas aux mêmes principes de classement que les familles d'objectifs précédents. Ces « catégories » *croisent* en permanence les *champs*, qui ont été explorés lors du précédent stage, mais certains éléments nous ont semblé suffisamment importants pour en faire un développement spécifique. Seules les « catégories » espace et temps ont été travaillées. La réflexion a à peine été ébauchée pour la catégorie espace-temps.

C. Nous n'avons pas repris ce qui détaillait les différents champs indiqués en 7 : objectifs notionnels et conceptuels. Trois champs nous ont paru plus spécifiques à notre domaine et ont donc été inscrits dans la colonne correspondante, mais les flèches vers les objectifs généraux soulignent qu'il ne s'agit là que d'une tendance. Par contre trois autres champs nous ont paru appartenir plus spécialement à des domaines de connaissances autres que les sciences sociales et ont à ce titre été inscrits dans la colonne « objectifs généraux ». Apparaît un nouveau champ : le travail par manque de temps. Par contre, le champ naturel a été l'objet d'une première réflexion en commission, non discutée en assemblée générale. Le compte rendu de cette réflexion circule parmi les équipes de recherche pour discussion et pour élucidation au cours de l'année 1978-79.

D. Tout à fait à droite du tableau, apparaît une petite colonne dont le titre est « stratégie ». Ce terme de *stratégie* emprunté aux Canadiens du Québec, recouvre des *types d'exercice*. Nous en avons exploré trois, à titre d'exemples, afin de faire fonctionner le tableau d'objectifs. La mise en œuvre d'une quelconque de ces « stratégies » permet de poursuivre un ou plusieurs objectifs intermédiaires et plusieurs objectifs opérationnels, observables ou évaluable. Nous avons choisi ces exemples en fonction des objectifs opérationnels

(7) Gilbert et Viviane DE LANDSHEERE, *Définir les objectifs de l'éducation*, Liège, Thone, 1976 — Nicile JOZIC-HIERNAUX, Claudine MARCOTTY et Maggy HODEIGE, *Approche pour une définition des objectifs propres à l'étude du milieu*, dans *Cahiers de Clio*, n° 52, pp. 60-70, Bruxelles-Liège, Centre de la pédagogie de l'histoire, 1977.

concernés. Dans la « stratégie A », il s'agit plutôt d'objectifs 1, c'est-à-dire affectifs ; dans la « stratégie B », d'objectifs 6, c'est-à-dire méthodologiques ; dans la « stratégie C », d'objectifs 7, c'est-à-dire notionnels ou conceptuels.

- E. Le tableau d'objectifs pour « fonctionner » devrait d'une part et, bien évidemment, être complété, mais ne sera jamais exhaustif, d'autre part être accompagné d'une collection de stratégies qui ne sera jamais définitive. Cette démarche permet de lier l'analyse de toutes stratégies pédagogiques aux objectifs poursuivis et à leur évaluation.

F. AUDIGIER

TABLEAU DES FINALITES ET OBJECTIFS - SECOND CYCLE - TRONC COMMUN					
FINALITES					
- Initier à la compréhension du monde contemporain dans ses composantes et son évolution - Faire en sorte que l'élève progresse vers l'autonomie : - se sente responsable de sa formation et trouve les conditions favorables à son développement - possède des instruments de connaissance, de choix, d'action lui permettant en toute conscience de s'intégrer à la société, de la refuser ou de la transformer					
	OBJECTIFS GENERAUX COMMUNS	OBJECTIFS GENERAUX SCIENCES SOCIALES	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS Observables	STRATEGIE
1. AFFECTIFS	1.1. Sensibilisation aux problèmes de relation 1.2. Sensibilisation aux problèmes de la communication 121 Savoir communiquer ... 122 ...		1211 Savoir communiquer une information 1212 ...	Attention du groupe Articulation 12111 Voix 12112 Débit 12113 Lecture ou non	A A A A A
2. PSYCHO-MOTEURS	1.3. Facilitation de l'initiative, de la créativité, de la responsabilité 2.1. Perception et mémorisation... 211 ... sensorielles 212 ... gestuelles 2.2. Habileté motrice verbale		2111 S'entraîner à la prise de parole	Illustration appréciation personnelle du texte 21111 Articulation 21112 Voix 21113 Débit	A B, C A A A
3. ESPACE	3.1. Perception de l'espace réel environnant sans l'intervention des médias Prise de conscience par les élèves de la subjectivité de leur propre représentation de l'espace 3.2. Perception de l'espace dans ses diverses représentations	● Maîtrise de la représentation de l'espace géographique ● Acquisition de la notion de coordonnées géographiques	● S'orienter par rapport à un ou plusieurs repères ● Se déplacer dans une direction donnée ● Se désorienter	● S'exprimer par référence aux points cardinaux ● Distinguer sa droite et sa gauche, de la droite et la gauche d'un personnage photographié ● Enoncer la position d'un point sur une carte d'après ses coordonnées géographiques ● Placer sur une carte un point dont on connaît les coordonnées	
	3.2.1 Perception des plans, des profondeurs, des volumes		● Décrire les différents plans d'une photo, d'un tableau... ● Etablissement d'une correspondance entre le relief et sa représentation		● Etablir un profil topographique à l'aide d'une carte en courbe

3.2.2. Acquisition de la notion d'échelle			● Calculer une échelle connaissant les distances réelles et inversement ● Calculer les rapports de surfaces ● Caractériser les déformations selon les systèmes de projection utilisés
3.2.3. Approche critique de la représentation de l'espace	● Approche critique des différents types de représentation de l'espace géographique ● Synthèse de différents types de représentation de l'espace géographique	● Percevoir les différentes techniques utilisées pour représenter l'espace (ex. : domaine artistique) ● Passer d'une représentation à une autre en repérant les mêmes phénomènes	● Identifier sur une carte ou sur le terrain les types d'espace différents
3.3. Conception d'un espace structuré			
3.1.1. Diversité des grilles de lecture de l'espace	● Perception de l'organisation géographique de l'espace ● Perception des différents types d'espaces géographiques : — zones climatiques — zones urbaines — zones monétaires	● Décrire un paysage selon au moins deux grilles correspondant à deux systèmes de référence différents	● Choisir, superposer des cartes différentes sur l'étude d'une activité afin de montrer l'impact du boîtement, le recouvrement des espaces
3.3.2. Perception d'une hiérarchisation de l'espace, de l'existence de niveaux			
3.3.3. Délimitation de l'aire d'extension d'un phénomène			
3.3.4. Acquisition de la notion de limite, de frontière			
3.3.5. Acquisition de la notion de marge			
3.3.6. Acquisition de la notion de flux, de pôles			
4. LE TEMPS			
4.1. Expérience du temps : perception du temps, organisation de son temps	... du temps historique irréversibilité Temps social : ● Repères et unités : ères, fêtes, calendriers, générations, époques, périodes ● Hétérogénéité du temps social (cultures, groupes sociaux)	● Repérer dans un paysage réel ou représenté des repères ● Repérer une hiérarchisation ● Définir l'extension, les marges d'un phénomène dans ces différents espaces. ● Distinguer des types différents de frontières (linéaires, floues, imperméables, etc.) ● Distinguer des types de marges. Donner des exemples. Montrer leur spécificité par rapport aux espaces contigus ● Repérer des pôles, des vecteurs ● Représenter, sur une carte, des flux ● Expliquer ces flux.	● Remplacer son histoire et celle de sa famille dans l'histoire locale ou générale ● Maîtriser son propre temps (de parole...)
4.2. Analyse de la notion de temps			
4.2.1. Composantes du temps			
4.2.2. Typologie du temps			

● Temps scientifique astronomique, mathématique, physique, géologique, biologique, historique 4.2.3. Analyse critique ? 4.3. Etude du changement dans le temps 4.3.1. Caractères du changement 4.3.2. Rythmes, fluctuations, 4.3.3. Actions, réactions 4.3.4. Permanences 4.4. Approche critique du temps objet – méthode 4.4.1. Le temps ● n'est pas une donnée sensible ● a un caractère dialectique ● est une donnée relative 4.4.2. Méthodes d'approche	● Maîtrise du temps par la société (mythes, prospective...) Temps historique ... quantitatif / qualitatif (croissance, développement, progrès) ● phases et cycles ● transition, seuil, rupture, mutation ● crise, catastrophe ● genèse, émergence, résurgence ● révolution, évolution, réaction, réforme ● agents et moteurs du chan- gement ● rétroactes/instruments de réaction au changement (résistance / entraînement) ● Savoir identifier les agents et moteurs d'un processus de changement	Repérer les anachronismes Analyser leurs origines ● Datation, chronologie, anachronisme ● Distinction événement / moment conjoncture / structure ● Prise en compte : – du « contexte » (des élé- ments susceptibles d'entrer en relation) – des dialogues selon les lieux et les champs (politique, culturel, économique...) Lecture d'un document (gravures, peintures, photos, films...)	6.1. Acquisition des langages 6.1.1. écrits 6.1.2. parlés 6.1.3. auditifs 6.1.4. visuels	6.1111 Recherche du vocabulaire 6.1211 Lecture ou non lecture 6.1212 Voix et débit 6.1411 Choix d'illustrations	5. ESPACE TEMPS 6. METHODO- LOGIQUES
---	--	---	---	---	--

7. NOTION- NELS ET CONCEP- TUELS	6.2. Acquisition des techniques de l'usage 6.2.1. graphique 6.2.2. codes et conventions	Croquis, carte, bloc, diagramme	6.211 Construction d'un organigramme	C
	6.3. Acquisition de méthodes d'observation de réflexion 6.3.1. Observation et lecture		recherche du vocabulaire choix de renseignements utiles recherche des allusions ment	B ₁ C
	6.3.2. Analyse		6.3211 Présentation d'un document 6.3212 Analyse des thèmes 6.3213 Choix de renseignements utiles	B ₁ C
	6.3.3. Critique		6.3214 Recherche des allusions 6.3311 Critique 6.3312 Recherche des allusions 6.3313 Portée du document 6.3411 Portée 6.3412 Plan	B ₁ C
	6.3.4. Synthèse			B ₁ C A B ₁ C
	6.4. Apprentissage de méthodes de travail 6.4.1. Documentation, organisation, communication 6.4.2. Travail individuel 6.4.3. Travail de groupe 6.4.4. Travail dirigé 6.4.5. Travail autonome 6.4.6. Auto-évaluation		6.411 Recherche du vocabulaire 6.4112 Présentation du document	B ₁ C
	7.1. CHAMP METHODOLOGIQUE système 7.1.1. Loi: Théorie, hypothèse, 7.1.2. Seuil, critère, rupture, crise 7.1.3. Document 7.1.4. ...			
	7.2. CHAMP POLITIQUE 7.2.1. ...		7.211 Etude du fonctionnement théorique d'un régime politique	C
	7.2.2. ...		7.2111 Fondements historiques idéologiques, politiques économiques, sociaux 7.2112 Pouvoirs, catégories (Chef de l'état, de gouverne- ment...) 7.2113 Rapports entre le: « voies 7.2114 Sources des pouvoirs et intermédiaires partis.	C
	7.3. CHAMP ECONOMIQUE			
	7.4. CHAMP SOCIAL			
	7.5. CHAMP CULTUREL			
	7.6. CHAMP TECHNOLOGIQUE			
	7.7. CHAMP NATUREL			

INTRODUCTION À UNE ÉTUDE DU MILIEU

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES FUTURS INSTITUTEURS BELGES

« Toute civilisation humaine, aussi humble soit-elle, se présente sous deux aspects majeurs : d'une part, elle est dans l'univers, d'autre part elle est elle-même un univers ».

Claude LEVI-STRAUSS

Cette pensée de Claude Levi-Strauss, mise en exergue à l'entrée du Musée des Traditions populaires à Paris, garde toute sa valeur, si passant du domaine de l'ethnologie, on l'applique à l'histoire. Notre univers immédiat est notre milieu. L'étude de ce dernier doit nous aider à mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons et ainsi, nous aider à nous y insérer.

L'initiation à l'histoire à l'école primaire (6-12 ans) commence par une initiation aux traditions familiales.

C'est en écoutant raconter des histoires sur le mode de vie de ses ancêtres immédiats, les événements vécus par les parents, grands-parents, voisins, que l'enfant prend conscience de la réalité d'un passé récent, de sa localisation relative et de sa durée dans un temps révolu.

Exemples d'exploitation

- Conditions d'existence d'autrefois.
- Certains grands événements de l'histoire vus à travers les péripéties de l'histoire familiale :
 - « l'Exode » au début de la deuxième guerre mondiale,
 - l'occupation allemande,
 - les problèmes de subsistance,
 - la résistance.
- Les objets anciens oubliés ou rangés dans les fonds de tiroirs, dans les greniers ou même dans les granges à la campagne sont des documents authentiques chargés d'histoire. Leur impact est grand sur l'esprit des élèves car s'ils

sont représentatifs d'un certain passé, ils ont le don émotionnel que n'aura jamais le plus beau des documents iconographiques.

Nombreux exemples possibles : — vaisselle,
— moulin à café,
— chandelier,
— vêtements civils ou militaires,
— chaussures,
— photographies de famille ou photos-
portraits, etc.,

pour ne prendre que quelques exemples très ordinaires.

Le choix des sujets

Le milieu familial n'est qu'un tremplin vers une exploration de l'environnement géographique et historique : le quartier, le village, la ville, un site intéressant des environs, aujourd'hui, hier, demain. Entendons-nous bien, il n'est pas question de faire, avec ses élèves une « monographie » historique telle que les programmes d'il y a un demi-siècle le préoyaient.

Il me semble plus éducatif de traiter quelques problèmes choisis en fonction des particularités locales, des événements, d'une actualité qui s'impose. Par exemple :

- *Les sites archéologiques* : préhistoriques, gallo-romains, francs selon les vestiges mis au jour lors des fouilles occasionnelles ou systématiques.
- *L'extension de l'agglomération à partir d'un noyau ancien*, éventuellement le déplacement du « cœur vivant » en fonction de divers facteurs (nouvelle économie, nouvelles voies de communication,...). Cette étude se fait par observation directe en classe-promenade et par l'étude comparée de cartes : dessins anciens, cartes Ferraris (XVIII^e siècle), cartes d'état-major anciennes ou récentes, photos aériennes.
- *La toponymie* : noms des rues, des lieux-dits, survivance de la vie passée.
- *L'évolution architecturale à partir des maisons anciennes et des édifices publics* (l'hôtel de ville, l'église, l'école, si ces bâtiments sont intéressants) jusqu'à et y comprises les constructions récentes répondant aux normes actuelles.
- *Les rapports de l'homme et de la forêt*, de l'homme et des cultures sont à envisager non seulement dans le cadre de l'étude du milieu géographique mais aussi dans leurs racines profondes. L'analyse de cartes de diverses époques permet d'observer le déboisement progressif. Il est intéressant de réfléchir sur les causes anciennes de cette déforestation, entreprise sur une grande échelle déjà au XIII^e siècle : nécessité de bois de construction, de bois de chauffage, presque certainement, besoin impérieux d'aménager de nouvelles terres cultivables sous la pression d'un accroissement démographique. Quant aux causes actuelles, elles sont multiples : besoin de grandes quantités de cellulose pour notre consommation de papier, sacrifice de belles forêts au profit d'autoroutes, de lotissements résidentiels, etc., elles rejoignent les deux autres volets de l'étude du milieu : géographie et sciences naturelles. Pour

chaque époque, si l'on s'attache à rechercher les causes d'un phénomène il faut aussi en étudier les conséquences, aussi bien dans le passé que dans le présent.

- *Les noms des rues, des chemins, des lieux-dits* sont souvent révélation d'activités économiques disparues, prospères il y a plusieurs siècles (moulin à vent, à eau, forges à *maka*⁽¹⁾, tanneries, brasseries) ou au XIX^e siècle (charbonnages, carrières, fours à chaux,...). Cette étude de l'économie ancienne doit déboucher sur les ressources actuelles du milieu en question et ses problèmes.
- L'écologie est à la mode. C'est normal puisque la pollution nous assaille de partout. L'étude du milieu réserve donc un chapitre consacré à la protection de notre environnement. Dans le cadre de l'étude historique, on peut faire découvrir aux enfants que l'homme a toujours été responsable d'une certaine pollution de son environnement et que celle-ci s'est aggravée proportionnellement au progrès des sciences et des techniques.

Imaginons une terrasse d'habitation à l'entrée d'une caverne du paléolithique, les détritiques alimentaires pourrissants, les sépultures à proximité des foyers. Evoquons l'atmosphère d'une ville médiévale où la rue servait de poubelle, de tout à l'égout. Les porcs y poussaient leur groin dans la fange, les chiens, les chats, les misérables venaient ramasser leur provende dans la rue des Bouchers. Les tanneurs, installés un peu à l'écart, grattaient les peaux et les rinçaient dans la rivière au grand scandale des lavandières qui lavaient leur linge un peu plus bas. Le vent rabattait parfois sur la ville l'odeur nauséabonde des bains dans lesquels baignaient les peaux.

Ces quelques sujets d'étude du milieu ont été choisis dans le large éventail qu'offre la diversité des régions et des localités.

Deux exemples de l'exploitation pratique de sites historiques intéressants

1. A Andenne⁽²⁾ : la fontaine Sainte-Begge (XVII^e siècle)

1. Etude des origines d'Andenne.
2. Etude du site de la place du Chapitre appelée autrefois : les Encoûtres.
3. Etude de l'importance de l'eau dans l'implantation de l'habitat (le monastère de Begge s'est construit autour de cette source) et dans la vie de l'homme en général : recherche de toutes ses utilisations.
4. Cette fontaine servait de lavoir il y a quelques dizaines d'années encore : départ d'une histoire de la lessive à travers les âges.

2. Dans les environs d'Andenne : domaine de Fernelmont à Noville-les-Bois

1. Une seigneurie médiévale : la maison forte, les terres cultivées, les bois, le ruisseau (le petit Hoyoux) qui servait de défense et de vivier.
2. Les conditions de vie dans une demeure fortifiée de la fin du XIII^e siècle.

(1) Marteau.

(2) Ville de Belgique, province de Namur, sur la Meuse.

3. Les conséquences de l'accroissement démographique et des progrès des techniques sur l'évolution de l'exploitation d'un grand domaine (Noville-les-Bois) et le peuplement de la région (Fernelmont est un des nombreux « écarts » nés du déboisement de Noville de la fin du XII^e au XIII^e siècle : 1269).
4. Utilisation dans un thème consacré à l'habitation : fin XIII^e, XVI^e, XVII^e siècle.
5. Utilisation dans un thème consacré à la déforestation : grandes étapes : XIII^e, XVIII^e, XIX^e, XX^e siècles (conséquence du passage de l'autoroute de Wallonie).
6. Relation directe avec l'histoire d'Andenne :
 - économie : les petits carreaux de deux salles superposées ont été faits à Andenne (8.000 au 1^{er} étage, 20.000 au 2^e étage) ;
 - chapitre : le chapitre noble d'Andenne a eu des intérêts à Noville à partir du XIII^e siècle étant héritier de la dot de la chanoinesse Gertrude de Noville.

Rôle important des musées locaux et régionaux dans l'étude du milieu

- Andenne : musée de la céramique (introduction à l'économie ancienne d'Andenne).
- Musée archéologique de Namur : inventaires faits par les élèves-maîtres :
 - par époque,
 - par site.
- Musée communal de Huy : M. Furnémont, conservateur, vient de nous envoyer des fiches stencillées, consacrées à un certain nombre de thèmes illustrés par des objets de son musée :
 - Huy aux temps mérovingiens,
 - l'industrie du Hoyoux,
 - la viticulture mosane,
 - Huy au moyen âge,
 - le travail de l'étain,
 - la charte de Huy de 1066,
 - la vie féminine,
 - la vie familiale au XIX^e siècle,
 - l'éclairage,
 - quelques souvenirs du tirage au sort.
- Musée de la Vie wallonne à Liège :
 - nombreux renseignements dans les « Enquêtes » sur la vie d'autrefois, les techniques, les transports ;
 - vente de pochettes de petits dessins documentaires sur l'éclairage, l'habitation...
- Musée gaumais à Virton :
 - publication de photographies et textes à l'intention de l'école primaire ;
 - maison de l'A.B.C. où de nombreux ouvrages, revues, dictionnaires et encyclopédies sont mis à la disposition des professeurs et des élèves-maîtres.

- Musée luxembourgeois à Arlon : pochettes de petites illustrations.
- De nombreux musées locaux ou régionaux apportent volontiers leur aide aux enseignants⁽³⁾.
- Ne pas oublier les Musées Royaux d'Art et d'Histoire (Cinquantenaire) à Bruxelles.

Quelques exemples d'étude du milieu réalisées ces dernières années par des élèves de 2^e Psycho-pédagogie⁽⁴⁾

1. Grotte de Goyet dans la vallée du Samson⁽⁵⁾

- Point de départ d'une étude sur les conditions de vie à l'époque paléolithique (site et objets trouvés).
- Histoire de l'habitation.
- Les moyens de subsistance.

2. Un site habité à l'origine de l'agriculture en Hesbaye : Moxhe (près d'Avennes)

- Visite du site.
- Collecte de nombreux outils : haches, burins, grattoirs, couteaux ;
 - étude des conditions d'existence des premiers agriculteurs et de leur civilisation ;
 - introduction à une histoire de l'agriculture : les Omaliens ont introduit l'agriculture au 4^e millénaire en Hesbaye ;
 - histoire des techniques : les paléotechniques.

3. Une ancienne rue aristocratique d'Andenne

La rue Beauvoir (Bellevue), devenue la rue des Chats, détruite aujourd'hui et rebaptisée depuis. Les photographies et les dessins, faits à l'époque, ont aujourd'hui valeur de documents.

4. Inventaire du musée archéologique de Namur : objets provenant de la région ardennaise.

5. Catalogue du Musée d'Andenne

6. Les souvenirs mérovingiens de la région : légendes, archéologie, histoire, folklore.

7. Essai de répertoire des collections privées de faïences et de porcelaines d'Andenne

8. L'industrie de la terre plastique au moyen âge, au XIX^e siècle

9. Les charbonnages

10. La vie à Andenne avant 1914

} Enquêtes

Madeleine FOUSS,
Ecole normale primaire d'Andenne

(3) Cfr *Guide des Musées 1979. Bruxelles et la Wallonie*, Bruxelles, Ministère de la Culture française, 1979 (158, av. de Cortenberg, 1040 Bruxelles).

(4) Année terminale de la formation des instituteurs primaires (19-20 ans).

(5) Affluent de la Meuse.

LA LOCALISATION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Introduction

La pédagogie d'aujourd'hui propose désormais de faire acquérir à l'élève non seulement certaines connaissances culturelles, mais encore des méthodes de pensée et d'action, des capacités (l'élève sera capable de...) et des comportements. La démarche du professeur s'en trouve dès lors inversée. Il importe qu'il définisse d'abord, avec toute la précision possible, les objectifs qu'il entend atteindre. Ensuite, il se préoccupera du contenu de son enseignement, des notions à faire acquérir et surtout des méthodes à mettre en œuvre afin d'atteindre, avec ses élèves, les objectifs qu'il s'est fixés, tant les objectifs à long terme que les objectifs à court terme.

Dès lors, dans sa classe, le maître va devoir jouer un double rôle : il facilitera l'acquisition du savoir, de la méthode et de la démarche propre à chaque discipline enseignée ; parallèlement, il visera à utiliser ces acquis pour contribuer au développement des capacités, des attitudes, des traits de personnalité qui dépassent le cadre restreint de la matière enseignée. La matière devient un support qui contribue au développement de l'individu et l'aide à se définir, à se situer, à être autonome, à être ouvert au changement.

Cette pédagogie des objectifs propose donc au professeur d'être de moins en moins le « prof-matière » pour devenir le « prof-animateur et coordinateur » qui, au lieu de diffuser sa « science » s'efforce de réfléchir sur les objectifs intermédiaires propres à la discipline qu'il enseigne et d'aider le groupe à aborder les problèmes qu'il suggère lui-même ou qui sont posés par le groupe, en fonction, bien entendu, des bilans notionnels contenus dans les programmes.

Au-delà de la connaissance des matières historiques, géographiques, économiques, sociales,... c'est au niveau du savoir-faire que les cours de sciences humaines peuvent contribuer au développement de l'adolescent en le dotant d'une méthode qui le mènera progressivement, sous la conduite du professeur, vers l'autonomie d'étude en l'aidant à dominer un problème, en recherchant de l'information, en développant son esprit de synthèse, en lui faisant acquérir des techniques de communication et d'expression, contribuant de la sorte à faire de lui un individu capable de faire un choix conscient, de poser des actes responsables et de mieux s'intégrer à des activités de groupe, voire même de les prendre en charge.

Parmi les problèmes fondamentaux qui se posent au professeur d'histoire, particulièrement au premier et au deuxième degrés, la localisation d'un événe-

ment dans l'espace et dans le temps reste le plus ardu et le plus délicat. Bien des méthodes ont été préconisées mais aucune ne peut satisfaire pleinement celui qui se fixe comme objectif prioritaire, dans ce domaine, d'offrir à l'élève un instrument de travail basé sur la nécessaire recherche qui vise au dépouillement dans l'essentiel. Nous avons donc tenté de mettre au point sans tarder un instrument de travail qui réponde à ces qualités : pratique dans la conception et efficace dans l'utilisation (voir pages 89-94).

1. La conception

L'idée de départ repose sur un constat peu contestable : un instrument de travail, quel qu'il soit, destiné à une utilisation répétée en classe et à domicile, doit offrir des garanties certaines de conservation et présenter un caractère rationnel dans l'efficacité.

L'outil de travail et de référence que nous présentons ici doit donc être incorporé dans le cours de l'élève sans perturber l'ordre de la matière enseignée ni la disposition naturelle des feuilles du cours. Il se glissera aisément mais sûrement au cœur du sujet qu'il traite. Attirons l'attention sur le matériau utilisé : il s'agit de feuilles ordinaires, de format din A 4, pouvant s'insérer dans un cahier ordinaire par un procédé simple, imaginatif, accessible à tous. Pas de frais donc pour réaliser cet outil de travail qui élimine les risques d'oubli ou de perte, si fréquents chez nos jeunes élèves.

Ceci étant dit, venons-en à l'essentiel et commençons par le problème de la localisation dans l'espace. Une fois encore nous sommes partis d'un constat de carence qui nous obligeait à nous remettre en cause : peu d'élèves, même en classe terminale, ont une notion précise de la localisation géographique d'un problème historique dont ils peuvent, par ailleurs, parler avec talent. C'est un comble pourtant d'entendre un étudiant discourir sur le caractère thalassocentrique du monde égéen ou sur les destinées des pays de la corne de l'Afrique, et de le voir en réelle difficulté face à une carte de la Grèce antique ou du monde ! A l'heure où la géopolitique affirme de plus en plus ses droits et à l'heure où l'esprit se forme aux réalités complexes de l'histoire, nous nous devons de remédier à cette myopie, cause de tant d'incompréhension de la profondeur du phénomène historique.

Mais tant qu'à faire, allons jusqu'au bout de notre raisonnement. Il nous paraît vain de localiser un fait dans le contexte, étroit, du régional, du national et de l'isoler du monde ambiant contemporain. C'est pourquoi nous avons jugé indispensable de présenter une double localisation dans l'espace (page 90). Cette démarche a le mérite, nous semble-t-il, de replacer un problème historique dans l'entité géographique qui était, ou qui est, sienne, quel qu'en soit le siècle. Ici encore le matériau de base est simple mais étonnamment efficace à l'application. La vision de l'histoire s'agrandit, se précise : en un mot elle devient intelligente dans ses implications.

Dès lors que nous avons fixé le cadre géographique du problème historique étudié, nous nous devons de nous attacher à sa localisation dans le temps. Bien

sûr nous ne sommes pas les premiers qui nous attaquons à ce problème épineux et bien d'autres ont mis au point des systèmes tantôt ingénieux, tantôt compliqués, rarement d'une utilisation facile et directe. En fait pour nous ce problème se pose en terme de dualité. En effet, il nous semble évident que l'élève doit pouvoir situer un problème, une période, dans une des grandes époques historiques ; mais cette démarche nous apparaît stérile si elle se limite à ce formalisme qui donne, certes, bonne conscience au professeur, mais qui n'apporte pas à l'étudiant l'essentiel qu'il est en droit d'attendre du cours.

Il devenait donc clair qu'il fallait dépasser ce stade par une approche plus fouillée du sujet. Cela explique et justifie une double action qui nous fait, dans un premier temps, situer de façon précise la période étudiée sur la ligne du temps traditionnelle. S'en tenir à ce système signifiait l'impossibilité matérielle de déboucher sur une ligne du temps évolutive, propre cette fois à la période envisagée. Cela nous amène tout naturellement, dans un second temps, à mettre en place un dispositif répondant au besoin impératif de mise en parallèle des problèmes marquants, essentiels, de cette période. Nous croyons que cette technique doit donner des résultats probants dans la mesure où elle sécurise l'enfant, l'étudiant, enfin libéré du *ghetto* du doute et enfin capable d'assimiler, dans toute sa complexité, une réalité saisie sous tous ses aspects essentiels (pages 92-93).

2. L'utilisation

La valeur d'un système se jugeant par l'intelligence de son application, tout ce dispositif serait d'une stérilité navrante si nous ne parvenions pas à en assurer une consultation régulière. C'est pourquoi nous avons cru bon de tenter de créer une entité dotée d'une réelle unité et dans la conception et dans la pratique scolaire quotidienne. Pour y parvenir nous misons sur une activité double, garante d'une utilisation constante en classe et d'un prolongement indispensable à domicile.

En effet le *plan-synthèse* s'élabore au gré de la matière enseignée et se trouve accompagné de *questions* portant sur les notions fraîchement acquises (pages 91 et 94). On comprend aisément qu'un tel questionnaire répond à une double préoccupation : en premier lieu permettre à l'élève d'aller au cœur des problèmes évoqués ; et en second lieu, l'amener, par une utilisation obligatoirement régulière, à se familiariser avec ces problèmes replacés dans leur contexte géographique et politique. Pour peu que l'étudiant soit consciencieux, et pour peu qu'il possède une mémoire visuelle normale, une telle stratégie se doit de porter ses fruits à longue échéance.

Pour terminer nous avons prévu une activité de synthèse basée sur une recherche personnelle qui révélera si l'élève maîtrise correctement les notions-clefs du problème étudié. A cet effet une partie importante de la première face de notre outil de travail sera réservée à un « document-synthèse » devant illustrer avec justesse le problème étudié (page 89).

En effectuant cette démarche chaque étudiant devra nous fournir le reflet de son acquis. A nous de l'apprécier et d'en tirer les conclusions qui s'imposent...

3. Variantes

Il nous paraît évident que cet outil de travail est hautement perfectible selon la personnalité et la méthodologie propres à chaque enseignant. C'est pourquoi qu'il nous soit permis de suggérer quelques compléments possibles à ce qui vient d'être exposé. La place encore disponible permet d'envisager la présence de textes sélectionnés avec soin et introduisant l'étude de chacun des points envisagés.

De même il importe de fixer les mots de vocabulaire rencontrés en les faisant noter par les élèves à un endroit spécifique.

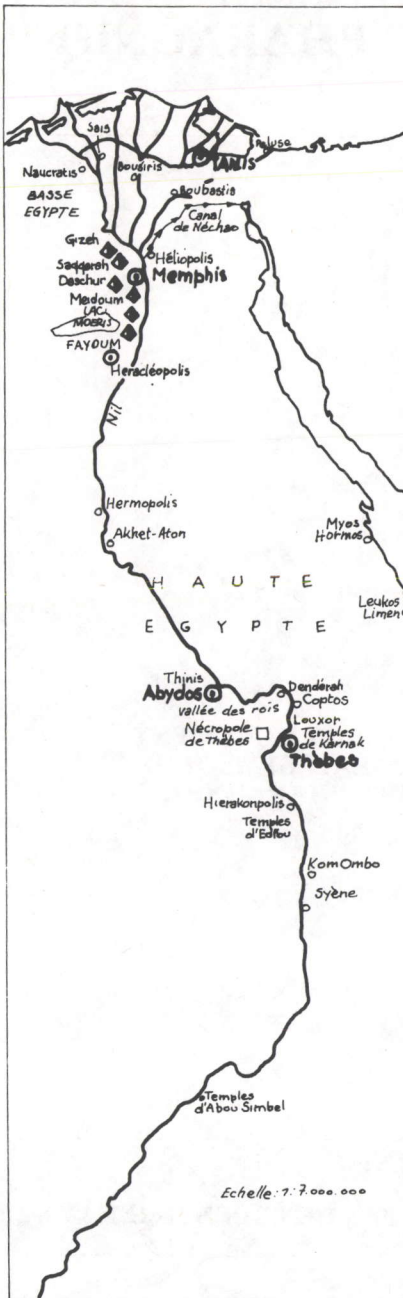
La valeur de cet instrument de travail ne peut se vérifier qu'à l'expérience. C'est la raison pour laquelle nous serions heureux que nos collègues l'expérimentent et nous fassent part de leurs remarques et nous suggèrent les améliorations qu'ils jugent nécessaires.

LE DESPOTISME SACRÉ EN EGYPTE PHARAONIQUE

**COLLE ICI UN DOCUMENT
QUI TE PARAÎT SYMBOLISER
L'EGYPTE PHARAONIQUE**

N'OUBLIE PAS DE L'IDENTIFIER !

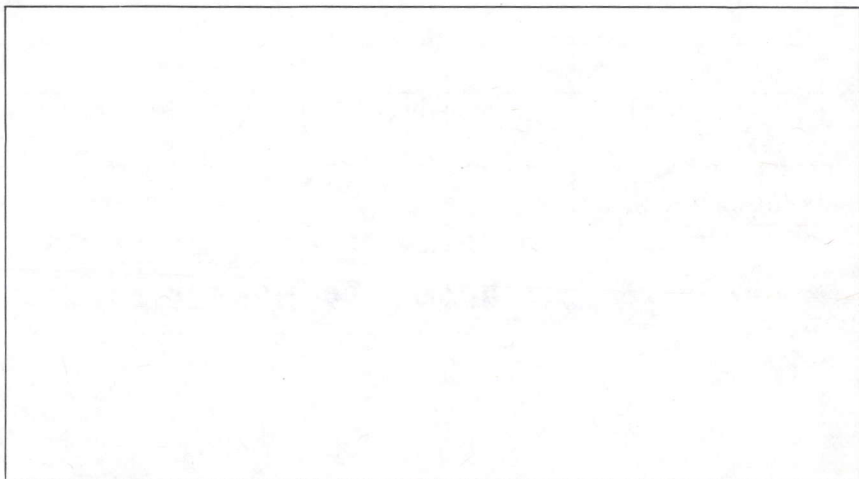
L'EGYPTE ANTIQUE



QUESTIONS



VOCABULAIRE



3000					
	A	N	T	I	Q
2500		2000		1500	1000
	ANCIEN EMPIRE			MOYEN EMPIRE	

[Ajoutez cette ligne plus temps !]

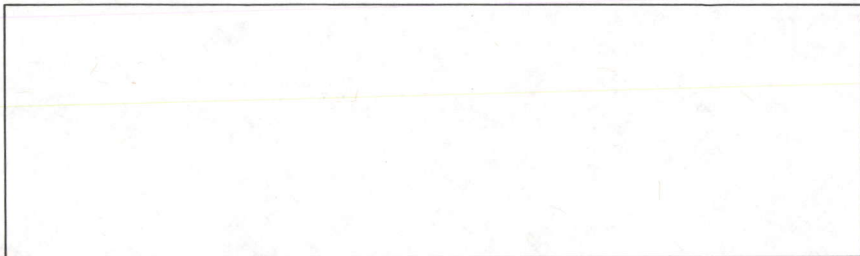
PLAN - SYNTHESE

		476			1492	1789	2090
J	I	T	E	MOYEN	AGE	T. modernes	E. C.
1100		660		615		10	
NOUVEL EMPIRE				SAÏTE			

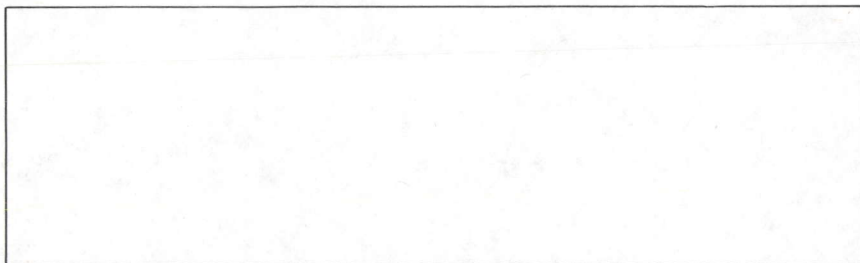
(suite)

TEXTES

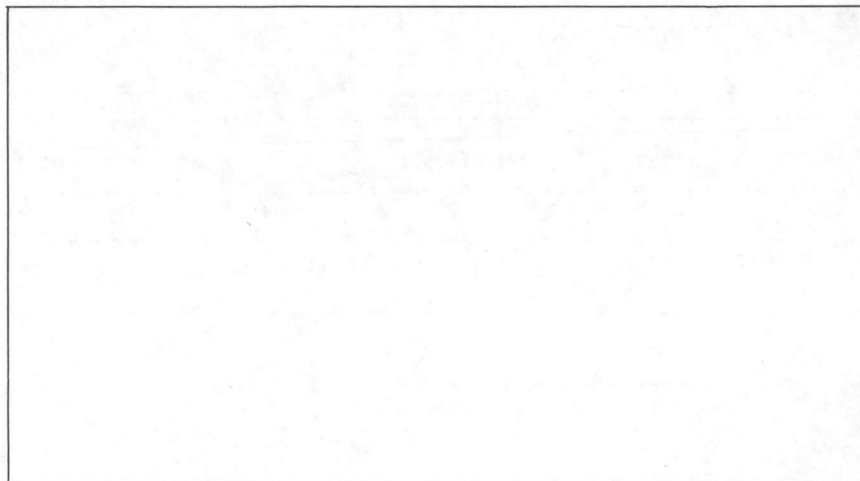
Document n° 1



Document n° 2



Document n° 3



Michel REVELARD,
Inspecteur
Claude FAVRY,
Professeur

CHRONIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

ANGELA DAVIS, L'ENCHAÎNEMENT

RÉALISATEUR : J.D. SIMON
U.S.A.

Le film retrace les conditions de vie, de lutte d'Angela Davis ; il nous la montre pendant la campagne électorale de 76 aux U.S.A. ; il nous la présente comme écrivain travaillant à sa table.

J.D. Simon a reconstitué, à travers les paroles d'Angela Davis, l'historique du mouvement des noirs américains. Il insiste sur la figure de G. Jackson, l'un des Frères du Soleil, condamné à une peine d'un an de prison minimum, peine renouvelable tous les ans, pour un vol qu'il n'a pas commis. La dénonciation la plus marquante de J.D. Simon est celle des conditions de détention des prisonniers politiques aux U.S.A.

Pour Angela Davis, il se pourrait que le chemin passe du silence de la femme traquée à la parole de celle qui continue à incarner l'espoir de tout un peuple.

On ne parle plus beaucoup d'Angela Davis. Peut-être ce film vu au cinéma avec les élèves (il n'est pas encore distribué en 16 millimètres) sera-t-il l'occasion de centrer une leçon sur le colonialisme, l'émancipation des noirs, la société américaine. Matières pour l'histoire, pour les sciences sociales, matières de travaux, de discussions ? A vous de choisir !

J.D.

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP

RÉALISATEUR : A. DELVAUX
BELGIQUE, 1979.

Il s'agit ici de l'histoire d'une femme dans une période indécise d'elle-même. A vingt ans, sans conscience sociale ou politique, Lieve épouse Adriaan, jeune militant flamand. Nous sommes en mars 1940. Après la défaite, Adriaan décide d'aider l'Allemagne à gagner la guerre et s'engage dans l'armée allemande. Lieve reste seule, repoussée comme femme de « collabo ». L'arrivée de François, jeune résistant, change sa vie. A la fin du conflit, son mari est arrêté et risque d'être fusillé. Lieve l'aide et, après sa libération, reprend la vie commune. Elle doit donc vivre entre un mari nazi et François, absorbé par sa carrière politique. Elle quitte la maison avec son jeune fils.

Ce film ainsi résumé ne donne pas une idée exacte de l'œuvre qui n'est qu'un entrelacs de personnages évoluant dans la vie, dans la guerre, dans la politique.

Tout est suggéré : la guerre par ses bruits ; les sentiments par des gestes ; le contexte par la musique diffusée par la radio. On recherche parfois les intentions politiques du film ; on peut reprocher à Delvaux une certaine ambiguïté. A force de procéder par touches, Delvaux a enlevé toute passion. Soulignons son courage pour avoir, pour la première fois au cinéma, abordé un aspect douloureux de l'histoire flamande.

Il ne s'agit pas d'un film historique, mais d'un film d'ambiance, de situations, qui relate des sentiments d'une période qui a été ambiguë pour beaucoup. Film d'environnement, que l'on peut suggérer d'alloir voir après des leçons sur la résistance ou la collaboration.

J.D.

HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE

RÉALISATEUR : H. JURGEN SYBERBERG.
GRANDE BRETAGNE, FRANCE - R.F.A., 1978.

Le film est projeté en quatre parties : *Hitler, un rêve d'Allemagne* (1 h 35) ; *Un rêve allemand* (2 h 35) ; *La fin d'un conte d'hiver* (1 h 35) ; *Nous, les enfants de l'enfer* (1 h 45).

Nous ne pouvons faire sentir ici l'envoûtement de cette œuvre baroque où s'entrecroisent narrateurs, extraits d'enregistrements, mannequins, personnages réels, marionnettes, documents d'époque.

Film déroutant et fatigant, il est une sorte d'introduction à la psychologie de l'héritage culturel allemand, celui de Wagner et de Heidegger ; il montre des amalgames étonnants aux spectateurs. Selon le réalisateur, « ce film est un non documentaire sur Hitler. L'idée maîtresse du film est le concept de *projection*. La projection dans son sens symbolique fut une des réussites d'Hitler. Nous montrons le monde d'Hitler sous forme de rêves fantasmatiques. J'aimerais intituler le film *L'Hitler en nous, un film fait en Allemagne, le pays du Progrès*. C'est un film dont nous sommes le sujet et c'est ce qui devrait nous toucher. Je crois que nous aimons toujours ce genre de choses qu'Hitler a suscité ».

Film confus et discutable, il fait abstraction de données essentielles (économiques, par exemple) ; il est dangereux. C'est pourquoi il faut en parler et le voir pour mettre en garde nos élèves et nos proches de cette fascination exercée par cette confusion, tout en mettant en évidence l'intérêt incontesté de cette œuvre.

J.D.

LE TORRENT DE LA RÉVOLUTION

RÉALISATEUR : YILIN, SON TCHOU TAO-TAN
CHINE POPULAIRE, 1965.

Dans une école, deux jeunes gens se trouvent confrontés à la montée révolutionnaire de 1925. Tous les jeunes placent leurs espoirs dans le *Kuomintang* mais la désillusion se fait jour, les communistes comprenant peu à peu qu'ils sont trahis par l'armée du général Tchang Kai Chek.

Deux clans se forment dans l'école militaire où sont inscrits les deux jeunes gens. Certains rejoindront le camarade Mao, — l'ancienne amitié ne compte plus désormais.

Ce film décrit une des périodes capitales de l'histoire chinoise contemporaine : les années 1925-27. Les images se précipitent au rythme de la précipitation des événements, très bien reconstitués. Cela nous fait penser à une alerte à la contre-révolution, où le schématisme est de rigueur, tant le conflit se résume à l'opposition des deux clans.

Ce film est réalisé pour un public chinois, libéré après une censure de douze ans exercée par la révolution culturelle.

Il est intéressant à voir comme leçon de critique historique, lors de l'étude de la révolution chinoise. Peut-être le film est-il distribué en 16 millimètres ; pour cela, il faut se renseigner aux Amitiés belgo-chinoises ou au Ciné-libre de Bruxelles.

J.D.

CEDDO

RÉALISATEUR : OUSMANE SEMBENE.
SÉNÉGAL, 1977.

Au XVIII^e siècle, un village de la savane connaît de profonds bouleversements. Le roi voit son pouvoir miné par celui de l'iman. Traditionnellement tolérant, il accepte près de lui le prêtre catholique, le marchand qui, en échange d'esclaves, fournit au village marchandises et fusils, et aussi l'iman.

La reconnaissance spirituelle ne suffit pas à l'iman qui veut de gré ou de force convertir les villageois. Seuls, les « Ceddo » résistent ; ils veulent conserver leurs coutumes, leurs fétiches, leurs traditions. L'iman empoisonne le roi, détenteur de tous les pouvoirs ; il asservit les villageois. Après bien des aventures, la fille du roi tuera l'iman.

Incontestablement film historique, quand il rappelle les courants qui sont venus ébranler la société africaine et combattre sa culture, ce film se veut aussi actuel, car comme le dit Sembene, « rien n'a changé fondamentalement ». La

religion catholique reste très influente (prises de vue documentaires de la fête de Pentecôte à Dakkar). L'islam a pris une place prépondérante dans la direction politique du pays. Les hommes d'affaires et les grandes sociétés ont remplacé les grandes compagnies de jadis, mais l'exploitation persiste. Quant au danger d'une confiscation totale du pouvoir temporel par l'islam, il existe.

Sembene utilise les enseignements de l'histoire africaine pour éclairer le présent. Réalisé en 1977, ce film n'a pas encore pu être projeté au Sénégal.

Riche de détails authentiques qui montrent la volonté de mettre en relief les coutumes, les traditions, la culture, Ceddo apparaît comme le vrai cinéma africain, didactique, populaire, intelligent, comme un cinéma politique et anti-impérialiste.

Par sa richesse de détails, ses prises de vue de la vie africaine, tout le message qu'il porte, ce film devrait pouvoir être vu par des élèves qui étudient l'Afrique, le colonialisme, le néo-colonialisme, car il est rare de pouvoir, sur ces sujets, montrer l'authentique.

J.D.

LARMES DE SANG

RÉALISATEURS : A.M. AUTISSIER ET ALI AKIKA
FRANCE, 1979.

Ce long métrage est consacré à la situation de la femme algérienne, vécue à travers les témoignages de femmes immigrées. Ces femmes ont dû arracher leur libération, elles ont dû se résoudre à quitter leur pays et cependant elles revendiquent farouchement leur nationalité.

L'oppression de la femme est aussi celle de sa famille ; leur indépendance n'est pas tolérée. Une divorcée, une mère célibataire sont considérées comme des prostituées.

Le constat du film est sans complaisance ; c'est un document accusateur. Il montre le bilan des luttes. Peut-être ce film pourra-t-il permettre de mieux connaître ces femmes étrangères trop souvent méprisées.

Le film peut servir de contexte ou de motivation pour des leçons ou des travaux concernant les immigrés, l'Algérie, le néo-colonialisme, les luttes des femmes pour leur libération, ou des leçons d'actualité.

J.D.

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

INTEGRATION BIBLIOGRAPHY

À PROPOS DE...

L'histoire

BRAUDEL Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, t. 1 : *Les structures du quotidien, le possible et l'impossible*, t. 2 : *Les jeux de l'échange*, t. 3 : *Le temps du Monde*, 3 vol., Paris, Colin, 1979.

Dire que sous l'impulsion de la revue des *Annales, Economies-sociétés-civilisations* et de ses multiples collaborateurs, le cours de l'historiographie des cinquante dernières années se soit profondément modifié, n'est encore un truisme que pour les initiés, au nombre croissant, certes, mais minoritaires encore en nos milieux d'enseignement. Stimulés par l'agression des jeunes sciences humaines, c'est un sévère combat que doivent mener les adeptes de Clio, leur aînée, pour faire reconnaître son antériorité et sa précellence sur les petites cadettes. Ils se réjouiront de l'apport de ce monumental ouvrage, synthèse de tous les travaux vecteurs de lectures nouvelles du passé et de points de vue originaux. Trop de questions émaillent cette œuvre, trop de matières y sont brassées et embrassées pour qu'il nous soit possible ici d'en donner la substance. Nous n'en évoquerons donc que l'idée.

Avec toute la maîtrise d'une expérience mûrie au long d'une brillante carrière inaugurée au lendemain de la seconde guerre mondiale par sa thèse sur *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, l'auteur développe en trois tableaux, les pulsions longues, moyennes et courtes de la durée, dont les cadences rythment les temps de l'histoire et en expriment les structures.

Du XV^e au XVIII^e siècle, pris au sens très large, durant toute cette période moderne dont les mutations dans bien des domaines préludent aux grands bouleversements et aux foudroyantes révolutions des XIX^e et XX^e siècles, l'auteur traite de la civilisation matérielle, de l'économie et du capitalisme dans leurs interrelations. Derrière la brillance des moments fulgurants de l'histoire politique, ici absente en apparence, nous découvrons dans un premier volume les structures du quotidien. C'est-à-dire, qu'il évoque des objets, des outils, des gestes coutumiers de l'homme quelconque, dont massivement sont tissées les sociétés. Il y traite d'alimentation et de carences alimentaires, de savoir-faire et de tour de main, d'habitat et d'habitation, de numéraire et de subsistance, de démographie et d'agglomération, car l'homme, s'il n'est pas nécessairement grégaire, est du moins toujours social.

Dépassant les cadres tracés par *Civilisation matérielle et capitalisme*, archétype de ce volume, premier volet du tryptique, paru en 1967, l'auteur trace ensuite dans un deuxième volume, par-delà cette vie matérielle, socle de toute évolution, les multiples faces du mouvement économique. On y côtoie les vagants, les pieds poudreux, les porte-balles et les négociants, les éventaires

humbles des boutiquiers et les prodigieux étalages des marchands du grand commerce, les marchés de village et les champs de foire périodiques aux contrastes violents. Portés par la banque et ses gammes financières, se développent les *Jeux de l'échange* dont les compagnies et sociétés marchandes soutiennent les mises dans un mouvement dont la résille enserre bientôt toute la planète, dans les remugles du sang et les éclats de l'or. Les bourses fluctuent tandis que s'opposent par-delà l'économie de subsistance, l'économie de marché et le capitalisme en voie de turgescence.

Cours et recours de l'histoire, grandeurs et décadences des pays, des cités, des peuples et des hommes servent de fond au troisième volume qui scande le temps du Monde. Entre ses divisions et celles de l'espace, on y lit les règles des économies-mondes, ces mondes enclavés décrits par Pierre Chaunu dont se poursuit le désenclavement, la succession des primautés urbaines, celle de Venise, celle d'Anvers, celle de Gênes, celle d'Amsterdam, celle de Londres bientôt dans le développement des économies nationales dominées par leurs conflits de puissance, par quoi on retrouve les problèmes politiques.

Des problèmes politiques non pas énoncés dans leurs composants factuels, ainsi que s'y consacre la traditionnelle histoire-récit, mais des problèmes politiques posés dans leur contexte explicatif, saisis et compris enfin dans l'interaction de leurs éléments constitutifs, dans leurs concurrences et dans leurs occurrences.

Du centre européen occidental, dans le débat de la trilogie Provinces-Unies, France, Grande-Bretagne aux prises entre elles et avec les emprises ibériques déclinantes, s'élancent de par le vaste monde les rets des impérialismes coloniaux. Afrique, Sublime Porte, Orient Extrême, Nouveau Monde des Amériques surtout, constituent les mises convoitées du capitalisme occidental, fondé sur les affaires, mais fécondé par l'industrie mécanique naissante de l'Angleterre, cette terre d'expansion, tandis qu'en marge s'éveille lentement le monde encore bien clos de la Russie des Tsars.

Rythmes conjoncturels, tendances séculaires, fluctuations diverses, évolution-révolution et révolution-évolution, croissance, développement : que de facteurs révélés dont la maîtrise, si elle leur appartenait, éclairerait merveilleusement les avenues des maîtres actuels de nos destins sociaux, économiques, politiques, aveugles-nés hélas, dépourvus de mémoire.

Que voilà un livre qui par sa présentation attrayante, ses illustrations sélectives, ses notes érudites et des tables commodes, son contenu riche de messages aux sens clairs, précis, simples et directs, vient à son heure, alors même que les sinistres nuées de notre destin s'accumulent sur nos têtes. Puisse-t-il par sa large diffusion remettre à l'esprit du plus grand nombre la mémoire des choses et le souvenir des hommes auxquels notre monde doit d'être ce qu'il est. Une synthèse prodigieuse, une mine inépuisable, des choix éclectiques rendent donc cet ouvrage indispensable à quiconque enseigne l'histoire certes dans cette optique qui est celle de l'histoire « renouvelée », sans oublier toutefois quiconque a quelque responsabilité dans les affaires tant publiques que privées, écume de nos jours.

Oui, l'histoire est véhicule d'optimisme à condition de la connaître et d'en tirer la sagesse. Ceci y aidera.

R. V. S.

La laïcité

HASQUIN Hervé e.a., *Histoire de la laïcité, principalement en Belgique et en France*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1979.

Trois cent trente-trois pages de texte (un nombre sacré ?) pour traiter d'un sujet aussi vaste, même réduit à l'espace territorial franco-belge, aussi ambigu, aussi délicat est une performance dont il faut rendre grâce à l'équipe de collaborateurs dont a su s'entourer le directeur de cet ouvrage.

Notion ambiguë certes que celle de laïcité, née récemment, au fil des oppositions manifestées en Occident envers l'oppression cléricale. On la définit ici en termes de valeur, de libre-examen, de libre-pensée, de philosophie (le *laïcisme*), d'action (la *laïcisation*). Ne voilà-t-il pas bien des paradoxes, voire des prétentions ? N'existe-t-il pas de laïcs, c'est-à-dire de non-religieux, dogmatiques, sectaires ou totalitaires ? Y a-t-il système plus parfaitement a-religieux que le communisme ? Or, quelle est sa conception de la libre-pensée ? L'approche sémantique mériterait d'être approfondie, surtout dans sa dimension historique ébauchée ici avec pertinence.

Si la dimension géographique retenue comporte assurément un appauvrissement au plan général, elle comble par contre pour notre pays une lacune qui fait toute la richesse de ce livre comme promoteur, on peut l'espérer, de recherches ultérieures dont la fécondité ne fait pas plus de doute, que celles qui sont réclamées à propos de l'évolution de l'enseignement si désolamment délaissée en région française belge, à quelques brillantes exceptions récentes près.

Après une synthèse rapide touchant la marche de la sécularisation à la période moderne, l'ouvrage aborde les temps contemporains. La notion de tolérance s'étend avec les édits du même nom. La Prusse tient à cet égard le haut du pavé. Mais pourquoi pas la Russie de Pierre-le-Grand, grand gabeur de clergé, en qui il ne voit qu'un instrument politique à l'usage du peuple servile ? Les Etats autrichiens, la Suède, la France, l'Angleterre, l'Espagne même, n'échappent pas à la contamination dès le XVIII^e siècle. La laïcisation de l'état civil, de l'assistance publique, de l'instruction, du droit, de la démographie est en gestation pendant des siècles avant de prendre élan en ce siècle dit des Lumières.

La décadence du cléralisme permet à Jean Stengers de souligner le phénomène du libéralisme, consacré par la fidélité des parlementaires belges du XIX^e siècle aux idées de 1830 ; celui de l'ultramontanisme aussi, réprimé par Léon XIII ; de l'intervention du clergé jusqu'à une date récente dans la préparation des élections, pratique encouragée à l'origine par Léopold I^{er}, soucieux de « bons candidats » ; des « coups de crosse » donc ; des problèmes du vote des femmes, de la « bonne presse », de l'« école sans Dieu », des cimetières, de la charité, de l'enseignement, de la régulation des naissances, etc. Autant de matières où des mouvements sont encore bien en cours.

John Bartier dit l'influence des utopistes sur la diffusion des principes laïques. Il souligne excellemment le caractère bourgeois du saint-simonisme et celui prolétarien du fouriérisme dont Ducpétiaux fut un adepte avant de militer

au parti catholique. Philippe Moureaux expose les positions socialistes et souligne de ce fait le foisonnement idéologique, cause de divisions ; les liens de la laïcité avec la « guerre scolaire » amenée par les revendications catholiques majoritaires, spécialement en Flandres, concernant le prix de l'enseignement à subventionner par l'Etat.

Nous trouvons aussi une bonne approche de la notion de sécularisation, de la pratique religieuse, appuyée par des cartes de fréquentation.

La tendance de l'Eglise à assurer aux princes des sujets dociles n'oblitére pas entièrement la force du message évangélique visant les infortunés, d'où la double face d'une Eglise déchirée entre ses ailes droitière, — thuriféraire des « pouvoirs » : souverains, classes dirigeantes, autocrates, « régimes forts », — et gauchiste, — protectrice des faibles, des opprimés, des misérables ; une Eglise autoritaire et une Eglise du dialogue. La tendance de certains organismes laïques à imiter le rituel religieux emprunte à dire vrai moins à l'Eglise qu'aux usages ancestraux antérieurs à l'Eglise elle-même : rites de passage, convivialité, assistance mutuelle, personification des phénomènes dont le Père Noël est un dernier avatar.

Une bonne analyse est faite de la récupération catholique des femmes, des enfants, des travailleurs, après la percée socialiste laïque du tournant du siècle, tant aux points de vue professionnel, culturel, politique, que social (mutuelles, coopératives, etc.), avec un constat, consacré par les principes du concile de Vatican II, de sécularisation actuelle de l'œuvre religieuse catholique en Belgique.

De John Bartier encore, une description originale de la franc-maçonnerie comme phare de la laïcité face aux réactions du clergé après 1837. L'ordre maçonnique, encore ouvert cependant aux croyants, devient un laboratoire du libéralisme laïc et anti-clérical, tandis que des associations laïques largement inspirées par certains de ses adeptes portent le combat en milieu ouvrier et servent d'antichambre au *Parti ouvrier belge (P.O.B.)*. Parmi les grosses machines utilisées, l'enseignement, illustré par la création de l'Université libre de Bruxelles, en 1834, fondée originellement sur le libre-examen, mais dédoublée en 1894 par suite de divergences idéologiques. Radicaux et socialistes ouvrent en concurrence l'Université nouvelle de Bruxelles qui, après quelques succès, périra après la première guerre mondiale. Les autres formes d'enseignement y compris le spécial, la promotion sociale, l'éducation féminine, etc. furent intensément influencées par la maçonnerie belge, tant à Bruxelles qu'en province, dans les deux régimes linguistiques. En France la laïcité est aussi liée à la maçonnerie et à la lutte pour l'école unique.

Les articles consacrés au pluralisme en Belgique et aux aspects de la morale laïque, m'inspirent cette remarque : le *Pacte scolaire*, conclu en 1958, consacré pour douze années par la loi de 1959, puis reconduit, confirme que l'enseignement reste un point chaud de la lutte pour les valeurs laïques. Certes nous n'en sommes plus aux slogans, tel que « Ne vendez pas l'âme de vos enfants pour une mallette de cuir » affiché aux portes des églises au début des années 1950 encore pour faire pièce au *Vestiaire libéral liégeois*, distributeur de cartables aux enfants des écoles communales officielles. Certes l'école dite libre, actuellement qualifiée d'engagée par la loi nouvelle, a ouvert ses portes au recrutement laïque pourvu

de titres garantis par l'Etat. Mais il faut savoir ce que signifie ce contrôle et il faut voir la coalition des tenants de l'enseignement officiel provincial et communal et de l'école catholique pour arracher à l'Etat subsides et avantages matériels, au grand dam d'un enseignement de l'Etat dont la fonction était précisément d'assurer le marche vers l'école unique dans le respect des convictions de chacun et dans le support aux novations pédagogiques libératrices.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'école catholique, soumise à une déclaration de spécificité, véhicule ses valeurs propres et les impose à son personnel dans certains cas comme l'illustrent des atteintes au droit des personnes en matière de mariage ou de procréation, d'ailleurs dénoncées par des organisations catholiques elles-mêmes. Le pluralisme scolaire attendu par beaucoup d'hommes de bonne volonté à gauche reste dans les limbes face à la prétention des écoles catholiques d'accueillir tout un chacun dans le respect de ses convictions. Bien du chemin reste à parcourir !

La quiétude qui semble avoir saisi les défenseurs de l'école laïque après la signature du *Pacte scolaire* a entraîné une démobilisation dont les conséquences ne sont pas encore bien perçues quoique la création d'un *Centre d'action laïque* rassemblant les diverses initiatives d'inspiration laïque dans tous les domaines contestés, lui-même coiffé d'un *Conseil central des communautés philosophiques non-confessionnelles de Belgique* laisse prévoir un changement d'attitude.

Puisse l'histoire éclairer ceux qui aspirent à la libération de l'homme. Le pluralisme reste un but dont les principes énoncés à Vatican II en 1965 ont pu faire espérer le prochain avènement dans notre pays. Il ne peut faire illusion qu'à ceux dont la mémoire courte efface le souvenir des cours et des recours de l'Eglise au long de son itinéraire sous la houlette des papes, de la politique longuement éprouvée de la thèse et de l'hypothèse. Ni l'analyse de Hervé Hasquin sur la disparition des clivages confessionnels, ni celle de Robert Hamaïde sur l'affirmation de la laïcité en Belgique ne me démentiront, pas plus que les conclusions éthiques du livre dont il faut souhaiter qu'il inspire bien des réflexions et des travaux utiles à l'installation du climat de paix morale et religieuse dans le respect de tous et de chacun que postule l'humanité dont la laïcité se doit de respecter et de soutenir les valeurs.

R.V.S.

La crise économique et le Tiers Monde

MANDEL Ernest, *La crise 1974-1978. Les faits, leur interprétation marxiste*, coll. « Champ économique », Paris, Flammarion, 1978.

Les remous qui apparaissent quotidiennement aux pages économiques, sociales, politiques de nos quotidiens ne sont qu'affleurement d'*iceberg*. Le mérite de ce livre est de tenter une analyse holistique de la matière, c'est-à-dire tant des parties visibles que des parties invisibles qui, dans le cas de l'*iceberg*, représentent huit fois ce qui émerge.

Tel phénomène financier ou tout bonnement tel drame banal d'ordre social ne peuvent être compris que replacés dans le réseau dense et complexe de correspondances internationales, voire mondiales. Voilà bien de quoi confondre ceux qui croiraient sauver la place de l'histoire dans l'enseignement par un repli national, voire régional. « Il n'y a pire sourd... » !

Quel est l'homme quelconque qui dans nos rues soupçonne seulement à côté des corporations multinationales, le rôle des groupes financiers partiellement autonomes que plusieurs pays du Tiers Monde pétrolier lancent aujourd'hui dans la bataille des affaires. Car c'est bien de bataille qu'il s'agit, dont la stratégie est fixée par des états-majors financiers, mais dont les éléments tactiques restent les forces de production, comme l'infanterie, reines et... victimes des batailles.

L'auteur dont nul n'ignore l'engagement marxiste, atteste de la pertinence de ses analyses touchant l'évolution économique, marquée par le jeu des intérêts capitalistes à base de production matérielle et de profit.

La crise des années '70, qui fait suite à deux décennies et demi d'expansion, n'est pas due au relèvement des prix du pétrole, contrairement à une opinion largement implantée dans le public, mais aux effets combinés de l'inflation monétaire et de la surproduction économique. Cette crise est infiniment plus grave que toutes les précédentes, y compris celle de 1929. Elle s'inscrit dans le droit fil des contradictions du système et promet une accentuation des conflits : « Les épreuves de force décisives sont devant nous et non derrière nous dans tous les pays impérialistes », assure l'auteur, en raison du « relèvement substantiel et brutal du taux d'exploitation de la classe ouvrière qui marquera la fin des années '70 et les années '80 ».

Sans insister sur l'énorme volant potentiel des populations exploitables du Tiers Monde, il rappelle que le chômage reste l'armée de réserve industrielle sans laquelle le capitalisme ne peut survivre, comme le proclamait Karl Marx voici plus d'un siècle.

Fondé sur un dépouillement de sources nombreuses de toutes origines géographiques, économiques ou politiques, appuyé sur des statistiques abondantes, des diagrammes, des comparaisons de toutes espèces, cet ouvrage révèle l'importance des tensions qui conditionnent notre civilisation humaine et dont l'ignorance organisée est, au demeurant, un aspect de la stratégie appliquée. La guerre économique n'a que faire des beaux principes spécialement lorsqu'il s'agit d'éducation. Cet ouvrage montre encore combien sont suspects les mobiles nobles invoqués couramment pour expliquer certains phénomènes mais qui en réalité les masquent. Que dire du chômage, entretenu, de l'inflation, provoquée, de la famine, organisée, de la dététe, remède occasionnel ? Un passage significatif : « Rien n'illustre mieux le caractère capitaliste de cette fameuse économie de marché, et ses conséquences injustes et inhumaines, que ce spectacle affligeant d'une moitié de l'humanité qui est affamée non parce que le monde manque de produits alimentaires, mais parce que la demande solvable ne peut pas suivre la demande physique. Malgré l'abondance des valeurs d'usage, les valeurs d'échange sont inaccessibles, et quelquefois même détruites, condamnant des millions d'êtres humains à une existence infra-humaine. Près d'un milliard d'hommes et de femmes ont une existence « qu'on ose à peine qualifier d'humaine », écrit le

président de la *Banque mondiale* Mc Namara (*Le Monde*, 5 octobre 1976). Le Marché commun a, lui aussi, accumulé 300.000 tonnes de beurre, 400.000 tonnes de viande bovine, un million de tonnes de lait et des millions de litres de vin invendables, alors que tant de ménages pauvres ont passé de tristes « fêtes de fin d'année » en 1977. En 1973, 250.000 tonnes de pommes avaient été détruites dans la C.E.E. A ceux qui se moquent un peu rapidement de la « crise de sous-production permanente » des « pays socialistes », il est utile de rappeler que la crise de surproduction avec toutes ses suites inhumaines, est consubstantielle à l'économie de marché capitaliste ».

Mais pourquoi encombrer le cerveau de nos étudiants avec tout cela ? Henri Miller ne parlait-il pas déjà du « cauchemar climatisé » ? Et pourtant, de s'aveugler a-t-il sauvé Oedipe de son destin ?

Un regret touchant ce livre, mais grave : son mutisme touchant les considérations politiques, idéologiques et autres qui, pour apparaître comme des épiphénomènes, n'en sont pas moins des facteurs importants de la didactique historique. Facteurs dont la multiplicité rend si délicate l'interprétation du mélange et si facile la tromperie sur le fond lorsqu'on s'écarte de la vision globale que seule l'histoire peut procurer. Cette histoire que l'on évacue aujourd'hui de l'enseignement sous prétexte d'économie et que l'on farde pour le public par l'entremise du *book business*.

R.V.S.

LAMBERT Denis-Clair, *Le mimétisme technologique du Tiers Monde. Plaidoyer pour le recours à des techniques intermédiaires et différenciées*, Paris, Economica, (59, rue Héricart, 75015), 1979.

L'économie mondiale contemporaine est trop victime du modèle économique américain, les peuples du Monde sont trop séduits par les attraits des pays nantis, pour que, comme historien attaché comme le rappelle Paul Veyne à l'inventaire de la différence, nous ne saluions pas avec plaisir cet ouvrage soucieux de mettre au jour les effets dangereux de l'adoption pure et simple des critères occidentaux de la croissance par des pays qui sont surtout à la recherche des conditions d'un harmonieux développement.

Quelques faillites retentissantes dues à la méconnaissance des conditions optimales de l'implantation de technologies avancées dans des pays animés d'autres critères que ceux des pays installateurs entraînent heureusement une remise en question d'une politique économique méconnaissant les dimensions humaines assises sur les enseignements de l'histoire des sociétés.

Le transfert de technologies avancées loin d'être un élément d'égalisation entre les nations ne constitue-t-il pas une autre manière d'assurer une domination dont les contraintes pour être plus sournoises n'en sont pas moins plus poignantes pour les pays en voie de développement que les anciennes servitudes politiques du colonisé à l'égard du colonisateur ?

L'effet de domination relève d'aspects commerciaux, financiers, monétaires, scientifiques, technologiques. Le *know how* remplace aujourd'hui la

canonnière, même pour certaines nations nanties elles-mêmes, tributaires d'un petit nombre de pôles exportateurs imposant leur domination économique, qu'il s'agisse d'un pays, d'une firme ou d'un petit groupe de pays ou/et d'entreprises. Les échecs répétés de la C.N.U.C.E.D., des conférences Nord-Sud, sont inscrites dans ces considérations liées à l'équilibre du marché mondial, vecteur des phénomènes politiques et sociaux constituant l'écume quotidienne de nos jours.

Partant de l'hypothèse que l'économie mondiale ne forme pas un espace homogène, une organisation économique et sociale monolithique, reproduisant en tout point de l'espace des structures identiques, l'auteur souligne l'importance de la différence. Le monde est constitué par « une juxtaposition de micro-régions, d'ethnies, de peuples, de nations et de zones de solidarité qui chacune ont une identité propre. Chacune de ces cellules de base possède des caractéristiques propres dans son mode de vie, ses techniques de production et ses structures mentales. Alors vient la mise en contact de sociétés différentes et le choc technologique. Ce choc est intrinsèquement déstabilisateur, car il peut provoquer le rejet et la résistance ou la formation d'une greffe étrangère ou la véritable assimilation et adaptation [...]. Il nous paraît aussi important de s'interroger sur l'efficacité de cette implantation par rapport aux conditions locales : c'est-à-dire la formation de la main-d'œuvre, le nombre d'emplois créés, les effets multiplicateurs attendus et la hiérarchie des besoins ». Qui ne voit s'il est lucide l'apport irremplaçable que peut fournir ici la formation historique dans ses aspects sociaux, économiques, culturels, politiques, pour révéler ces différences et la contribution qu'elle peut apporter aux relations internationales dans leur dimension nouvelle, pour le meilleur comme pour le pire certes ! Mais encore faut-il savoir, sinon échecs et catastrophes sont inévitables, assurément.

R.V.S.

NOTES ET GLANURES

MANUELS - ATLAS - DOCUMENTS

MILZA P., BERSTEIN S. et G., BUZACOUX A. et GAUTHIER Y., *Histoire Géographie 4^e*, coll. dirigée par P. MILZA et S. BERSTEIN, Paris, Nathan, 1979.

BIGLIN B., LACOSTE Y., PICHOL M. et GHIRARDI R., *Géo-Histoire 4^e, Histoire, Géographie, Économie, Éducation civique*, coll. « Lacoste Ghirardi », Paris, Nathan, 1979.

La maison Nathan propose deux manuels destinés aux élèves des classes de 4^e et centrés sur l'Europe, abordée à ce moment en fonction des programmes français. Le premier fait partie de la collection « Milza-Berstein », le second de la collection « Lacoste-Ghirardi ». L'un intéresse les enseignants de l'histoire et de la géographie, l'autre inclut également ceux de l'économie et de l'éducation civique. Leurs introductions ne permettent néanmoins pas de savoir s'ils s'adressent ou non au même public scolaire.

Le manuel de la collection « Milza-Berstein » se présente de manière classique : les deux premiers chapitres traitent de la géographie physique et humaine, les suivants se rapportent à l'évolution historique de l'Europe, — et essentiellement à la France : c'est dommage, — du XVI^e siècle à nos jours tandis que les derniers évoquent les activités et les problèmes de l'Europe aujourd'hui dans ses dimensions historico-géographiques. Le texte courant est à la fois dense et clair ; il pourrait servir d'instrument de travail à la portée des élèves de 15-16 ans confrontés à l'étude des sociétés du XVI^e au XX^e siècle. Il est agrémenté de très nombreuses illustrations en couleurs, de cartes, de graphiques, de témoignages. Le manuel mêle donc le « précis d'histoire » et le recueil documentaire.

Le manuel de la collection « Lacoste-Ghirardi » m'a paru plus alléchant en ce sens qu'il part de préoccupations contemporaines liées à l'Europe (l'unité de l'Europe, le partage de l'Europe, son morcellement) pour passer ensuite à des explications géographiques d'abord, historiques ensuite, les premières entraînant le développement des secondes. Une autre qualité de l'ouvrage est de traiter de pays autres que la France, même si, par choix des auteurs, l'Europe occidentale est davantage développée que l'Europe de l'Est. Comme dans le manuel précédent, le texte courant pourra servir de « précis d'histoire » à tout groupe d'élèves étudiant l'évolution politique,

sociale et culturelle de l'Europe du XVI^e siècle à nos jours. Ici aussi les témoignages, les graphiques, les nombreux documents iconographiques illustrent le texte... et risquent de rendre l'élève passif.

Les deux manuels se terminent par des considérations régionales.

A utiliser pour un enseignement interdisciplinaire de l'histoire et de la géographie là où les programmes et/ou les initiatives des professeurs le permettent.

M.H.

BRET B., FOUCHET M., GIBLIN B. et LACOSTE Y., *Géographie 2^e, Géographie générale, physique et humaine*, coll. « Lacoste-Ghirardi », Paris, Nathan, 1979 (accompagné d'un « livret du maître »).

D'après les auteurs eux-mêmes, ce manuel se présente « de façon tout à fait classique : dans certains chapitres prédomine la géographie physique alors que d'autres sont consacrés aux différents secteurs de la géographie humaine [...]. L'idée fondamentale a été de faciliter au maximum l'étude des interactions entre les différentes catégories de phénomènes tant physiques qu'humains qui sont chacune analysées pour elles-mêmes, dans les différents chapitres. Pour faciliter les études de ces interactions, il fallait une méthode simple mais efficace » qu'ils ont « basée, en s'inspirant des mathématiques modernes, sur une théorie des ensembles spatiaux et sur l'étude de leurs interactions » (livret du maître, avant-propos). L'application de cette théorie est expliquée dans le livret du maître.

Une lecture utile qui permettra au professeur d'histoire de mieux saisir la dimension spatiale des phénomènes et de participer à des études interdisciplinaires.

M.H.

ESCALIER J. e.a., *Géologie-Biologie 4^e, L'homme et la nature*, Paris, Nathan, 1979.

Un manuel intéressant, interdisciplinaire, dont plusieurs chapitres pourraient être utilisés conjointement avec l'historien. Je pense particulièrement à celui qui s'intitule *A la recherche de la vie passée* et à celui consacré à *La découverte du milieu*, encore que tout le manuel permette de mieux comprendre la société humaine et ses œuvres, tant présentes que passées.

M.H.

*Histoire - Géographie, classe de cinquième, col-
lèges, + Documents et exercices pratiques, +
Livre du professeur*, sous la direction de L. PER-
NET, R. BLANCHON, M. BALESTE et J. MATHIEUX,
Paris, Colin-Hachette, 1978.

Conforme au programme français de la
réforme Haby, rigide dans sa conception et dans
son découpage, ce triple instrument de travail se
présente sous forme :

- d'un manuel destiné aux élèves. Il regroupe
cartes, documents iconographiques, — nom-
breux et en couleurs, — texte de synthèse et
un « magazine » reprenant parfois des
extraits de témoignages ;
- de documents et exercices pratiques compre-
nant des questionnaires, des textes à complé-
ter, des schémas, des dessins ;
- d'un livre du professeur enfin, découpant et
organisant l'enseignement.

M. H.

GOSSOT Henry, *La maison des hommes*, coll.
« La vie des hommes hier et aujourd'hui », 96
diapositives et leur accompagnement documen-
taire et pédagogique, Paris (75013), 93, rue
Jeanne d'Arc, Diastrex-Pédagogie nouvelle,
1976. (Pour la Belgique, à commander à Péda-
gogie nouvelle, rue des Wallons, 29, à 4000 -
Liège).

La maison des hommes est le premier ensem-
ble documentaire d'une collection prometteuse
en ce qui concerne sa conception et les utiliza-
tions pédagogiques possibles. En effet, un large
choix de diapositives (96) se rapportant aux dif-
férents types d'habitation que le monde a connus
et/ou connaît encore est offert au professeur :
« L'habitat de la préhistoire », « L'habitat pri-
mitif actuel », « La maison des nomades »,
« La maison romaine, citadine et rurale », « Du
moyen âge à la renaissance », « Du XVII^e à la
fin du XVIII^e siècle », « XIX^e et début du XX^e
siècle », « L'habitat d'aujourd'hui ». Chaque
diapositive est accompagnée d'un commentaire
approprié. Des introductions circonstanciées
sont rédigées pour chaque chapitre qui comporte
également des croquis explicatifs, simples et
clairs, aisés à reproduire, des explications du
vocabulaire spécifique étudié, des suggestions de
travail, variées, et des textes de lecture pouvant
accompagner ou compléter les documents figu-
rés. Il faut cependant regretter que ces textes ne
fassent pas la différence entre le témoignage et

le travail scientifique et que chaque auteur ne
soit pas identifié, au moins succinctement : en
effet, si Hugo, Villermé, Juvénal ou Le Roy
Ladurie par exemple sont connus des jeunes pro-
fesseurs d'histoire, peut-on en dire autant de
Camara Laye, G. Hunter, Robequain, etc. ?
Comment dès lors utiliser leur témoignage ou
leur écrit en classe ? Les ensembles documentai-
res suivants, qui seront consacrés notamment au
vêtement et au mobilier, à la nourriture et au
déplacement des hommes pourraient tenir
compte de cette remarque.

Au total, un matériau essentiellement descrip-
tif, d'une grande qualité technique, intéressant
pour construire un enseignement diachronique
de l'histoire : il offre aux professeurs des docu-
ments variés, des possibilités d'utilisation immé-
diate mais, si ceux-ci ne le souhaitent pas, il ne
les enferme pas dans des schémas fermés.

M. H.

The Penguin atlas of world history, vol. 1 :
*From the beginning to the end of the french
revolution*, Harmondsworth, Penguin, 1977.

Traduction anglaise d'un ouvrage allemand de
1964 (traduit en français aux éditions Stock), ce
livre de poche est une combinaison harmonieuse
de cartes et tableaux simples accompagnés d'une
chronologie sommaire traitant des aspects politi-
ques, économiques, culturels et religieux de cha-
que période. Un second volume ira de la révolu-
tion française à nos jours.

A conseiller aux élèves comme aide-mémoire
et à utiliser dans la classe d'histoire.

M. H.

Mc EVEDY Colin et JONES Richard, *Atlas of
world population history*, Harmondsworth,
Penguin Books, 1978.

Divisé en continents, reprenant pour chacun
d'entre eux les principaux pays, le contenu de cet
atlas historique, format de poche, fournit de
nombreuses données au lecteur soucieux de con-
naître l'évolution de la population mondiale. Il
se compose à la fois de cartes simples et de gra-
phiques montrant l'évolution de la courbe de
population. Chaque chapitre est accompagné
d'un texte de synthèse, d'un inventaire succinct
des sources et d'une orientation bibliographique.
Enfin un index termine le volume.

Un instrument de travail commode.

M.H.

LABOUREUR Sylvain, *La découverte de la terre*, coll. « Encyclopoche Larousse », Paris, Larousse, 1978.

Voici un petit livre intéressant car il permet de trouver rapidement des informations sur :

- les terres connues à différentes époques de l'histoire dans une perspective qui n'est pas seulement européocentrique ;
- la biographie de quelques grands explorateurs et/ou navigateurs.

A utiliser dans le cadre d'une étude sur les extensions successives du monde connu. A utiliser aussi pour connaître la biographie des auteurs de certains témoignages souvent utilisés dans les classes d'enseignement secondaire comme par exemple Marco Polo ou Ibn Batouta.

Il s'agit donc d'un instrument de travail com-mode pour la classe d'histoire !

M.H.

BOISSEAU Yves e.a., *L'Homme*, coll. « L'Univers en couleurs », Paris, Larousse, 1978.

Inspirée d'une encyclopédie publiée en Angle-terre sous le titre *The Joy of knowledge*, traduite et adaptée par une équipe de vingt-quatre spécia-listes, cette publication s'inscrit dans les lignes d'une conception mobilisant toutes les ressour-ces de la civilisation du « visuel ». Plus de 1.500 photos, dessins, schémas, diagrammes, etc. sou-tiennent un texte clair et simple concernant entiè-rement mais de manière succincte tous les aspects d'un sujet. Celui-ci est de taille car il ne s'agit pas seulement de l'homme en tant qu'individu, mais aussi en tant qu'être social, depuis les origi-nes jusqu'à aujourd'hui.

La conception même de la présentation rendra les plus grands services aux enseignants confron-tés avec les problèmes de l'interdisciplinarité. Ce volume s'articule autour de dix thèmes au sein desquels chaque double page traite d'un sujet précis. Ils portent sur :

1. L'évolution de l'humanité ;
2. L'être humain avec ses mécanismes physi-ques et mentaux ;
3. La santé avec ses incidences et ses développe-ments ;
4. L'expérience humaine dans son évolution sociale, affective, intellectuelle et morale ;
5. L'homme et ses dieux, de l'occultisme à la philosophie en passant par les mythologies ;
6. La communication, de l'éclosion d'un sou-rire à l'élaboration d'un code secret ;
7. L'homme et la société, à travers les systèmes essayés, abandonnés ou perfectionnés au cours des âges ;
8. Le droit, tant des individus, que des groupes ou des nations ;
9. Le travail et la détente, dans la perspective actuelle d'une « société de loisirs » ;

10. L'économie, dans la vision qui permettra à l'humanité de briser les barrières séparant les races et les nations, derniers obstacles à l'éta-blissement d'une communauté humaine.

Un bel ensemble agréable à lire et à consulter, par la qualité de ses graphismes, l'opportunité de ses renvois, l'ingéniosité de ses diagrammes ou de ses graphiques.

R.V.S.

HÉRODOTE, 3^e trimestre 1978, n° 11, *Géogra-phie/Anticolonialisme*, Jean Dresch, Paris, Maspero, 1978.

En se revendiquant d'Hérodote, ce « Père de l'Histoire », la revue qui s'est donné ce titre publie des textes et des documents de toute provenance relatifs aux problèmes humains d'hier et d'aujourd'hui.

Créée par des géographes de la lignée d'Elisée Reclus, de Vidal de la Blache, de Desfontaines, de Demangeon ou de Sorre, elle associe des phi-losophes, des historiens, des psychanalystes, des journalistes, des ingénieurs, des syndicalistes, des économistes, des mathématiciens d'opinions diverses et contradictoires, penchés tous sur le présent pour s'aider à mieux le comprendre à la lumière du passé vécu.

Le présent numéro est consacré à Jean Dresch, géographe anticolonialiste attaché à démontrer l'utilité de l'analyse géographique dans la dénon-ciation des méfaits provoqués par la domination coloniale. L'engagement scientifique est-il inno-cent de l'engagement politique ?

R.V.S.

CIVILISATIONS PRÉCOLOMBIENNES

VON HAGEN V., *La Route royale des Incas*, coll. « Les premiers matins du monde », dirigée par Chr. Bernadac, Paris, France-Empire, 1978.

De nombreuses années de recherches archéo-logiques en Amérique du Sud ont amené l'auteur à faire le point sur le réseau routier inca et les *tampus*, sortes de caravansérails du Nouveau Monde, qui le jalonnent.

Le livre examine l'une après l'autre les 4 par-ties de l'« Empire des 4 quartiers » (Tihuantisuyu). C'est la Capac Nan, la route magnifique, qui a permis aux Incas de relier les différentes régions qu'ils ont soumises, depuis la côte, les oasis et le désert, jusqu'à la montagne et ses nombreux obstacles presque insurmontables (rivières tumultueuses, gouffres, neiges éternel-les,...). Au dire des premiers Espagnols, une telle réalisation n'aurait pu être accomplie par Char-les Quint lui-même !

L'ouvrage est illustré de nombreuses photographies de cette route, encore visible aujourd'hui sur bien des kilomètres, soit qu'elle franchisse en ligne droite les obstacles, soit qu'elle se fasse sinueuse par endroits, soit qu'elle se transforme en escaliers ou en ponts dans les Andes.

Notons que les cartes sont plus difficiles à lire (noms de lieux que l'on cherche en vain...).

Enfin, signalons qu'aux pages 231-232, l'auteur règle quelques comptes personnels avec « l'archipel du Goulag américain » !

J.C.

BACQUELIN Pierre, LAVALLÉE Danièle, MONZON Susana, SIMONI-ABBAT Mireille et SOUSTELLE Jacques, *Civilisations précolombiennes, Mexique-Pérou*, coll. « Encyclopoche Larousse », Paris, Larousse, 1978.

La collection « Encyclopoche Larousse » poursuit ses publications en mettant à la disposition du public un texte simple, court mais précis, agrémenté des cartes indispensables à la compréhension réelle des sujets traités : Amérique précolombienne moyenne (Olmèques, Teotihuacan, Totonèques, Huastèques, Zapotèques et Mixtèques, Toltèques, Aztèques, Mayas) et Amérique du Sud précolombienne (Chavin de Huan-tar, culture mochica, Paracas et Nazca, Tiahuanaco-Huari, Chimu, Incas).

A acheter pour la bibliothèque de la classe d'histoire dans le but de permettre aux élèves de 14-15 ans de rechercher eux-mêmes des informations sur ces civilisations éloignées dans le temps et dans l'espace, à comparer avec la civilisation du Nil par exemple.

M.H.

CERVANTES Maria-Antonietta, *Les trésors de l'ancien Mexique*, Musée national d'anthropologie, Barcelone, Géocolor, 1978 (distribué par Garnier, à Paris).

Tenant à la fois du guide touristique, de l'album d'art et de la synthèse historique, ce livre intéressera quiconque veut mieux connaître les collections du Musée national d'anthropologie de Mexico. Celui-ci, outre de nombreuses pièces authentiques, présente également des ensembles reconstitués permettant de faire saisir au visiteur les activités économiques et sociales des différents groupes humains qui ont occupé le Mexique.

Sa présentation et sa conception en font un instrument de travail facilement maniable par des élèves de 14-15 ans amenés à étudier, même superficiellement, les civilisations précolombiennes.

M.H.

WIESENTHAL M., *Yucatan et la civilisation maya*, Barcelone, Géocolor, 1978 (diffusé par Garnier, à Paris).

L'ouvrage commence par une localisation géographique du Yucatan et par un court résumé de son histoire. Il présente ensuite les monuments du Yucatan : ceux de la période coloniale et postcoloniale, ceux de la civilisation maya classés par sites archéologiques. Il comporte également quelques photographies sur des aspects de la vie contemporaine (infrastructure touristique, folklore).

Inégal, moins intéressant à mes yeux que le précédent, il présente néanmoins une iconographie riche et abondante.

M.H.

WIESENTHAL M., *Peru et la civilisation inca*, Barcelone, Géocolor, 1978 (diffusé par Garnier, à Paris).

Comme l'ouvrage consacré aux trésors de l'ancien Mexique et celui traitant du Yucatan et de la civilisation maya (cfr comptes rendus ci-dessus), ce livre est à la fois un guide touristique, un livre d'art et une synthèse historique. Il présente la ville de Lima et ses musées, les alentours de Lima, les villes modernes du Pérou avant de passer aux remarquables sites archéologiques de Cuzco, Cajamarca, Chan-Chan et Machu Picchu, sans oublier les manifestations folkloriques et les scènes de la vie quotidienne. Il se termine par une évocation du passé colonial et de la vie d'une tribu amazonienne.

M.H.

MONDE ARABE

RODINSON Maxime, *Islam and capitalism*, coll. « Religion & Mythology. Political science », Harmondsworth (Middelsex), Penguin Books Ltd, 1977.

Au moment où s'exprime avec une vigueur certaine la notion de république islamique, au moment où, gorgés de pétrodollars, les Etats musulmans pèsent de plus en plus lourdement sur l'économie mondiale, il est de la plus grande utilité de situer avec précision les relations de l'Islam avec le capitalisme. A la première édition publiée en 1966 aux éditions du Seuil (*in tempore non suspecto*) dont nous est fournie ici la traduction anglaise, l'auteur ajoute quelques notes datant de 1973 pour préciser le problème du prêt à intérêt dans les pays de l'Islam. Celui-ci est soigneusement banni dans le prolongement d'une pratique qui depuis le code d'Hammourabi a

limité l'usure pour en arriver au VI^e siècle dans le clergé monophysite chrétien à proscrire toute pratique destinée à tirer profit de l'argent que l'on considère comme œuvre diabolique : « Ils ont brisé les idoles, mais ils ne briseront jamais les pièces de monnaie que nous allons mettre à leur place [...] » : telles sont les paroles d'allure toute marxiste mises alors dans la bouche du Diable. C'est dans cet esprit de l'influence exercée par l'idéologie et la tradition culturelle sur les activités économique et politique que l'auteur, d'inspiration marxiste, pose la question au monde islamique. Il examine le développement économique et social de ces contrées pour découvrir comment les préceptes religieux musulmans : aide mutuelle, respect de la propriété, égalité devant Dieu, prohibition du profit, ont pu affecter les pratiques que prône le mode de production capitaliste. Il se demande si les exhortations pour la justice, la charité et la coopération ont à faire avec l'inclinaison du monde musulman pour le socialisme.

Un livre qui remet en cause bien des idées reçues et souvent mal reçues.

R.V.S.

WEEKES Richard V., *Muslim peoples, A world ethnographic survey*, Westport (Connecticut), Londres, Greenwood press, 1978.

Avec six douzaines de collaborateurs, le directeur de cette publication nous présente sous forme d'un dictionnaire alphabétique l'ensemble de l'Islam ou plutôt de ses adeptes. Il y a environ 720 millions de musulmans répartis dans presque toutes les contrées du monde. Ils forment la majorité dans 36 pays et comptent pour près de 50% dans cinq autres pays. Petites minorités en U.R.S.S. et en Inde, ils y totalisent cependant 100 millions d'adeptes dont le poids ne cesse de forcer sur l'échiquier international dominé par les problèmes pétroliers. Trop souvent désignés collectivement sous le nom d'Arabes, si les musulmans tirent de leur religion des traits et des pratiques communes, ils se distinguent cependant par une extrême diversité. C'est pour cette raison qu'il est question ici de *Peuples musulmans*. Des deux millions d'*Acehnese* vivant dans le nord de la province de Sumatra, aux 313.000 *Yoruk* de Turquie ce sont nonante-six peuplades variant de quelques milliers à plus de cent millions de têtes qui sont ici relevées et objets de notices circonstanciées écrites dans une langue claire, simple, précise dans ses données. Chaque notice renvoie à une bibliographie sélective récente, malheureusement de langue anglaise exclusivement, tant pour les ouvrages, que pour

les articles, que pour les manuscrits non publiés. Deux appendices fournissent la répartition des musulmans par pays à travers le monde, ainsi que la distribution par ethnie. Une introduction situe bien le problème dans sa diversité religieuse, politique, économique et sociale. Un excellent instrument, de manipulation commode, établi par les meilleurs spécialistes de questions qui pèsent de plus en plus dans nos préoccupations. Il faut savoir sortir de son passé pour se pencher sur celui des autres pour le connaître, le comprendre et l'aimer ; c'est une condition de vie ou de mort.

R.V.S.

RODINSON Maxime, *Les Arabes*, Paris, Presses universitaires de France, 1979.

Quand on sait l'importance grandissante prise, pour des raisons parfois sordides, par le « monde arabe » en cette fin de XX^e siècle pour nos populations d'Occident, il est compréhensible qu'un spécialiste tel que M. Rodinson s'emploie à exposer une information et une réflexion visant à comprendre et à faire comprendre ce peuple trop souvent méprisé parce que méconnu et surtout incompris qui représente quand même 123 millions d'êtres et récite dans son domaine d'énormes ressources naturelles.

Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un Arabe ? Rejetant les faux critères de la religion, de la civilisation, de la race ou de l'ascendance, l'auteur recourt aux critères bien plus objectifs de la langue, de la culture, de l'histoire, de la psychologie, vecteurs de la conscience d'arabité et de l'arabisme. Il conclut à une ethnie arabe composée de musulmans et de non-musulmans, d'Arabes et d'arabisés, d'utilisateurs de l'arabe ou de non-utilisateurs reconnaissant toutefois l'arabe comme langue naturelle, regardant les traits culturels arabes comme leur patrimoine et revendiquant l'identité arabe. La naissance et le développement d'Israël donnera à ce mouvement un élan qui s'explique par la lutte d'opposition engagée.

Les événements historiques ne sont exploités que en ce qui concerne, à propos de chaque région du monde arabe : Arabie, Croissant fertile, Egypte, Soudan, Afrique du Nord, Mauritanie et territoires marginaux étendus des rives du Tigre et de l'océan Indien à celles de la Méditerranée ou de l'Atlantique, l'origine de son arabité et de ses bases ethniques. Ils le sont aussi pour expliquer les conditions dans lesquelles une idéologie d'identité ethnique du type diffusé par le nationalisme moderne s'est dégagée depuis un

siècle, sous des formes complexes, contradictoires, souvent virulentes. On retrouve ainsi tous les mouvements à caractère national depuis la révolte arabe contre la Porte, le parti Jeune Turc donc, jusqu'au *Fatât* de Ben Arafa, en passant par la *Middle East policy* britannique avec ou sans Lawrence, la Ligue des Etats arabes, le nasérisme, le ba'thisme, etc., sans oublier les mouvements de libération et d'indépendance y compris le *Front polissario* ou le *Front de la fermeté*.

L'auteur tente avec sympathie mais sans parti pris de caractériser cet ensemble, traçant, en le démythifiant, c'est-à-dire en combattant les idées reçues, un portrait global des Arabes ainsi définis auxquels il reconnaît généralement beaucoup d'humanité, d'intelligence, de sensibilité, de bienveillance.

Après l'endoctrinement résultant des conflits religieux d'antan, dépeignant le mcréant sarrafin comme un être vil et haïssable, après l'image coloniale du levantin retors ou néo-coloniale du *bougnoul* voué aux *ratonnades*, il est tonique de voir rendre justice à la vérité pour la meilleure compréhension des peuples. A faire lire autour de soi.

R. V. S.

DUCELLIER A., KAPLAN M. et MARTIN B., *Des Barbaires aux Ottomans, Le Proche-Orient médiéval*, coll. « Initiation à l'histoire », Paris, Classiques Hachette, 1978.

L'intérêt accru porté depuis quelques années aux cultures du Moyen-Orient, généralement traitées du bout des lèvres dans nos manuels occidentaux, nous vaut ce petit volume dense, ingénieux, complet, qui renoue avec une manière de présenter les événements historiques aux étudiants de l'Enseignement supérieur qui avait eu son succès voici une cinquantaine d'années, non sans raison. L'expression Proche-Orient, usuelle en France pour désigner le Moyen-Orient, englobe les régions islamiques du Maghreb aussi bien que l'Iran. Les deux pivots sont évidemment constitués par l'Empire byzantin et par l'espace musulman des Khalifes et des Sultans.

Les mutations politiques, les aspects de la vie économique et sociale, les mouvements de migration, la vie intellectuelle, religieuse et artistique sont traités en trois parties consacrées à : 1° l'*Emergence du Proche-Orient médiéval* qui s'achève en 717 pour Byzance et avec le VIII^e siècle pour l'Etat Khalifal, 2° l'*Apogée du Proche-Orient médiéval*, terminée en 1081 pour Byzance et en 1055 pour les Abbâssides, 3° la *Sclérose ou mutation du Proche-Orient*, marquée

par la montée des Turcs, les méfaits des Occidentaux, la fermeture politique et culturelle d'une région dont la richesse historique apparaît cependant dans toute son extension ici grâce à un récit nerveux, agréable à lire, débordant de données touchant les aspects culturels de cette zone si mouvante par la variété de ses peuples et si stable par la persistance de ses modes de vie, voire de ses institutions.

Miroir de l'Occident médiéval, miroir aux alouettes s'entend, cette zone méritait bien d'être révélée à nos étudiants pour qu'ils s'attachent à en approfondir la connaissance encore trop superficielle.

R. V. S.

LOMBARD Maurice, *Les textiles dans le monde musulman, VII^e-XII^e siècles*, coll. « Civilisations et sociétés », n° 61, Paris - La Haye - New York, Mouton, 1978.

La thèse de Henri Pirenne attribuant aux invasions musulmanes la rupture des relations économiques dans le monde méditerranéen pêche par une vision trop exclusivement européenne, chrétienne et occidentale du problème. C'est ce que depuis longtemps a tendu à démontrer feu Maurice Lombard qui, pour avoir osé contester les paroles du « maître », s'est vu déprécié par les « disciples ». Il est clair cependant que si Pirenne avait encore vécu, il aurait admiré et se serait sans doute rallié à l'enquête minutieuse menée par cet infatigable chercheur dans les domaines ignorés des Occidentaux ou, en tout cas, trop longtemps délaissés ou méconnus, des sources byzantines et musulmanes.

Ce troisième volume de notes, pieusement rassemblées et publiées à titre posthume par les héritiers de l'auteur, après les deux volumes d'*Etudes d'économie médiévale* consacrés à *Monnaie et histoire, d'Alexandre à Mahomet*, paru en 1971, et à *Les métaux dans l'ancien monde, du V^e au XI^e siècle*, paru en 1974, apporte une nouvelle provende à la démonstration du caractère fructueux du mélange des cultures en ces temps troubles du haut moyen âge marqué par le dynamisme de l'Islam et la fonction distributrice de Byzance. Il le confirme à propos des techniques en général et du puissant artisanat des textiles comme il l'avait fait pour la monnaie et les métaux :

« Le monde musulman du VII^e au XI^e siècle est une aire et une période capitales pour l'histoire des techniques, au double point de vue des progrès et de la diffusion ; le moment le plus important depuis l'époque hellénistique. De

l'Inde à l'Espagne, il ressoude les morceaux du vieux monde, permettant la confrontation des techniques entre des régions qui avaient évolué chacune à part. Héritier et continuateur du monde hellénistique, il élargit encore les limites de celui-ci vers l'Extrême-Orient et vers l'Extrême-Occident. Centre de rayonnement et de dispersion de procédés techniques, il exerce son influence à Byzance et surtout sur l'Occident barbare. Cordoue et Sicile sont les traits d'union, les points de passage des influences orientales parvenues en Espagne et en Italie par la vieille route méditerranéenne, tandis qu'une nouvelle voie jetée de la Caspienne à la Baltique et à la mer du Nord par les fleuves russes, charrie ces mêmes influences par une route qui aboutit à la Flandre et à l'Angleterre, en contournant le bloc européen. Italie, Catalogne, Flandre, Angleterre sont les quatre points de l'Europe occidentale où a commencé le renouveau économique, urbain, technique, qui ensuite s'est étendu en tache d'huile aux autres régions du monde barbare ». Thèse originale certes, séduisante même, lorsqu'on découvre les dépôts monétaires islamiques qui jalonnent les itinéraires scandinaves et lorsqu'on attache plus d'importance au cycle de chansons de geste de Guillaume d'Orange qu'à celui de Charlemagne.

C'est à une recension minutieuse des produits et des productions textiles du monde musulman et des régions connexes ainsi qu'à leurs mouvements respectifs que nous sommes ici conviés. Insistons sur le caractère luxueux de la grande production et par conséquent le coût élevé des produits. Soulignons à nouveau l'importance de la sémantique historique et de l'étymologie : si le lin se dit *qattan* en arabe, coton se dit *qutn*, le sanscrit *karpasa*, à travers le hébreux *carpas* (coton), se retrouve dans carpepe, comme le tissu de soie *attabi* en tapis.

La précision étonnante des descriptions fournies par les auteurs orientaux sont contrôlées par les données de l'archéologie et de l'ethnologie. La coupure technique entre la Syrie et l'Empire byzantin avant la conquête musulmane, se résoud ensuite dans une gigantesque expansion. A la lumière de ces données, les Croisades, sans préjudice de leur aspect religieux, prennent une dimension plus précise encore en matière économique et ne sont pas loin d'évoquer des opérations de pillage analogues aux opérations menées par les aventuriers barbares exploités de l'Empire romain.

Cette étude repose le problème du rôle des hordes nomadisantes sous-alimentées ou infra-développées, animées par un moteur affectif aux résonnances religieuses dans l'expansion des cultures sédentaires.

La consommation des produits textiles pour les seuls besoins de prestige et d'ostentation tant civils que religieux sont énormes pour le vêtement, pour le mobilier : tapis, tentures, nattes, rideaux, tentes, voiles, cordages, filets, voire pour le papier. Le goût des musulmans pour les étoffes, lié à leurs préceptes coraniques, a été influencé par les usages de la cour byzantine et a provoqué l'imitation des Occidentaux. Les Carolingiens sont approvisionnés par Pavie et l'on connaît l'importance apportée par Charlemagne à la perméabilité des passes ou cluses alpestres. Si le papyrus n'arrive plus en Occident, comme le déplore Pirenne, c'est qu'on n'en fabrique plus, remplacé qu'il est par le papier qui de Chine s'introduit au Moyen Orient au VIII^e siècle, pour se diffuser ensuite vers l'Ouest.

La production est réalisée par des métiers, collèges, sodalités, confréries, soit privées, soit publiques, influencée par les vestiges gréco-romains, byzantins, sassanides ou mue par des buts mystico-sociaux à caractère messianique voire révolutionnaire. Ceci pourrait inspirer une révision des hypothèses sur l'origine des corporations en Occident.

Filage, tissage, façonnage font l'objet de nombreuses considérations confirmant la supériorité orientale pour les boucassins, les bougrans, les mousselines, les baudequins, les damas, les futaines, autant de dénominations évoquant l'origine géographique de ces techniques : Boukhara, Mossoul, Bagdad, Damas, Fostat-Le Caire. Ceci pour ne parler que de quelques types seulement parmi bien d'autres dont l'expansion sera plus tard concurrencée par les fabrications occidentales organisées sur des bases plus dynamiques, comme les cotonnades de Manchester élimineront les indiennes de Bombay ou de Madras, au XIX^e siècle, ou la confection ouvrière de Hong-Kong, l'industrie textile européenne, au XX^e siècle.

Une bibliographie copieuse complète celle déjà publiée dans le premier volume sur la monnaie. Un index facilite l'emploi.

Une belle contribution au rapprochement des peuples dans la découverte de leurs valeurs culturelles et de l'interférence de celles-ci par-delà les barrières physiques ou mentales.

R.V.S.

Mouvement ouvrier, communisme et nationalisme dans le monde arabe, études coordonnées et rassemblées par René GALLISSOT, coll. « Cahiers du Mouvement social », Paris, Editions ouvrières, 1978.

Les interprétations entre l'Islam et la civilisation occidentale sont aussi inextricables que celles entre nationalismes arabes et communisme.

L'impact du communisme sur les partis nationalistes et sur les socialismes « arabisés » a été énorme et pourtant un lieu commun continue à proclamer leur incompatibilité. Il est en tous cas simpliste de présenter les luttes d'indépendance des peuples arabes comme un simple conflit entre colonisés et Européens. Dans le Maghreb, particulièrement, la colonisation fut une colonisation de peuplement et les colons européens, en partie prolétariés, étaient loin d'être tous de riches propriétaires.

Communisme et socialisme pénétrèrent donc en Afrique du Nord par la classe ouvrière européenne. En Egypte, les idées socialistes furent agitées dès le début du siècle chez les ouvriers européens. En Algérie aussi, la pénétration socialiste se fit avec l'arrivée des premiers colons. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, des structures socialistes (S.F.I.O.) coexistaient déjà en Algérie et en Tunisie avec le syndicalisme naissant qui prêchait la fraternité des races par l'assimilation. Même des noyaux anarchistes et un syndicalisme révolutionnaire existaient aussi, principalement parmi les travailleurs italiens et espagnols d'Egypte et d'Afrique du Nord.

Vers 1922 plusieurs fédérations socialistes d'Algérie et de Tunisie passèrent au communisme, gagnèrent l'adhésion d'étudiants, de jeunes intellectuels, employés et ouvriers indigènes et se rapprochèrent des nationalistes.

Mais le fascisme colonial s'installa massivement au Maghreb, entre les deux guerres, en gagnant les petits blancs qui n'avaient rien d'autre à défendre que leur statut colonial.

Un affrontement violent eut donc lieu, au sein même des Européens dont une partie continuait à suivre les partis de gauche, de plus en plus « mixtes ».

A cette époque, les rapports entre la classe ouvrière européenne et les autochtones sont particulièrement complexes. L'histoire de la fédération socialiste de Tunisie est fort intéressante à cet égard. Transposant en Afrique la question de la laïcité, les socialistes européens s'attaquèrent à la fois au christianisme et à l'islam, entamèrent des campagnes de presse contre le maraboutisme et les confréries, s'élevèrent contre tout enseignement confessionnel et suggérèrent la « laïcisation » de l'Islam. Comme elle prétendait s'écarter de tout nationalisme, la S.F.I.O. de Tunis refusa de soutenir le nationalisme indigène et mena en cela une politique opposée à celle des communistes. Un « colonialisme socialiste », qui justifiait le colonialisme comme légitime, fut même élaboré dans les milieux droitiers de la S.F.I.O. et défendu au Congrès de 1928.

Il est aussi intéressant de suivre l'implantation communiste en Algérie, (où un habitant sur six était européen), tant en milieu rural que dans les premières concentrations ouvrières (*dockers*, typographes, cheminots,...). L'influence de la Révolution soviétique et des instructeurs français du P.C.F. y furent grandes en milieu indigène. En plusieurs endroits, les confréries religieuses, par aspiration à l'indépendance, favorisèrent le communisme et lui permirent de pénétrer les masses musulmanes. L'option du P.C. algérien en faveur des indigènes lui valut une certaine désaffection en milieu européen, cependant, en 1925, les 1540 militants du P.C.A. étaient encore à 80% d'origine européenne. Malgré une violente répression, les communistes restèrent à la tête du mouvement national jusqu'en 1937 et formèrent les cadres de l'Etoile Nord-Africaine (ENA) qui allait finalement engendrer la révolution algérienne.

Il n'en fut pas de même en Tunisie où des erreurs de tactique éloignèrent le P.C.T. du nationalisme, et donc des masses, et où l'indépendance finit par se faire sans lui sinon contre lui.

Y a-t-il eu échec du communisme dans le monde arabe et si oui peut-on attribuer cet échec à la politique de l'I.C. et des P.C. européens ? A travers diverses contributions, l'ouvrage tente d'apporter une réponse à cette question et retrace à la fois l'apparition du socialisme et du syndicalisme dans le monde arabe et les inextricables liens que ceux-ci ont noués de gré ou de force et dans des circonstances souvent très différentes, avec les nationalismes locaux.

A. Mor.

HISTOIRE MÉDIÉVALE

VERCAUTEREN Fernand, *Etudes d'histoire médiévale. Recueil d'articles du professeur Vercauteren publiés par le Crédit communal de Belgique*, coll. « Histoire Pro Civitate », série in-8°, n° 53, Bruxelles, Crédit communal, 1978.

Ce recueil regroupe trente-trois études écrites par le professeur Fernand Vercauteren entre 1928 et 1972. Disséminées dans de nombreuses publications belges et étrangères, elles sont restées jusqu'à présent d'un accès difficile pour les enseignants. Elles sont rangées en quatre catégories : histoire des institutions, histoire urbaine, histoire économique et sociale et enfin diplomatique.

Cet éminent spécialiste de l'histoire médiévale a puissamment contribué par ses travaux à approfondir la connaissance de deux problèmes particulièrement chers aux enseignants : la société urbaine et le commerce.

Pour le premier, les professeurs disposeront des études suivantes : *La vie urbaine entre Meuse et Loire du VI^e au IX^e siècle* (1959), *De la cité antique à la commune médiévale* (1962), *Conceptions et méthodes de l'histoire urbaine rurale médiévale* (1967), *Les libertés urbaines et rurales du XI^e au XIV^e siècle* (1968), *Un exemple de peuplement urbain au XII^e siècle. Le cas d'Arras* (1969).

Le second problème est bien illustré par : *Note sur la survivance de la hanse des XVII^e villes du XV^e au XVII^e siècle* (1950), *Document pour servir à l'histoire des financiers lombards en Belgique, 1309* (1950-1951), *Marchands et bourgeois dans le pays mosan aux XI^e et XII^e siècles* (1958), *Monnaie et circulation monétaire en Belgique et dans le nord de la France du VI^e au XI^e siècle* (1961), *La circulation des marchands en Europe occidentale du VI^e au X^e siècle : aspects économiques et culturels* (1964).

Quatre autres études méritent encore d'être signalées à l'attention des enseignants. Pouvoir royal et autorité seigneuriale sont étudiés dans : *Comment s'est-on défendu au IX^e siècle dans l'empire franc contre les invasions normandes* (1936) ? L'auteur s'interroge sur la réaction des habitants de la *Francia* en présence du danger normand et sur le comportement de l'Etat franc à l'égard des Scandinaves. Au travers des documents relatifs aux fortifications, il conclut que dans une première période (864-879), la politique de construction militaire et de défense du territoire est le fait du pouvoir central (roi) ; tandis que dans la seconde (887-début X^e siècle), la construction des *castra* est due à l'initiative privée. L'histoire de la construction des enceintes au IX^e siècle corrobore ce qu'on sait de la décomposition de l'autorité royale à la fin de ce siècle. Par ailleurs, la présence de nombreux châteaux-forts en *Francia* sera un des facteurs adjuvants du développement de la féodalité.

L'économie financière en milieu rural fait l'objet de l'étude : *Note sur l'origine et l'évolution du contrat de mort-gage en Lotharingie du XI^e au XIII^e siècle* (1947). L'auteur met en lumière l'importance d'une opération financière (bien donné en gage d'un prêt dont le créancier peut percevoir les revenus sans que ceux-ci soient déduits du capital) très en vogue dans la vallée mosane dès la fin du X^e siècle. Ce procédé fut surtout utilisé par les abbayes pour se constituer des domaines fonciers importants.

Avec *Les médecins dans les principautés de la Belgique et du Nord de la France du VIII^e au XIII^e siècle* (1951) et *Un clerc liégeois du XII^e siècle : maître Benoît de Saint Jean* (1967), l'histoire sociale s'enrichit de deux exemples susceptibles d'être directement utilisés en classe. Le premier s'attache à décrire la condition, le rôle social et l'activité « d'individus s'adonnant à l'art de guérir ». Le second détaille la vie d'un homme d'église de condition moyenne, mêlé d'assez près aux événements qui, entre 1153 et 1189, ont pour cadre la principauté de Liège.

Chaque enseignant trouvera dans la lecture de ce recueil une leçon de méthode et de critique historique.

J. Dec.

LAUNAY Claude, *Quand les rois de France étaient en Val de Loire. La vallée des reines*, Paris, Fayard, 1978.

PLANCHON Michel, *Quand la Normandie était aux Vikings. De Rollon à Guillaume le Conquérant*, Paris, Fayard, 1978.

L'apparition d'une nouvelle collection de vulgarisation historique est chose trop rare pour qu'on ne prenne pas la peine de lui accorder quelque attention. Au premier abord l'impression générale est très favorable. Les deux premiers volumes parus comprennent des cartes, une chronologie du sujet et une bibliographie sommaire. La lecture de ces ouvrages réserve pourtant une cruelle déception. Les auteurs ne dépassent que très rarement le stade de la simple biographie des grands de ce monde.

Dans le cas de Claude Launay, cette vision « classique » de l'histoire n'est pas totalement dénuée d'intérêt. Des personnages comme Jacques Cœur ou Louis XI sont campés avec une certaine finesse et replacés dans le contexte social, économique et politique de l'époque. Le souci de construire un récit événementiel échappe souvent à l'anecdote pour déboucher sur une histoire du quotidien.

Michel Planchon, par contre, se livre à un véritable panégyrique de la dynastie ducale normande et du féodalisme en général. L'entreprise n'est d'ailleurs pas exempte d'une certaine malhonnêteté. Ainsi voit-on expédier en trois lignes la révolte de la commune du Mans, tandis que le soulèvement général des paysans normands à la fin du X^e siècle est totalement omis. C'est que ces témoignages de tension sociale importante ne cadreraient pas avec la vision idyllique que l'auteur veut nous tracer de la société norman-

de du haut moyen âge. Il atteint d'ailleurs à la caricature pure et simple lorsqu'il nous décrit l'opposition entre les ducs et les premiers capétiens d'une part, et l'« impérialisme » germanique d'autre part !

L'ouvrage de Planchon est donc à lire au second degré : il constitue un excellent exemple de mystification idéologique de l'histoire. La société féodale normande y devient une sorte d'*Eldorado*, de Paradis perdu, où un Etat-Province, incarné par le duc, régent une société civile d'où toute opposition de classes a été soigneusement éliminée. L'idéologie sous-jacente est ici, sans nul doute, le populisme monarchique de l'*Action française*.

J.-P. Dev.

XVII^e-XVIII^e siècles

LUTAUD O., *Les deux Révolutions d'Angleterre - Documents politiques, sociaux, religieux*, Paris, Aubier, 1978.

O. Lutaud nous présente, dans cet ouvrage, une très intéressante série de textes (originaux et traductions) sur l'époque des Stuarts. Il étudie particulièrement la période qui s'étend de 1640 à 1660 et la compare à la Révolution française de 1789.

Ces vingt années sont, pour l'historien, une vraie bénédiction grâce à Georges Thomason, libraire-éditeur de ce temps qui « eut la conviction que quelque chose d'important allait se passer en Angleterre, et se mit donc au service d'une tradition révolutionnaire [...]. Il allait laisser une extraordinaire collection d'environ 22.500 documents imprimés [...]. En son souci de ne jamais rien laisser passer, il refusa tout tri ou censure facile qui eût ignoré ce qui eût pu lui déplaire [...] » (p. 68). Cette collection, après bien des tribulations, est aujourd'hui à la *British Library*. Elle constitue une mine inépuisable pour les historiens de tous pays.

L'auteur fait une place importante aux problèmes religieux et sociaux, qu'il a déjà traités dans d'autres œuvres : O. LUTAUD, *Cromwell, les Niveleurs et la République*, Paris, Aubier, 1967 ; O. LUTAUD, *Wistanley. Socialisme et christianisme sous Cromwell*, Paris, Didier-Erudition, 1977. Ainsi, nous trouvons, pp. 296 et sv., le texte intégral de « L'accord du peuple », la première constitution nationale connue, œuvre qui résume l'idéologie du mouvement niveleur de

Lilburne, Walwyn et Overton. Nous trouvons encore, pp. 336 et sv., d'assez nombreux extraits des journaux de l'époque de Cromwell. Certains articles évoquent le problème de la censure, qui fut au centre de bien des controverses (cfr Milton). C'est ici un censeur « démissionné » qui conteste la censure (pp. 346-349) ! Un autre article évoque la première grève moderne (pp. 352-353).

Le procès de Charles I^{er} retiendra également notre attention (pp. 254 et sv.). O. Lutaud nous rappelle que « par l'*Histoire* traduite de Hume, Louis XVI a pu, dès 1788, prendre connaissance des détails émouvants du « meurtre » du roi martyr » (p. 92).

La seconde révolution anglaise, celle de 1689, lui semble moins féconde du point de vue des idées, quoique réussie. Elle serait comparable à la révolution de juillet 1830.

J. C.

LEVIS MIREPOIX (duc de), *Robespierre, prophète de la révolution*, coll. historique « Présence de l'histoire » dirigée par André Castelot, Paris, Librairie académique Perrin, 1978.

Sous une élégante reliure, comme il se doit à l'histoire-consommation, nous trouvons ici le type même de la marchandise à laquelle maints auteurs à prétention historique réduisent le passé.

Une certaine information, un talent de conversation apprécié dans les salons, quelques anecdotes et l'on exhibe à nouveau, et même si on lui accorde quelques circonstances atténuantes, la tête de l'Incorruptible à la lunette de la guillotine. Justicière de la Terreur, veuve de Louis XVI, ce roi au « cul sur la selle » seul capable de préserver la France de ses malheurs, aux dires de l'auteur, la guillotine devient donc bois de justice... et le restera jusque sous M. Giscard d'Estaing dont un ancêtre au moins y perdit la tête cependant. Tel est le ton général de ce livre où la Bastille est présentée comme un asile où la munificence royale gratifie les prisonniers d'habits de bonne coupe, voire de robes de chambre ouatées, où le Roi paye par pure bonté d'âme les dettes de Monsieur de Mirabeau, où il réproche l'émigration, où la fuite de Varennes est dans l'ordre des manœuvres conduites par d'autres rois de France pour échapper à l'emprise parisienne, où la déclaration de guerre à l'Autriche en 1792 n'a rien de suspect, où le manifeste de Brunswick n'est qu'une erreur administrative d'un général prussien, où le clergé d'ancien régime contribue largement aux charges publiques.

Systématiquement mettre l'accent sur les aspects utopiques de la période révolutionnaire pour en souligner les extravagances, majorer les aspects bénéfiques de l'ancien régime pour en marquer les intentions généreuses, est faire bon marché de la réalité et plaider une cause qui n'est pas de l'histoire.

Robespierre n'est ici que le prétexte d'une tentative de réhabilitation de la monarchie qu'il n'est pas inutile à l'historien de connaître pour constater combien la subjectivité peut agir en historiographie. Le seul mérite reconnu à Robespierre, « cet Artésien de vieille souche, dont les ancêtres avaient connu la domination inquisitoriale espagnole », « sorte de don Quichotte impitoyable des abstractions du contrat social » est d'avoir sauvé la France « qui cherche et palpite, qui se souvient, qui pardonne et qui vit... ».

Aucune référence, quelques souvenirs de lecture ou de traditions de famille pour soutenir l'intérêt. Noblesse oblige !

R. V. S.

ÉCONOMIE - SOCIÉTÉ

BOUVIER Jean, *Histoire générale. Initiation au vocabulaire et aux mécanismes économiques contemporains (XIX^e-XX^e siècles)*, 3^e éd., revue et augmentée, coll. « Regards sur le Monde. Histoire moderne et contemporaine » sous la direction de M. Devèze, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur (S.E.D.E.S.), 1977.

Jamais l'analyse économique n'a été aussi nécessaire à la formation des citoyens de nos démocraties comme des travailleurs dans leurs professions. Le présent ouvrage s'assigne comme objectif une analyse commandée par un dialogue entre le mode économique et le mode historique, éléments complémentaires et indispensables d'une bonne compréhension de l'évolution des sociétés que trop de spécialistes de l'économie comme de l'histoire s'obstinent erronément à séparer, à moins que ce ne soit intentionnellement. Les hommes qui composent la société ne peuvent cependant être séparés des mécanismes qui les meuvent. « Il ne faut absolument pas concevoir l'histoire économique comme une branche *à part*, souligne l'auteur, une spécialité. Elle a certes ses techniques propres, son langage, sa documentation particulière. Mais elle fait partie intégrante de l'étude

historique ; et c'est en fonction d'une *histoire totale* qu'il faut l'étudier. L'histoire est toujours humaine... On ne saurait donc établir un mur entre l'histoire économique et l'histoire. La première est probablement l'un des éléments d'une introduction à la seconde, et son accompagnatrice indispensable. Il existe une histoire des sociétés humaines qui est *totale*, et dont on détache certains aspects (économique, social, politique, idéologique) par simple souci pédagogique. Dans la réalité, il n'y a pas plusieurs histoires, il n'y en a qu'une. L'histoire ne se débite en tranches que dans les livres. Dans la vie, quand elle se fait, — on l'appelle alors souvent « la politique », — elle est à la fois hétérogène et cohérente, amalgame d'éléments confluents et entrelacés ».

Sans doute l'histoire économique a-t-elle ses méthodes propres, c'est généralement une histoire chiffrée férue de proportions, de taux, de corrélations, de tableaux statistiques, de courbes d'évolution, de graphiques, de diagrammes. Elle n'est pas étrangère pour autant aux autres aspects de l'histoire qui utilisent aussi ces instruments, car la méthode quantitative s'impose de plus en plus dans les sciences historiques, il est nécessaire que tout un chacun le sache pour éviter les querelles de frontières et assurer une bonne interdisciplinarité. Ce livre est donc recommandé aux historiens comme aux économistes qui sur onze chapitres à propos de la France, six touchant le reste du monde, y trouveront les linéaments d'un langage commun. Chaque chapitre, clairement structuré, est accompagné d'extraits documentaires sous forme de textes, tableaux chiffrés, graphiques, etc. représentatifs des meilleures sources remises à jour comme la bibliographie et les données en général. Un index des termes économiques couronne le tout faisant de l'ouvrage un bon instrument de consultation pour bibliothèques de classe.

R. V. S.

FRANTZEN Pieter, *Histoire de la pensée économique, Une analyse marxiste*, traduction et adaptation par Georges DE GREEF, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1978.

L'auteur de cet ouvrage se revendique du marxisme parce qu'il estime nécessaire de placer chaque élément de la pensée économique dans son contexte historique. Bien des historiens sont dès lors marxistes, car toute situation historique n'acquiert sa valeur que dans l'ensemble. Mais l'originalité ici serait qu'un économiste le découvre alors qu'une tendance trop répandue dans les sciences économiques vise plutôt à ignorer

l'histoire, voire à la vilipender en la rangeant au rang des accessoires avec les vieilles lunes. Voici donc un économiste féru d'histoire et qui ose l'avouer. Le projet est trop sympathique aux historiens conscients de l'importance des choses de l'économie pour que nous laissions passer l'occasion de dire l'intérêt que mérite cette tentative ambitieuse fatalement sujette à critique en raison même de son ampleur, mais aussi en fonction de sa réalisation à laquelle aucun historien n'a été systématiquement associé, alors qu'un travail interdisciplinaire semblait en l'occurrence s'imposer. Ainsi à côté de l'impressionnante somme de rubriques biographiques consacrées à des théoriciens de l'économie et à l'exposé de leur pensée, aurions-nous eu une information historique sujette à moins d'anachronismes ou d'approximations, spécialement pour les périodes autres que contemporaines.

Dans l'éventualité de cette collaboration, sans doute aurions-nous eu droit à moins de descriptions et à plus d'explications ; ce qui est probablement l'apport le plus important de Karl Marx à l'évolution de la méthode historique.

Ce copieux volume de plus de cinq cents pages fait davantage penser à un énorme aide-mémoire soucieux de relever le plus grand nombre possible de théoriciens de l'économie en les classant par période, par pays et par tendance, quoique sans sortir des frontières de la pensée occidentale et des origines ou influences qui lui sont prêtées. La Chine par exemple, n'apparaît qu'à travers un chapitre consacré à la République populaire venant après une trentaine de pages consacrées à l'U.R.S.S.

Nous épinglerons cependant un souci certain de restituer à leurs vrais propriétaires un certain nombre de principes prêtés à des tard venus bénéficiaires d'une renommée trop brillante. Nicolas d'Oresme (1323-1381), évêque français se voit restituer la paternité de la loi attribuée à l'Anglais Gresham (XVI^e siècle) selon laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne. De même pour la loi de la population attribuée à Robert Malthus (1766-1834) alors qu'elle fut énoncée déjà par l'italien Botero (1540-1617) et reprise par l'Anglais William Petty (1623-1687). La loi de Gregory King touchant l'évolution inversement proportionnelle des prix et de la production revient à l'Anglais Davenant (1669). Richard Cantillon (1660-1734) invente le circuit physiocratique et non François Quesnay (1694-1774). Adam Smith se voit contester le titre de « Père de l'économie politique » alors que ses positions et constatations marquent à certains égards régression par rapport à ce qui précède ou simplement emprunt.

L'historien sait que rien ne vient de rien et que les plus illustres penseurs usent largement de l'apport de leurs devanciers mais il est salutaire que l'économiste le rejoigne dans cette conviction. Comme il est tout aussi élémentaire de constater que théories et théoriciens de l'économie se multiplient à mesure que les transactions économiques engendrent des mécanismes de plus en plus complexes et qu'évoluent les principes du capitalisme à travers des crises du XVI^e siècle, le mercantilisme, la physiocratie, les utopies, l'essor du capitalisme contemporain de 1776 à 1848, la consolidation de ce capitalisme de 1848 à 1918, le néo-capitalisme enfin de 1918 à nos jours.

Notons en passant que Karl Marx se voit consacrer vingt-cinq pages de bonne venue. Que Joseph Lang, non autrement identifié, établit en 1811 dans un ouvrage édité à Karkhov la distinction des trois classes sociales identifiables aux trois secteurs économiques, que la notion d'*homo œconomicus* revient à Bernard de Mandeville (1670-1733) que l'on dit d'origine française comme il est trop fréquent pour le Liégeois qu'il est, que Bergson est dénoncé pour ses opinions racistes ce qui paraît quand même excessif même si son idéalisme s'oppose à un certain matérialisme.

Au total, un livre que tout historien, et tout économiste devrait posséder, lire et méditer, pour y trouver la clé du bonheur scientifique dans une commune entreprise d'équipe pour l'élaboration d'un instrument humainement meilleur encore.

R.V.S.

LENINE (Vladimir Ilitch OULIANOV, dit), *Sur l'économie*, recueil de textes choisis et présentés par Michel SCHNEIDER, coll. « 10/18 », Paris, Librairie générale d'édition, 1978.

L'historiographie obéit souvent aux préoccupations circonstancielles de l'historien. Celui-ci projette ses angoisses, donc ses interrogations dans le passé qui leur donne forme. La crise économique actuelle fait donc émerger une série de publications axées sur l'économie, comme le conflit idéologique Est-Ouest entraîne une relecture des théories libérales, marxistes ou léninistes.

On trouvera ici cent dix-sept extraits de l'œuvre de Lénine axée sur l'économie. Ces textes sont fort éloignés les uns des autres puisqu'ils s'étendent sur une trentaine d'années, de 1893 à 1923. Ces textes sont également différents car ils comportent des travaux de théorie marxiste,

des directives d'action, des mots d'ordre, des essais d'épistémologie économique, des enquêtes, des reconstitutions historiques, etc.

Il n'est pas possible de séparer la pensée et la pratique de Lénine en matière économique des autres aspects de sa pensée, notamment en matière politique. Lénine avait lui-même conscience de la faiblesse de l'écrit lorsqu'il notait : « Nous ne pouvons pas représenter, exprimer, mesurer, figurer le mouvement sans interrompre le continu, sans rendre le vivant plus simple et plus grossier, sans le diviser, sans le figer comme la mort ». Son économie doit être prise dans un sens essentiellement dialectique, fondée sur les effets de la contradiction : « c'est seulement dans la mesure où quelque chose a en soi une contradiction qu'il se meut, qu'il a pulsion et activité », écrivait-il encore. Relativiser est une fonction de l'historien.

Il importe ici de relever une erreur trop fréquente chez ceux qui se revendiquent du marxisme comme chez les adversaires de celui-ci. Elle consiste à confondre économie et *économie* que Lénine dénonce comme un défaut fondé sur la majoration excessive de l'influence de l'économie dans le processus révolutionnaire. Avec la méconnaissance de l'évolution dialectique, elle conduit à la fiction de la « lutte finale » établissant une société dite « socialiste » bloquée, où la grève contre l'établissement est assimilée à la trahison de la révolution, alors que Lénine lui-même spécifiait bien que « le recours à la lutte gréviste, dans un Etat où le pouvoir politique appartient au prolétariat, peut être expliqué et justifié uniquement par des déformations bureaucratiques de l'Etat prolétarien et par toutes sortes de survivances du passé dans ses institutions ».

Ainsi, l'idée d'un Etat ouvrier comme entité non contradictoire, comme instance stabilisée liée à l'idée d'un mode de production socialiste harmonieux est foncièrement une idée bourgeoise, révisionniste, comme l'exprimait déjà Karl Marx dans la *Critique du programme de Gotha*.

« La lutte des classes continue » même sous la dictature du prolétariat, *elle ne fait que changer de forme*.

R.V.S.

CIPOLLA Carlo M., *The economic history of world population*, 7^e édition, Harmondsworth (Middlesex), Penguin Books Ltd, 1978.

Professeur d'histoire économique à l'Université de Pavie, ainsi qu'à l'Université de Californie à Berkeley, l'auteur nous livre ici une

réédition d'un petit volume remis à jour en 1972 avec la mention : « Ecrire ce livre fut à coup sûr une tâche plus aisée que de le tenir à jour et le garder de l'obsolescence qui nous guette et les choses autour de nous dans ce monde changeant de manière hallucinante ».

Le lecteur se satisfera donc de données mises à jour pour 1970, ce qui n'est pas un obstacle majeur pour l'historien, encore que lorsqu'il est attelé à la tâche de faire comprendre le monde d'aujourd'hui, il ait intérêt à la documentation la plus récente aussi. Ceci dit, en une brillante synthèse l'auteur nous livre le fruit de ses approches historiques de l'évolution économique du monde. Partant des deux révolutions agraire et industrielle, il nous lance à la découverte des sources d'énergie, nous initie aux arcanes de la production et de la consommation, de la naissance et de la mort, de la croissance démographique et de ses limites.

Un petit livre précieux par les problèmes qu'il esquisse et que tout un chacun devrait avoir bien à l'esprit et non quelques privilégiés.

R.V.S.

CRISENOY Chantal de, *Lénine face aux moujiks*, coll. « Univers historique », Paris, Seuil, 1978.

Le secteur agraire reste un des points sombres de l'économie de l'U.R.S.S. Or, la révolution russe fut principalement supportée par la paysannerie, laquelle représentait l'écrasante majorité de la population. Comment dès lors cette paysannerie n'a-t-elle pas su résoudre ce problème ? Tel est le sujet de ce livre attachant et engagé qui se clôture par cette devise : « Ni Dieu, ni César, ni Tribun, l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Après l'abolition du servage de 40 millions d'âmes, paysans d'Etat, serfs de la Couronne ou des grands domaines, en 1861, la situation matérielle des *moujiks* ne s'améliore pas pour autant. Les conditions de l'abolition, le rachat des terres données à lot aux émancipés (*nadel*) ne servent que les intérêts des anciens propriétaires pour qui commence le processus d'accumulation primitive qui ouvre réellement en Russie tsariste l'ère du capitalisme. C'est alors que l'Occident se tourne vers l'Est pour aider au développement industriel. Alors que pour l'Europe, la Russie apparaît comme un grenier à blé, une année sur deux, entre 1889 et 1917, est une année de famine au pays des Tsars.

Or l'économie paysanne, rôtée par des siècles d'expérimentation, possède une solidité interne fondée sur un système communautaire que l'on va s'employer à éliminer au bénéfice de l'exploitation individuelle. Ce sera la tâche du ministre Stolypine. Le mécontentement des masses paysannes n'en sera que plus vif et l'on en juge par le nombre d'incidents de type révolutionnaire dont sont marquées les années qui précèdent 1917 dans les campagnes.

L'attention que Lénine porte aux campagnes à cette époque montre la force qu'il attribue à cette masse dont il va par la suite nier la capacité à se diriger elle-même au nom d'une prolétarisation ouvrière que Karl Marx rejetait lui-même dans les dernières années de sa vie comme condition nécessaire de l'avènement du communisme. Face aux populistes et aux sociaux-révolutionnaires, Lénine hisse aux commandes le parti *bolchévik* dont le jacobinisme sauvera peut-être la Russie de la contre-révolution, mais fossyera en même temps l'idéal communiste au bénéfice d'un capitalisme d'Etat qui suggère à l'auteur l'hypothèse que le léninisme est l'expression la plus subtile de l'oppression capitaliste. Dès 1918, Rosa Luxembourg dénonçait la parenté de l'Etat léniniste avec l'Etat radical bourgeois : « Quelques douzaines de chefs de parti [...] dirigent et gouvernent : le pouvoir réel se trouve aux mains d'une douzaine d'entre eux, [...] et l'élite ouvrière est invitée, de temps en temps, à assister à des réunions pour applaudir aux discours des dirigeants et voter, à l'unanimité, les résolutions proposées ; au fond donc, un gouvernement de coterie, une dictature certes, pas la dictature du prolétariat, mais la dictature d'une poignée de politiciens, c'est-à-dire une dictature dans le sens bourgeois, dans le sens de l'hégémonie jacobine ».

« La révolution est glacée » proclamait Saint-Just peu de temps avant que ne tombe le coupeur de la guillotine sur le cou des plus sincères des révolutionnaires de 1789.

Une bonne analyse de l'idéologie léniniste face à la paysannerie, mais spécialement une bonne plongée sur la situation de cette paysannerie avant et pendant la révolution soviétique.

R.V.S.

SAUVY Alfred, *La vie économique des Français de 1939 à 1945*, Flammarion, Paris, 1978.

Après avoir étudié dans ses ouvrages précédents l'économie française de l'entre-deux-guerres, Sauvy aborde ici la période 1939-1945. A son habitude, il insiste beaucoup sur

l'incidence des éléments démographiques : le vieillissement de la population française longtemps avant les autres a eu des conséquences graves en perte de vitalité. Cette situation doit nous apporter un enseignement applicable à l'actualité : le monde occidental tout entier est frappé de vieillissement face aux populations jeunes du tiers monde.

Avant d'en arriver à cette conclusion, Sauvy a entrepris une étude qui tourne surtout autour de l'imprévision française et estime qu'il est urgent de tenir compte de ces expériences face à notre vie actuelle et future : « *Puissent les enseignements tirés de cette période infernale servir à préparer la société de demain, faite de lumière et de conscience, avec le bien-être par surcroît* » (p. 236).

L'ouvrage est accompagné de nombreux tableaux statistiques, d'une bibliographie et d'un index.

Des éléments très concrets comme le rationnement, les transports, les loisirs, la santé publique mettent ce livre à la portée des étudiants des classes terminales qui feraient une recherche sur les conditions de vie pendant la seconde guerre mondiale.

M.R.V.

LEFÈVRE A., *Le Système économique chinois*, Toulouse, Privat, 1978.

Un premier chapitre consacré à l'histoire de la Chine sert de point de départ à l'ouvrage. Le chapitre suivant nous trace le schéma du développement économique du pays, de 1949 à aujourd'hui (recherches d'une voie, luttes politiques, etc.). Viennent ensuite deux chapitres, consacrés l'un à l'agriculture, l'autre à l'industrie. Et enfin, un dernier chapitre sur le fonctionnement général de l'économie chinoise complète notre information quant à la planification, la politique financière et le commerce extérieur.

En bref, il s'agit d'un livre clair, simple, accessible à un large public et notamment aux élèves de l'enseignement secondaire !

J.C.

VAN DER WEE Herman, VAN CAUWENBERGHE Eddy, e.a., *Productivity of land and agricultural innovation in the Low Countries (1250-1800)*, Louvain, Leuven University press, 1978.

Inspiré par le 7^e congrès international d'histoire économique tenu à Edimbourg en 1978, cet ouvrage rassemble dix articles dus à des

collaborateurs pour la plupart liés aux activités des universités ou institutions scientifiques belges de régime néerlandais dont la fécondité dans les nouveaux domaines de l'histoire n'est plus à démontrer. La collecte des données de base relève ici des méthodes quantitatives. Elle s'applique aux séries concernant les redevances, dîmes et descriptions domaniales de lieux éparpillés sur l'ensemble du territoire belge mais principalement flamand avec une incursion en Hollande septentrionale.

Parmi les nombreuses constatations, retenons l'affirmation d'une réelle révolution agricole dans le sens d'une considérable augmentation de la productivité sur un assez court espace de temps mais avec des décalages considérables de région à région. Ainsi le phénomène est observable bien plus tôt dans le pays d'Alost, au XVI^e siècle déjà, que en Wallonie où les changements n'interviennent que fin du XVIII^e, début du XIX^e siècle. En Flandre, au XVIII^e siècle, l'augmentation de la production de céréales (35%) n'égale pas celle de la population (100%) d'où la nécessité de recourir à d'autres formes de productions : la pomme de terre par exemple. La pénurie entraîne la hausse des prix et après une période de protectionnisme une politique de libre échange dans le troisième quart du XIX^e siècle.

Compte tenu des limites de la méthode statistique et du caractère même des matériaux de base, le professeur trouvera ici bon nombre de tableaux synthétiques susceptibles de renouveler son information touchant l'important problème de la production agricole, des prix des céréales, etc. dans leur évolution. Les séries ne couvrent malheureusement pas l'ensemble de la période énoncée dans le titre pour chaque cas.

Plusieurs tendances principales se révèlent : du point de vue agricole : ralentissement de l'augmentation de la productivité de 1250 à 1350 ; la stabilisation de la croissance à un haut niveau de 1350 à 1437 ; les difficultés du XV^e siècle (1437-1495) ; la croissance réelle du XVI^e siècle accompagnée d'une hausse de la population et d'un développement urbain qui sur les côtes recourt aux importations massives de grains de la Baltique, ce qui entraîne une spécialisation agricole réorientée vers des activités de meilleur profit telles que l'élevage ; la révolte et divers types de redressement tant au nord qu'au sud de 1568 à 1648, la culture du lin par exemple ; la grande dépression de 1650 à 1750, à l'exception de Liège où une hausse temporaire se manifeste à la fin du XVII^e ; celle-ci reprend après 1750 comme pour les Pays-Bas autrichiens bénéficiaires de l'avènement du régime thérésien où démarre la révolu-

tion agricole bien en avance sur les Provinces-Unies.

A que voilà du matériel réconfortant pour ceux qui cherchent à voir clair dans l'évolution des peuples !

R.V.S.

FOURASTIÉ Jean, *La réalité économique. Vers la révision des idées dominantes en France*, coll. « Libertés 2000 », Paris, Laffont, 1978.

Ce livre se présente comme un traité de science économique élémentaire : « Mon livre s'adresse à toute personne dont le niveau de connaissance est de l'ordre de ce que sait le citoyen moyen en France, lorsqu'il a poursuivi des études jusqu'à 17 ans, lit le journal, regarde la T.V. », p. 10. A ce titre, il est clair, bien informé et presque complet. La lacune la plus grave, — que l'auteur avoue, p. 215, — concerne les faits monétaires, très importants pour la compréhension de la crise actuelle et de ses remèdes.

Ce livre est également un ouvrage de circonstance : il veut mettre en garde les Français, à la veille des élections de mars 78. Il prétend s'adresser aux politiciens de toutes tendances (« J'écris donc pour MM. Mitterrand et Soissons, et Chirac, et Marchais, ... », p. 10). Cependant son orientation politique est sans équivoque (« L'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la Suisse et quelques autres, réagissant vite et austèrement à la crise, se sont armés pour les temps difficiles et se sont assurés des situations durablement favorables. La réaction française n'est venue que trop tardivement, en septembre 1976, avec l'avènement de M. Barre. L'hostilité de la gauche, le discrédit électoral, privent de toute chance de réussite décisive cet effort courageux et nécessaire, mais de toute manière trop tardif », p. 326 ; « Je décrirai ici, en les ramenant à quelques lignes, les scénarios extrêmes encadrant correctement, de l'avis d'experts que je crois pertinents, la gamme imprévisible des réalités possibles. Le premier de ces scénarios mérite le nom de *scénario de la faillite*, c'est celui d'une mise en œuvre maximaliste du Programme commun de la Gauche », p. 329, etc.) !

D'un bout à l'autre, l'auteur insiste sur la production, la consommation ainsi que sur le désir « spontané » de consommer qu'il constate et ne désapprouve pas. Et ce n'est que dans les toutes dernières pages qu'il se pose des questions sur le bonheur qui devrait en résulter (« A mesure que nous acquérons les moyens de vivre, nous en perdons la joie... », p. 336). Cet hymne à la productivité se termine donc par une interrogation : « Qu'est-ce que le bonheur, comment l'obtenir ? ».

J.C.

MIHAILOVITCH L., PLUCHART J.J., *Energie mondiale : les nouvelles stratégies*, coll. « U », Paris, Colin, 1978.

La crise de l'énergie et ses conséquences ne peuvent être ignorées par notre enseignement. Il est pourtant parfois malaisé de rassembler des documents fiables reposant sur des informations sérieuses. A ce propos, le présent ouvrage, rédigé par deux chercheurs de l'Université de Paris ayant aussi des liens avec le monde pétrolier offre au lecteur plusieurs avantages. Il part de la situation que l'on connaissait avant 1973, résume les aspects politiques et économiques de la crise qui prend alors naissance. Chaque type d'énergie fait l'objet d'une étude claire, bourrée de tableaux chiffrés, fort utiles aux professeurs. Déplorons cependant l'absence de cartes et de graphiques qui auraient sensiblement allégé l'effort de lecture.

La deuxième partie de l'ouvrage envisage les stratégies « de réponse » développées par les U.S.A., la C.E.E., la France et le Japon (la plus démunie des grandes puissances industrielles en ce domaine). Naturellement l'exposé des auteurs doit être corrigé à la lumière de la récente crise iranienne, mais cet ouvrage lucide et bien documenté n'en garde pas moins toute sa valeur.

J. Del.

GABOR Denis, COLOMBO Umberto, e.a., *Sortir de l'ère du gaspillage. Quatrième rapport au Club de Rome*, coll. « Les grandes alternatives technologiques », Paris, Dunod, 1978.

En 1968, une quinzaine de personnalités réunies autour d'Aurelio Peccei, à l'Academia da Lincei (du Lynx), à Rome écoutaient un exposé dont se dégagèrent trois idées : 1° tous les problèmes du monde sont interconnectés les uns aux autres ; 2° l'expérience démontre que cette problématique mondiale devient de plus en plus complexe ; 3° faute du moyen de pénétrer cette problématique mondiale, l'humanité sera perdue.

En 1972, un premier rapport parut sous le titre *The limits of growth* improprement traduit par la formule agressive *Halte à la croissance* (A. Fayard). Ce rapport faisait apparaître les dangers d'une croissance en plein essor, mais l'origine des membres du Club : Italiens, Néerlandais, Yankees, Français, Anglais, Suédois, Allemands, Japonais, Israéliens principalement, entraînait une suspicion certaine dans les pays tiers spectateurs mais non participants du festin des pays industrialisés prêchant pour l'avenir une politique malthusienne.

Pour répondre aux critiques techniques relatives à l'avenir de l'énergie, à l'avenir des matières premières, à l'avenir des ressources alimentaires, le présent rapport fait le point des vingt ou trente dernières années sur ces questions capitales et combien effrayantes pour l'humanité. Ignorer les chiffres cités, les situations dénoncées, les tendances marquées ferait des hommes les voyageurs d'un train fou fonçant dans le brouillard comme le disait un des chefs de gouvernement belge voici quelques années. Des figures schématiques au nombre de 48, 26 tableaux statistiques éclairaient les situations décrites et les arguments exposés. Il n'est guère proposé de remèdes, car il s'agit avant tout d'un cri d'alarme, pas question donc des technologies alternatives ou technologies appropriées qui pourraient aider au progrès de la masse des non-nantis ou des affamés dont le nombre ne cesse de croître.

Dans une société où l'argent est le signe de la valeur, il est caractéristique que les mutations technologiques soient liées aux variations de prix : la sophistication coûte cher et ne résoud rien. En recommandant des attitudes d'économie destinée à pallier les risques du gaspillage : le « gaspi » de M. BARRE, et de détérioration de la qualité de la vie, ce rapport postule une révolution sociale qui ne pourrait réussir que si la masse des consommateurs était convaincue par l'éducation de la nécessité des changements culturels. Or, c'est précisément ce moment que certains choisissent pour s'en prendre aux disciplines qui, comme l'histoire notamment, peuvent éclairer les réalités du monde contemporain grâce à la vision globale et à la distance à l'égard de l'événement. Cynisme égoïste, aveuglement ou machiavélisme conservateur ! Que ces orfèvres sachent cependant que toute révolution économique pacifique ne peut s'accomplir que sur la base d'une révolution éthique dont l'échelle en l'occurrence ne peut être que mondiale. Malheur à ceux qui l'ignoraient et donneraient à l'éducation une orientation technicienne trop accusée.

R.V.S.

Statistiques de la consommation des denrées alimentaires, 1970-1975, coll. « Document », Paris, Organisation de coopération et de développement économique, 1978.

Après un troisième volume couvrant la période 1955-1971, déjà traitée partiellement par les deux premiers volumes, ce quatrième volume nous procure jusqu'en 1975 une série de données dont beaucoup unifiées et rectifiées, notamment pour les calculs relatifs au contenu en calories, en protides et en lipides.

Vingt et un pays, représentatifs du monde dit « libre » à l'exception de la Yougoslavie, « non-engagée », fournissent ici des chiffres touchant, par année, la production de denrées alimentaires, l'état des stocks, la consommation par tête d'habitant, avec réduction en calories des diverses origines.

Un bon instrument de base dont l'élaboration didactique peut produire d'excellents moyens de comparaisons et des enseignements très éclairants à condition de rassembler tous les éléments d'interprétation nécessaires.

R.V.S.

SCHOONBROODT Joseph, *L'anti-mythe social*, Bruxelles, éd. Vie ouvrière, 1979.

Rumeurs, bobards, ragots sont monnaie courante dans une société en proie à l'angoisse. La nôtre, dans la situation de crise économique, sociale et politique où elle plonge, a quelques raisons de l'être. Frustrés dans leurs aspirations et dans leurs revenus, nos concitoyens colportent volontiers à propos du monde du travail des considérations dénuées d'aménité. Il n'est question que de fraudes, de tricheries, d'abus, de vexations divers. Sans doute beaucoup des faits dénoncés sont-ils exacts, mais il importe de les ramener à leur juste mesure par rapport à l'ensemble de la nation et de la population active. C'est à quoi s'emploie avec bonheur cet ouvrage. Nourri de chiffres, loin de distiller l'ennui, il soutient constamment l'intérêt par un découpage nerveux des rubriques et une grande clarté dans l'exposé. La langue simple et directe en rend la lecture facile à tout un chacun.

Il dénonce avec subtilité la croyance dans l'égalité des chances compromise par le poids des structures tant mentales qu'économiques. Il met au jour les problèmes de l'impact réel du chômage, de l'évolution des professions, trompeuses parfois dans leur présentation, des disparités de revenus et de fraudes fiscales, des différences de bien être selon les ressources, du spectre de la récession.

Etablir un bilan, si négatif soit-il, est déjà promesse de remède. Telle est bien l'intention de l'auteur qui souligne les oppositions, les paradoxes, mais suggère implicitement les voies du redressement. Toute société est un corps vivant dont il importe de connaître l'anatomie si l'on désire porter remède aux maux dont il souffre.

R.V.S.

EUROPE

DENIAU J.F., *L'Europe interdite*, Paris, Seuil, 1977.

L'auteur, ancien commissaire européen et membre à l'heure actuelle du gouvernement français a écrit ce livre pour expliquer ce que devrait signifier pour nous l'Europe si elle existait.

Après avoir montré la relativité historique et géographique de la notion d'Europe, l'auteur explique les conditions favorables qui ont permis la création de la C.E.C.A. puis de la C.E.E. Il décrit la phase de libéralisation des échanges qui caractérisa les dix premières années et s'attache ensuite à expliquer les difficultés de l'achèvement de la construction européenne, c'est-à-dire :

- l'hostilité de la Grande-Bretagne au développement d'un groupement commercial à vocation politique auquel elle ne voulait pas participer mais qu'elle n'admettait pas de voir se développer sans elle ;
- l'affrontement institutionnel provoqué par les intransigeances des présidents Hallstein et De Gaulle ;
- un antagonisme de plus en plus marqué de la part des Etats-Unis pour lesquels la C.E.E. devenait commercialement de plus en plus gênante.

J.-F. Deniau en conclut que la construction européenne, ses succès et ses échecs sont l'expression de trois paris sans perdant ni gagnant :

- le pari de Jean Monnet, que la solidarité politique naîtrait de l'interpénétration des intérêts matériels, que des institutions indépendantes contribueraient à créer un esprit européen, que des crises seraient bénéfiques dans la mesure où elles sont des défis ;
- le pari du général De Gaulle pour lequel le Marché commun était un dispositif utile à la France mais pour lequel le processus fédéralisant des institutions revenait à mettre la France en minorité sur tous les sujets importants et à mettre la France à la disposition des Etats-Unis compte tenu des liens de ses partenaires avec les Etats-Unis d'Amérique ;
- le pari des Etats membres, notamment celui de l'Allemagne pour qui sa réadmission dans le concert des nations, la création d'un marché élargi et d'une Europe forte alliée des Etats-Unis, rempart contre le communisme constituaient une satisfaction non négligeable.

Le bilan de la construction européenne se traduit pour J.-F. Deniau par la fin des droits de douane, la reconnaissance de l'Allemagne comme partenaire à part entière, l'impossibilité d'une nouvelle guerre entre Etats du Marché commun mais aussi par la stagnation des objectifs à long terme : la création de structures européennes, le développement d'un sentiment de solidarité entre Européens et le développement d'éléments de cohésion politique.

Dans ce développement et cette stagnation, pour J.-F. Deniau, les Etats-Unis ont joué un rôle important. Les Etats-Unis furent derrière la C.E.C.A. et la C.E.E. L'idée que les vieux pays européens devaient s'orienter vers une sorte d'Etats-Unis d'Europe avait quelque chose de naturel pour les Américains. La surprise et l'amertume américaines furent grandes devant les manifestations françaises d'indépendance, aussi de plus en plus les Etats-Unis firent état du parapluie nucléaire qu'ils assuraient à l'Europe pour exiger des Européens des attitudes commandées par les intérêts des Etats-Unis et pour obliger l'Europe à ouvrir son marché aux produits américains.

Compte tenu de ces réalités, pour J.-F. Deniau le premier objectif européen doit être de se définir par rapport aux Etats-Unis car si le soutien américain a un prix, ce prix ne doit pas être illimité parce qu'indéfini. Le second est de restaurer une prise de conscience européenne : l'histoire de notre continent est celle d'une longue lutte commencée il y a vingt-cinq siècles pour que l'homme soit la mesure des choses. Si d'autres modèles de civilisation l'emportent peu à peu où les biens, plus que l'homme, et l'être collectif, davantage que la personne humaine, semblent prépondérants, c'est parce qu'il n'y a plus d'Europe.

R.R.

ROMUS Paul, *L'Europe et les régions*, coll. « Europe », Paris-Bruxelles, Nathan-Labor, 1979.

Docteur en sciences économiques, responsable de la politique régionale à la Commission des Communautés européennes, professeur d'université, l'auteur connaît bien les problèmes européens. Il met ici son érudition et ses compétences au service d'un large public, englobant les élèves du secondaire supérieur, en définissant ce qu'il faut entendre par région, Europe, politique régionale, en étudiant les régions dans le cadre des Etats d'abord, de la communauté euro-

péenne ensuite, en expliquant les objectifs des organismes européens (C.E.C.A., C.E.E., B.E.I., F.E.O.G.A., etc.).

Un instrument de travail commode par son texte, sa bibliographie, sa chronologie.

M. H.

SANTÉ

Mc NEILL William H., *Le temps de la peste, Essai sur les épidémies dans l'histoire*, coll. « Hachette littérature », Paris, Hachette, 1978.

A partir de l'étude de la conquête du Mexique par les Espagnols, l'auteur a été amené à se poser des questions sur l'impact des maladies infectieuses sur les seuls Amérindiens, sur l'accoutumance des Européens à ces mêmes maladies. D'où la conception et la rédaction de cet ouvrage, facile à lire, sur l'histoire des rencontres de l'humanité avec les maladies infectieuses et les conséquences incalculables de chaque contact, à travers les frontières des aires de répartition des maladies, qui permettait à une nouvelle maladie d'envahir une population que rien ne protégeait contre ses ravages.

Les différents chapitres de l'ouvrage permettent de parcourir l'histoire mondiale des origines à nos jours : « L'homme chasseur », « A l'aube de l'histoire », « La fusion des aires d'extension des maladies civilisées en Eurasie de 500 avant J.-C. à 1200 après J.-C. », « Influence de l'empire mongol sur la modification de l'équilibre des maladies entre 1200 et 1500 », « Echanges trans-océaniques 1500-1700 », « L'impact écologique de la science médicale et l'organisation de la médecine à partir de 1700 ».

Cette étude précise et minutieuse fait entrer l'histoire des maladies contagieuses dans le domaine de l'analyse historique. Il faudrait en tenir compte dans l'enseignement de l'histoire, au niveau secondaire, en faisant découvrir ces phénomènes aux élèves.

M. H.

SMITH F.B., *The people's health (1830-1910)*, coll. « Croom Helm Social history series », Londres, Croom Helm, 1979, (2-10 St John's road, London SW 11).

Le patient a été fort négligé par les historiens de la médecine : la plus grande partie de

l'histoire médicale a été établie par des spécialistes de la médecine à l'intention des médecins. Cette histoire sociale de la santé et de la mauvaise santé a été conçue sur une échelle plus large et plus curieuse que celle répondant aux critères de l'histoire médicale. Elle lève le voile sur une face cruelle de notre passé.

Le panorama s'étend ici de la mortalité puerpérale jusqu'au traitement des vieillards et des infirmes. Il évoque les manières traditionnelles souvent étonnantes de lutter contre des maladies facilement éliminées de nos jours, les premiers balbutiements de la médecine moderne, les résistances assez effarantes au changement en raison de la suffisance académique étayée par les préjugés religieux, en matière d'accouchement par exemple qu'il faut subir dans la douleur. La sensibilité médicale est souvent indifférente aussi aux conditions des soins dans une société où la souffrance est monnaie courante. Les exemples donnés en attestent abondamment.

Mesure est donnée également du bénéfice résultant de l'investissement dans la profession médicale et le développement sanitaire. Il apparaît que mis à part la vaccination anti-variolique et, après 1880, l'anesthésie et l'antisepsie, la science médicale a eu peu d'impact sur la santé et les espérances de vie des populations du XIX^e siècle, spécialement en Angleterre. Il est probable qu'une alimentation plus abondante, de meilleurs logements et conditions de travail y ont contribué davantage. De même, en dépit d'un important investissement en maternités et en entraînement obstétrique pour les médecins, l'indice de mortalité puerpérale reste élevé tant pour la mère que pour l'enfant jusqu'à la première décennie du XX^e siècle.

Il semble donc que le développement sanitaire a été trop facilement accepté comme explication de la diminution des indices de mortalité et de morbidité. Cette étude montre que l'eau courante et les systèmes d'épuration créent des faubourgs sains une génération avant qu'ils ne soient introduits chez les pauvres. Ainsi, le déversement des déjections des riches dans les rivières où était puisée l'eau des pauvres a pu maintenir un pourcentage élevé de morbidité due à la fièvre typhoïde, au choléra, à la diphtérie et à la gastroentérite parmi ces derniers. Ce domaine reste à scruter par ici.

La nature semble le médecin idéal et la mort le meilleur remède. « N'oublie pas que nous devons un coq à Esculape » disait Socrate en avalant la ciguë.

HALL Eric J., *Vivre avec les rayonnements*, Paris, Editions Eyrolles, 1980.

Le livre de Eric J. Hall, paru en Amérique en 1976 est ici traduit par le Docteur Marc Odier.

Cet ouvrage de Eric Hall, radiobiologiste de renommée internationale, dont les travaux, en particulier sur les radiations à faible débit, ont représenté une contribution scientifique extrêmement importante, a le mérite d'exposer avec clarté et précision, dans un langage accessible à tous, ce que sont les rayonnements et leurs effets sur l'organisme humain.

L'ouvrage est consacré exclusivement aux applications pacifiques de l'atome et aux radiations qui en résultent pour les hommes.

Le but est double, d'une part décrire les radiations et leurs effets sur les êtres vivants en termes compréhensibles par le non spécialiste et d'autre part passer en revue les différentes sources de radiations de la technologie moderne et énumérer leurs conséquences pour l'homme. La peur des radiations provoque des réactions irrationnelles chez les gens normalement raisonnables, ceci est compréhensible dans la mesure où les radiations sont invisibles pour notre œil et capables de produire des altérations réelles qui se révéleront seulement après des années et ceci est associé dans l'esprit de beaucoup de gens avec les souvenirs de bombes atomiques, de retombées radioactives, de morts à Hiroshima...

Partant du principe que la connaissance est le meilleur antidote contre la peur, l'auteur, à partir d'exemples concrets, précis, à la portée de tous, postule que, sans aucun doute, les radiations peuvent être dangereuses mais qu'il faut mettre en balance les avantages et les risques qui découlent de l'énergie nucléaire tant en médecine que dans l'industrie.

Et l'auteur de conclure « les avantages que chacun retire des rayons X en médecine sont très réels. Les risques associés sont si petits qu'ils sont difficiles à mettre en évidence. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi les radiations seront de plus en plus utilisées comme de très puissants outils, en pensant toujours que ces outils, mal employés, peuvent devenir mortels ».

G. Den.

R.V.S.

SÉMIOLOGIE ET BANDES DESSINÉES

TOUSSAINT Bernard, *Qu'est-ce que la sémiologie ?*, coll. « Regard », Toulouse, Privat, 1978.

Spécialiste de la sémiologie des bandes dessinées, l'auteur expose ici les linéaments de cette science nouvelle frayée dans ses voies par Ferdinand de Saussure et Roland Barthes.

Au moment où à la linguistique s'ajoute en ce temps de *mass media* la sémiologie non-linguistique, il n'est pas inutile de connaître le sens précis d'un phonème, d'un lexème, d'un gustème, d'un kinème et de tant d'autres termes de ce nouveau jargon de la communication dont l'impression d'hermétisme se trouve ici dissipée par la simplicité et la clarté de l'exposé.

Aux définitions relatives aux signes linguistiques et aux signes non-linguistiques, s'ajoute ici un historique des origines de la sémiologie dont John Locke, bien après les Grecs utilise le terme. Viennent ensuite les sémiotiques du cinéma, de la bande dessinée, de la publicité, de la peinture, de la photographie dont l'historien ne peut ignorer les principes, lui qui s'attache en ordre principal à décrypter le sens exact des messages dans toutes leurs nuances en tenant compte du signifiant, du signifié, de la dénotation, de la connotation, du langage/écriture, du langage/parole.

Une bibliographie sélective, un lexique rendent l'ouvrage bien pratique.

R.V.S.

LESSANDRINI Marjorie, GLASSER Jean-Claude, VIDAL Marion, *Encyclopédie des bandes dessinées*, Paris, Albin Michel, 1979.

Un ouvrage de référence extrêmement utile pour le professeur de sciences sociales et même d'histoire qui a à cœur une certaine ouverture vers les *media* des adolescents. L'encyclopédie des bandes dessinées présente un panorama thématique et biographique. L'absence d'indications bibliographiques est cependant regrettable.

J.-P. De.

DIVERS

CALVET Louis J., *Les jeux de la société*, Paris, Payot, 1978.

La force de l'historien se mesure à la manière dont il réussit à faire parler les témoins du passé.

Décrypter un message ne se réduit pas à déchiffrer une écriture. Immense est donc le champ de l'investigation historique, innombrables sont les instruments utiles à son défrichage. Nous en trouvons une nouvelle illustration dans cette interprétation sémantique du phénomène *jeu*. Le phénomène *jeu* est universel même si toutes les acceptions du terme dans les différentes langues ne se recouvrent pas toujours exactement.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la notion de *jeu* n'est pas nécessairement liée au plaisir. Le *jeu* est généralement chose sérieuse, élément fondamental de l'initiation sociale, religieuse, économique, politique. Le lecteur trouvera donc ici, à la fois, une sémiologie, une anthropologie et une sociologie des jeux où les dés, le tablier avec ses pions, les cartes sous leurs divers aspects tiennent les rôles essentiels. Comme vecteurs de messages ces outils connaissent une infinité d'interprétations, mais celles-ci reviennent généralement à des objectifs et à des règles communs encore qu'hétérogènes dans leurs origines.

Notons au passage l'exploitation économique des jeux dont l'organisateur, surtout lorsqu'il s'agit de l'Etat, s'assure toujours la meilleure part. Notons spécialement le sens du jeu de *poker*, apologie du *bluff* et de la tricherie ; l'antiquité du jeu de l'oie ; l'aspect politique du jeu d'échec ou de carte.

La société nous parle des jeux dans ses interdits, ses interprétations, ses récupérations, mais les jeux nous parlent aussi de la société. Partout l'histoire est présente ici par les questions qui lui sont posées et les perspectives d'interrogation qui lui sont ouvertes sur les matériaux que constituent les jeux, images du monde, mélange du hasard et de la nécessité.

R.V.S.

HALEY Alex, *Racines*, Paris, France-Loisirs, 1977.

A la fois très proche et très différent du feuilleton télévisé du même nom, le livre repose sur une vaste enquête historique et ethnographique menée par l'auteur tant aux Etats-Unis d'Amérique que sur les côtes de la Gambie. Cette enquête a été menée en raison du souhait de l'auteur de retrouver ses « racines » et à la suite d'un contact avec Jean Vansima qui identifia la langue parlée par Kounta Kinté, « l'Africain » devenu esclave en Virginie : le mandingue, langue des Mandingues ou *Malinkés*. Alex Haley a donc voyagé en Gambie pour retrouver le clan des

Kinté, le village de Djouffouré et ses griots, « archives vivantes de la tradition orale » ; il a refait le voyage atlantique de son aïeul et a compulsé de nombreux livres et archives traitant de l'esclavage noir aux Etats-Unis. A la question qui lui a souvent été posée de connaître la part du réel et celle de l'imaginaire dans son livre, l'auteur répond : « Toute la lignée est décrite telle que la tradition orale de nos familles africaine et américaine en a préservé l'histoire, — tradition corroborée par les nombreux documents que j'ai pu retrouver. Quant à la texture de *Racines*, elle procède d'innombrables recherches sur les mœurs et coutumes, les cultures, les modes de vie indigènes » (p. 475).

Le livre à votre réflexion au moins deux utilisations possibles de ce livre avec des élèves du secondaire supérieur :

- une critique et un approfondissement du feuilleton, lorsqu'il repassera sur nos antennes, notamment en ce qui concerne le mode de vie africain et la fresque de la vie dans les plantations du sud-est de l'Amérique du Nord ;
- une lecture complémentaire à l'analyse de documents sur la traite des Noirs liée à un exercice permettant de dégager la qualité de l'enquête.

M.H.

GUSDORF Georges, *Les sciences humaines et la pensée occidentale*, t. 8, *La conscience révolutionnaire, les Idéologues*, coll. « Bibliothèque scientifique », Paris, Payot, 1978.

Voici que s'ajoute à la colossale analyse de la pensée occidentale à travers les sciences humaines un volume d'un exceptionnel intérêt. Tout historien de la philosophie sait, en effet, comme il est gênant, lorsqu'il est Français, de constater combien, après les brillances de Descartes, de Montesquieu, de Voltaire, on se trouve au moment de la révolution devant un désert que ne coloniseront que bien plus tard un de Bonald ou un Auguste Comte. Ne tiennent le haut du pavé que les Allemands et leurs émules : kantien ou hégélien. Il faut rendre grâce à l'auteur de peupler cet espace en restituant leur valeur aux *Idéologues* qui, prolongeant l'illuminisme français du XVIII^e siècle ont nourri la pensée révolutionnaire tout en en dénonçant les excès et fondé la pensée radicale libérale de la troisième république, méprisée des réactionnaires et méconnue des révolutionnaires.

Lorsque l'on connaît les moyens de notre temps et que l'on considère le rythme du progrès actuel, on reste confondu de l'immensité des

bouleversements de 1789. Rarement, en effet, vit-on en si peu d'années réaliser tant de transformations radicales, tant d'idées nouvelles mises en œuvre, tant d'entreprises mises sur pied, dont beaucoup survécurent aux réactions ultérieures tant il est vrai que la quantité était alors devenue qualité. Les choses changent tant qu'elles emportent les hommes. Qui, en effet, a entendu parler des *Idéologues*, conscience de la révolution, véhicules de ses idées ; mis à part les francs-maçons qui les découvrent aujourd'hui avec surprise sur les mémoriaux de leurs temples et à la société desquels beaucoup ont appartenu. Les *Idéologues*, ces continuateurs des *lumières*, derniers des encyclopédistes et par là même inclassables pour les spécialistes, appartiennent à une génération perdue. Trop jeunes pour le XVIII^e siècle, trop vieux pour le XIX^e siècle, ils sont ignorés de l'ancien régime et proscrits après décès par l'élan romantique. Ils avaient cependant semé bien des *Idées* que devait fonder l'âge contemporain dans son mouvement intellectuel tant scientifique que littéraire, mais particulièrement parmi les sciences de l'homme. Adeptes de la Révolution, Condorcet, Garat, Monge, Cabanis, Portalis, Destutt de Tracy, Madame de Stael, Volnay, Cuvier, Jussieu, Lacépède, Lamarck, Pinel, Bichat, Daunou, Grégoire, Roederer, et bien d'autres le furent à des degrés divers de conviction et de participation. Effrayés par la révolution populaire incarnée en Robespierre, beaucoup le furent autant par le régime policier de Bonaparte, d'où les ondulations de leur existence. Ils se reconnaissent davantage dans la monarchie libérale bourgeoise et constitutionnelle et dans la défense des droits de l'homme.

Il faut souligner avec force la contribution des *Idéologues* à la naissance de l'*anthropologie culturelle*, de même qu'à l'introduction dans l'enseignement d'un cours d'*histoire philosophique* qui avec le cours de morale doit « former un vaste tableau des actions et des opinions des hommes, soumises à un examen judicieux, et par conséquent devenir une espèce de récapitulation raisonnée de toutes les autres études et décider plus qu'aucune d'elles de la direction ultérieure du jugement et du caractère des élèves ». Ils mettent en garde contre une *mythistoire* et plus de cent ans avant Valéry combattent le « respect pour l'histoire ». A l'école primaire, le cours d'histoire « n'est propre qu'à donner des préjugés, des idées fausses et erronées, qu'à faire des perroquets et des babillards » affirme C.F. Volnay. S'il enseigne l'histoire, il en critique les modèles comme sources d'opinions et de principes erronés et dangereux. Que dira d'autre Karl Marx, en d'autres termes ?

C'est davantage la méthode historique qui prévaut, que Madame de Stael, P.L. Guingéné, C. Fauriel appliquent à l'histoire de la littérature.

Matérialistes, voire athées, les *Idéologues* s'attachent passionnément à l'homme, rejetant la métaphysique pour exalter la raison fondée sur l'analyse même mathématique dans des domaines jusqu'alors écartés du quantifiable. L'économie politique les séduit dans laquelle Pierre C. Daunou voit « une des clefs de l'histoire » dont la connaissance a manqué à trop d'historiens. « La recherche d'une épistémologie susceptible d'assurer la jonction de la philosophie avec les sciences de la nature et les sciences de l'homme demeure un des maîtres problèmes de notre temps. Les solutions proposées par les *Idéologues* étaient prématurées, mais la position des questions atteste une envergure mentale, une audace intellectuelle rarement atteintes ». « Avant Karl Marx, les *Idéologues* ont pensé que la véritable philosophie devait être la manifestation du sens du réel, la mise en évidence des structures de la civilisation. Mais alors que, pour les marxistes, la pensée est déterminée par l'ordre des choses, l'école idéologique estime que la conscience humaine, maîtresse d'elle-même, doit prendre le contrôle de l'ordre des choses, pour le soumettre aux impératifs de la justice et de la raison ». Ils mettent en œuvre un idéalisme rationnel. Ils oublient comme disait K. Marx, que les « faits sont têtus », ce qui ne l'empêchait pas d'écarter en ce qui le concerne le reproche d'*économisme*, car il est vrai, et il reconnaît, que la maturation intellectuelle exerce en retour une influence sur les événements. Elle n'agit toutefois qu'au moment critique où elle rencontre un terrain favorable préparé dans ses multiples composantes à féconder la semence. Ainsi s'explique la considérable perte d'énergie avant que ne se réalise vraiment un mouvement révolutionnaire. Il en est des sociétés comme des équilibres naturels, les ruptures libèrent des forces qui se développent, s'établissent, se perdent ou se sclérosent avant de connaître un nouveau mouvement de caractère géologique.

Bien des exemples se trouvent dans ces pages, qu'il s'agisse de l'homme révolutionnaire, des fêtes révolutionnaires, des projets d'unité révolutionnaire, où chaque fois s'impose le déterminisme des faits dans un mouvement dialectique entre matière et raison. *Hominem non sapiunt* déplorait Edmond Burke dès 1790 à propos des *Idéologues* intransigeants que sont les révolutionnaires français.

Porté par sa sympathie d'auteur, G. Gusdorf nous livre des considérations souvent contradictoires touchant les qualités des *Idéologues*,

spécialement lorsque Robespierre les met en cause. Il ne se détache pas assez à son propos d'un parti pris « anti-terroriste » emprunté aux vitupérations post-thermidoriennes.

On regrettera que cet ouvrage dense, fouillé, quoique systématique et donc clair, ne soit pas muni d'un index analytique ; une table en tient lieu.

R.V.S.

RESSOURCES DES AMBASSADES

A partir de ce numéro, nous ouvrons une nouvelle rubrique permettant de faire connaître aux professeurs différentes sources de documentation à leur disposition et à celle de leurs élèves : ambassades, organismes publics, firmes diverses, etc.

Nous espérons de cette manière rencontrer vos souhaits et rendre plus aisée l'introduction de documents divers dans l'enseignement, secondaire notamment.

La Rédaction

Remarque préliminaire

Des firmes spécialisées sont parfois chargées de diffuser des films produits par les ambassades. Leurs ressources sont importantes et souvent méconnues. Il s'agit de :

- SOFEDI FILMS,
485, avenue Louise
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649.80.15 ;
- MULTIFILMS,
23, avenue Général Eisenhower
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216.74.45.

Les deux sociétés éditent des catalogues auxquels il faut se référer pour les conditions de prêt qui peuvent varier suivant les cas. Les prêts sont souvent gratuits mais les frais d'expédition peuvent être à charge de l'emprunteur (inscription préalable nécessaire : ± 450 FB à ± 600 FB).

Afrique du Sud

L'ambassade d'Afrique du Sud envoie sur demande une abondante documentation. Cherchant avant tout à répondre aux nombreuses attaques dont le pays est l'objet, l'Afrique du Sud multiplie les brochures relatives à sa situation politique. Citons, à titre d'exemple : *Quelle est l'objectivité d'Amnesty International ?*, *Evolution. Oui. Révolution. Non*. Ces fascicules ainsi que divers ouvrages, dépliants concernant d'autres aspects du pays (organisation des soins de santé, vie économique,...) peuvent être obtenus sur simple demande.

L'ambassade distribue gracieusement les revues *S.A. Panorama* et *S.A. Digest* (éditions françaises). S'adresser au Service d'information en mentionnant la profession exercée.

Pour les films, consulter le catalogue SOFEDI et pour les diapositives, consulter le catalogue MULTIFILMS.

Adresse de l'ambassade : 26, rue de la Loi, boîtes 7-8
1040 Bruxelles
Tél. : (02) 512.98.40

Allemagne fédérale

Le *Goethe-Institut* a comme but de promouvoir la langue allemande à l'étranger. A cette fin, il organise des cours d'allemand, des séances de formation et de recyclage destinées aux professeurs enseignant cette langue.

Une bibliothèque contient ± 30.000 volumes concernant particulièrement la littérature allemande moderne et classique. La salle de lecture possède 150 périodiques et des ouvrages de référence. Le prêt est gratuit ; il y a possibilité d'emprunter un ouvrage par l'intermédiaire d'une bibliothèque publique belge. L'horaire est le suivant : la bibliothèque est ouverte de 10 à 19 heures du mardi au vendredi, de 11 à 13 heures le samedi.

Une médiathèque prête gratuitement des diapositives (500 séries concernant notamment la civilisation, l'histoire du pays) ; des films (1.200 copies disponibles en allemand et en français), — nombreux documentaires. L'horaire est le suivant : la médiathèque est ouverte de 10 à 13 heures les mardi et vendredi, de 10 à 19 heures les mercredi et jeudi.

Adresse de l'ambassade : 190, avenue de Tervueren
1150 Bruxelles
Tél. : (02) 770.58.30

S'adresser au Centre culturel *Deutsche Biblioteek- Goethe Institut*, rue Beliard, 1040 Bruxelles. Tél. : (02) 230.39.70

France

Un service de prêt de films, diapositives et disques fonctionne. On obtient le catalogue sur demande ; une inscription préalable est nécessaire.

Les films sont touristiques, culturels (peinture, art cinématographique,...), documentaires (montage sur De Gaulle), historiques (*Chroniques de France* réalisées par Pathé-Actualités : problèmes sociaux, culturels,... ; des films comme *Nuit et brouillard* d'A. Resnais sont disponibles).

Des diapositives sont prêtées gratuitement pour huit jours (maximum : 200 diapositives). Il faut s'adresser à l'ambassade entre 10 heures 30 - 12 heures 30 et 15 heures 30 - 17 heures 30 sauf les *week-ends*. Il y a possibilité de faire expédier les documents. Les diapositives concernent différents aspects de la France (châteaux, régions,...), les musées, les arts. Notons une série *Histoire de France et d'Occident* et une collection *Histoire de France* (jusque 1871).

Adresse de l'ambassade : Service culturel et de documentation
42, boulevard du Régent
1000 Bruxelles
Tél. : (02) 513.08.67

Grande-Bretagne

Une bibliothèque contient 16.000 volumes relatifs aux différents aspects du pays. Les ouvrages de référence sont en anglais : *British Library*.

Des cours de langues sont organisés.

L'horaire est le suivant : la bibliothèque est ouverte le lundi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 18 heures, le mardi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 20 heures, le mercredi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 18 heures, les jeudi et vendredi de 9 heures 30 à 18 heures. L'inscription est gratuite pour les professeurs et étudiants.

Adresse de l'ambassade : *Britannia House*
28, rue Joseph II
1040 Bruxelles
Tél. : (02) 219.11.65

On peut s'adresser aussi au *British Council*, Galilée Building
5, avenue Galilée
1030 Bruxelles
Tél. : (02) 219.36.00

Japon

Le Service culturel de l'ambassade est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 18 heures.

La bibliothèque comprend 3.000 volumes pouvant être consultés sur place ou empruntés pour une durée de quinze jours.

On peut obtenir le prêt de films en 16 millimètres, de diapositives, de vidéo-cassettes, de photographies et de disques pour une durée de quinze jours. Le service est gratuit.

De nombreuses brochures présentant le pays d'un point de vue culturel, géographique, économique et politique sont à la disposition du public.

Les périodiques *Nouvelles du Japon* (mensuel), *Le Japon illustré* (trimestriel), *Japan Echo* (trimestriel) sont envoyés gracieusement aux personnes qui en font la demande.

Adresse de l'ambassade : 58, avenue des Arts, Boîtes 17-18
1040 Bruxelles
Tél. : (02) 511.23.07

Tchécoslovaquie

Les bureaux sont ouverts de 8 heures à 17 heures.

Des films sont prêtés gracieusement pour 3 jours. L'envoi n'est pas possible. Les films traitent de sujets géographiques, artistiques, historiques (films sur les victimes du nazisme et la résistance tchécoslovaque, etc.). Les films présentent aussi des personnalités politiques ou concernent des faits comme la situation politique au Chili. Signalons l'existence de quelques longs métrages (films sur les événements de 1945-48). On peut consulter aussi le catalogue MULTIFILMS.

Adresse de l'ambassade : 152, avenue Adolphe Buyl
1050 Bruxelles
Tél. : (02) 647.58.98 ou 647.71.26

Turquie

Des diapositives sont prêtées gratuitement par l'ambassade. Pour les films, consulter les catalogues SOFEDI et MULTIFILMS.

L'ambassade met à la disposition du public, — dans ses locaux, — une série de brochures et de livres relatifs à la Turquie. Il n'y a pas de catalogue.

Adresse de l'ambassade : 74, rue Jules Lejeune
Bruxelles
Tél. : (02) 344.22.16

Françoise BOVY-LIÉNAUX

**INSTRUCTIONS POUR LES COLLABORATEURS
DES CAHIERS DE CLIO
CONSEILS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS**

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIES.
2. Les textes à imprimer en **italiques** seront soulignés d'un **trait continu**, tant pour les minuscules que pour les capitales. Les textes à imprimer en gras seront soulignés d'un **trait ondulé**.
3. Les textes **CAPITALES** courantes seront soulignés de **deux traits** continus, les **CAPITALES GRASSES** seront soulignés **trois fois**. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Les références bibliographiques et les notes seront rédigées selon les modèles suivants :
MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde ». Paris, A. Collin, 1957.
CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)* dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.
Le nom de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom) en romain bas de casse; les éléments de la référence seront séparés par des **virgules**, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même note, ils formeront un même alinéa.
6. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
HALKIN Léon-E., *La technique de l'Edition, Conseil aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le Livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.
7. Toute citation de texte sera transcrite en **italique**. Les textes documentaires accompagnant les articles pédagogiques seront munis d'une notice d'identification.
8. Pour les comptes rendus d'ouvrages : pas plus d'une colonne des *Cahiers de Clio*, Notes et glanures (environ 40 lignes dactylographiées). Mentionner avec grand soin :
 - a) ce qui est utile à l'enseignement;
 - b) ce qui est original et permet une révision des vues traditionnelles sur un problème;
 - c) les ressources didactiques : cartes, statistiques, textes, iconographies, etc.

LA REDACTION.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Editeur responsable : Maggy HODEIGE
rue Saint-Gilles, 343 - boîte 054
4000 LIEGE

TABLE DES MATIERES

IN MEMORIAM

John BARTIER	2
------------------------	---

INFORMATION SCIENTIFIQUE

Michel DUBUISSON, <i>Polybe ou la Grèce conquise par les Romains</i>	5
Pierre LEBRUN, <i>L'histoire économique et le développement global</i>	20
John GILISSEN, <i>Evolution des systèmes électoraux dans les pays du Benelux (1814-1921)</i>	26

INFORMATION PEDAGOGIQUE

ATELIER D'HISTOIRE DE LIEGE et plus particulièrement René CORNET, <i>Le mécanisme de la formation d'un gouvernement en Belgique</i> , Premier degré de l'enseignement secondaire (12-14 ans)	51
L. MARBEAU, A.-M. PAVARD et F. AUDIGIER, <i>Essai de détermination d'un programme par objectifs pour le second cycle pour l'histoire, la géographie et l'initiation économique, sociale et politique</i>	67
Madeleine FOUSS, <i>Introduction à une étude du milieu</i> , Formation des instituteurs	80
Michel REVELARD et Claude FAVRY, <i>Localisation dans le temps et dans l'espace</i>	85

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Angela Davis, <i>l'enchaînement</i>	97
Femme entre chien et loup	97
Hitler, un film d'Allemagne	98
Le torrent de la révolution	99
Ceddo	99
Larmes de sang	100

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

A PROPOS DE...

— L'histoire : F. BRAUDEL, <i>Civilisation matérielle, capitalisme, économie</i>	103
— La laïcité	105
— La crise économique et le Tiers Monde	107
NOTES ET GLANURES	111
RESSOURCES DES AMBASSADES	133